PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Notre patrimoine a de l'avenir

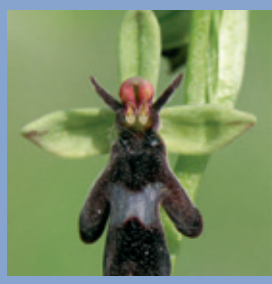

CHARTE 2008 – 2020

PARTIE I : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

« Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, un projet partagé »

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

SOMMAIRE

1 - Patrimoines 3

1.1 Patrimoine naturel 3

• Les grands milieux naturels du Parc 3

• Les zones humides 3

a - Introduction sur les zones humides 3

b - Les eaux vives 4

c - Les eaux stagnantes et autres zones humides 6

• L'espace agricole 7

a - Cultures et terres arables 7

b - Prairies et zones bocagères 7

c - Arboriculture et viticulture 8

• Les pelouses calcaires et milieux thermophiles 8

• Les espaces boisés 8

a - Les forêts 8

b - Les landes 9

• Inventaires et mesures de préservation 10

• Procédures d'inventaire 10

• Procédures de protection et de gestion 11

a - Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes 11

b - Réserves naturelles 11

c - Natura 2000 12

1.2 - Les ressources 14

• Contexte géologique et hydrogéologique 14

• Eau 16

a - Etat quantitatif et qualitatif de la ressource en eau 16

b - La gestion intégrée des cours d'eau 20

• Ressources énergétiques 22

1.3 - Un paysage aux multiples facettes 27

• Patrimoine paysager 27

a - Un paysage naturel riche 29

b - Un paysage façonné par l'homme 30

c - Un paysage en constante évolution 32

• Patrimoine bâti 34

a - Un patrimoine quotidien 34

b - Un patrimoine "exceptionnel" 35

• Risques naturels 36

2 - Panorama socio-économique 37

2.1 - Données sociales et culturelles 37

• Entre vieillissement et poussée urbaine 37

• Une population active fragile 38

a - Un accroissement de la précarité, en particulier pour les femmes et les jeunes 38

b - Un faible niveau de formation 39

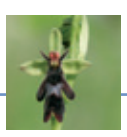
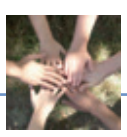

SOMMAIRE

• L'insertion et la formation, des solutions contre la précarité 39
a - L'insertion professionnelle au carrefour de l'économique et du social 39
b - Recherche d'une adéquation entre les ressources humaines et l'emploi 39
• L'éducation et la culture : des repères sociaux 40
a - L'éducation : pour une ouverture culturelle 40
b - La médiation patrimoniale : des savoir-faire diversifiés mais fragilisés 40
c - L'action culturelle : centrée sur la diffusion au détriment de la création 41

2.2 - Activités économiques 41
• Agriculture 41
a - Un rôle prépondérant 41
b - Une diversité de systèmes de production 42
c - Un contexte en pleine mutation 44
• Forêt 45
• Artisanat et industrie 47
a - Des activités diversifiées 47
b - L'activité artisanale, un acteur majeur de l'économie du Parc naturel régional 48
c - Un artisanat d'art particulièrement présent sur le territoire 49
d - Activités industrielles, commerciales et de services 49
e - De nombreux organismes intervenant auprès des entreprises 50
f - Des engagements d'entreprises en faveur de l'environnement à conforter 51
• Tourisme et loisirs 52
a - D'importantes évolutions dans le monde du tourisme depuis 1996 52
b - Principales évolutions locales constatées 53
• Aménagement et infrastructures 58
a - Les réseaux de transport 58
b - Des zones d'activités en augmentation sur le territoire 59
c - Impacts des infrastructures et des aménagements 60

2.3 Paysage institutionnel 62

3 - Le périmètre de révision 64

4 - Méthode d'élaboration de la charte 66
Une démarche de réflexion participative et force de proposition 66
Des séminaires pour un positionnement politique 66
Des rencontres avec les communautés de communes et d'agglomération 67
Une information de la population locale 67

5 - Identification des enjeux et attentes exprimées 68
Enjeux à dimension territoriale : 68
Enjeux institutionnels : 68

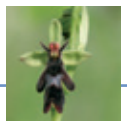

I.1 - PATRIMOINE NATUREL

• LES GRANDS MILIEUX NATURELS DU PARC

Le Parc bénéficie d'un climat de type atlantique ponctué d'influences méridionales, offrant des températures relativement douces (la « douceur angevine »). Le régime des précipitations est bas, avoisinant les 600 mm/an.

L'ouest, qui subit les influences armoricaines, est marqué par la présence d'espèces atlantiques (chênes pédonculés, frênes communs et oxyphylles dans le bocage, landes à Ericacées et pelouses sèches sur les coteaux, prairies humides en bordure d'Authion...).

Au sud, le caractère méridional est fortement marqué sur les plateaux du Saumurois, du Douessin et du Richelais où l'on trouve des espèces laté-méditerranéennes (vignes, figuiers, chênes pubescents et tauzins...).

Au nord, le Val d'Authion est sous influence continentale. Sur les hauteurs, les landes qui occupaient autrefois les coteaux, ont été reconquises par la plantation de forêts mixtes de résineux (pins maritimes, pins sylvestres) et de feuillus (chênes, châtaigniers).

Toutes ces entités restent sous l'influence de la Loire qui traverse le Parc d'est en ouest et enrichit fortement le cortège floristique et faunistique par la migration d'espèces le long du fleuve. La spécificité des milieux ligériens permet également à des espèces adaptées de se développer. L'important linéaire de rivières, la multiplicité des plans d'eau et la présence de vastes zones inondables ont permis à une flore diversifiée de s'implanter aux bords des eaux (saules, aulnes, végétations herbacées des prairies humides...). La diversité biologique résulte en partie de la diversité des types de sols (sableux, calcaires, limoneux, argileux). Celle-ci permet l'expression d'une variété phytosociologique. A flanc de vallée, les calcaires apparaissent à nu, entre argiles et marnes du sommet ainsi que les alluvions déposées en fond de vallée. Les milieux naturels du territoire sont liés à l'eau, aux pratiques agricoles et à la forêt.

La surface totale du Parc de la nouvelle charte est de 280 950 hectares (calcul réalisé à partir de ArcGIS®). L'occupation du sol est répartie de la manière suivante :

Occupation du sol	Surface géographique territoriale	Proportion territoriale
Agricole	172 200 ha	61,3 %
Forêts et landes	79 220 ha	28,2 %
Zones humides (sans les peupleraies ni les prairies)	6 350 ha	2,3 %
Autres espaces (urbain, infrastructures…)	23 180 ha	8,2 %
Total global	**280 950 ha**	**100 %**

• LES ZONES HUMIDES

a - Introduction sur les zones humides

D'après la Loi sur l'eau (Art. 2 de la Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992), «on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Des zones humides de valeur internationale

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine est constitué d'un vaste espace de zones humides, essentiel à la conservation de la nature. En effet, il est une étape obligée dans la migration de très nombreuses espèces patrimoniales (saumon atlantique, anguille, sterne pierregarin, balbuzard pêcheur…).

Leur existence résulte de l'existence d'une vaste plaine alluviale créée par la Loire et d'un réseau hydrographique important qui y converge, offrant des zones à forte valeur patrimoniale et d'une grande variété typologique. En effet, on rencontre prairies de fauche ou pâturées inondables, bocages et forêts alluviales, canaux et fossés, rivières et ruisseaux, tourbières de fond de vallon en tête de bassin, lacs et carrières en eau, landes humides.

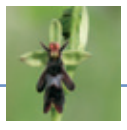

Les habitats naturels révèlent la présence de droséras intermédiaires sur les touradons de sphaignes ; des fritillaires et des râles des genêts dans les prairies inondables ; de grandes mulettes perlières, de loutres ou des chabots dans les rivières ; de pulicaires vulgaires sur les sables humides du lit mineur du fleuve ou de grands capricornes dans les massifs boisés.

Des zones humides de valeur nationale

Les zones humides sont identifiées par les élus du Parc comme étant un habitat prioritaire en terme de conservation (charte initiale). Elles représentent environ 2,3 % du territoire. Il existe différents types de zones humides détaillés dans le tableau suivant :

Type de zones humides	Surface	Proportion territoriale	Proportion thématique
Eaux vives	25 808 ha	9,19 %	93,87 %
Eaux mortes (dont tourbières)	1 672 ha (10,8 ha)	0,60 % (0,000035 %)	6,13 % (0,000004 %)

b - Les eaux vives

Type de rivières	Longueur	Pourcentage
Cours d'eau intermittents de moins de 15 m de large (sources, canaux, ruisseaux et petites rivières)	794 km	39 %
Cours d'eau permanents de moins de 15 m de large (sources, canaux, ruisseaux et petites rivières)	856,4 km	42,1 %
Cours d'eau permanents de plus de 15 m de large (dont la Loire)	383,6 km (150 km)	18,9 % (7,4 %)
Longueur totale des cours d'eau	**2 034 km**	**100 %**

SOURCE : PNRLAT, SIRS, 2002.

Il est à noter que ceux-ci constituent une surface totale en eau de 3 497 ha (à l'étiage moyen) et une surface en grèves sableuses de 1 104 ha, soit 0,36 % (pour la Loire et la Vienne à l'étiage moyen).

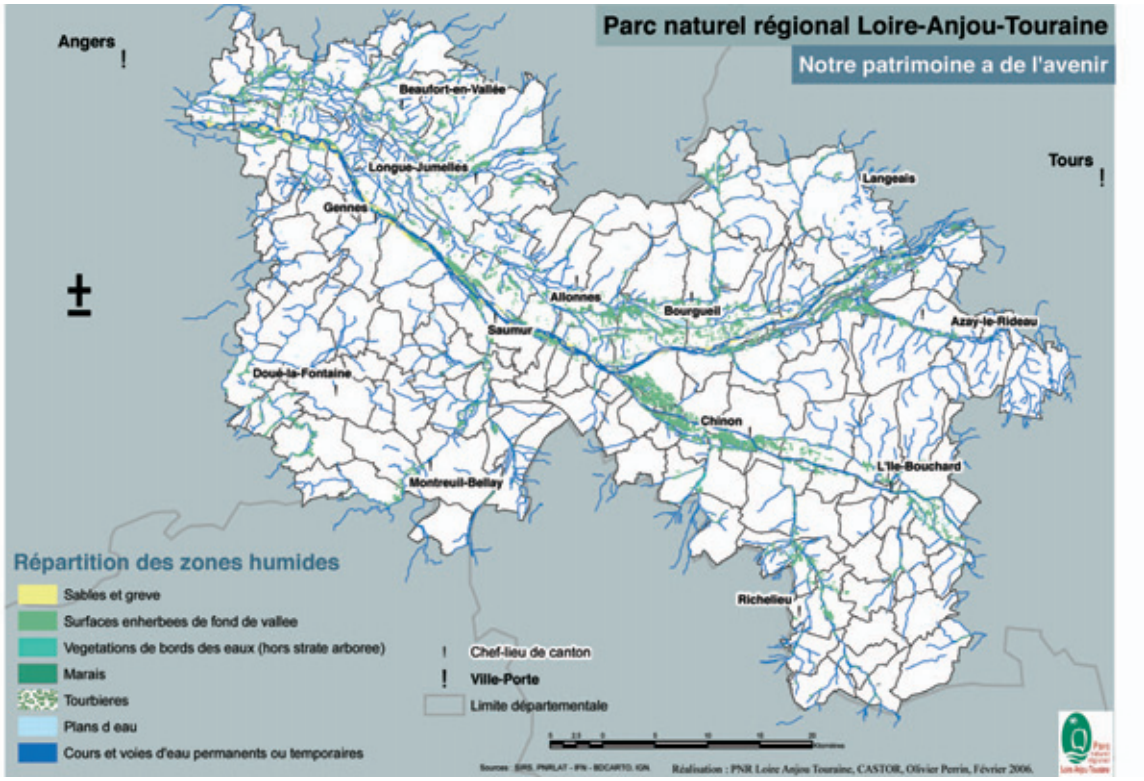

La Loire et ses affluents

Les vallées de la Loire et de ses affluents représentent 40% de la superficie du Parc.
Traditionnellement, l'élevage, le maraîchage et l'horticulture y sont les activités principales. La modernisation de l'agriculture entraîne une mutation du paysage bocager (agrandissement des parcelles cultivées).
La diversité des espèces et de leur assemblage est fortement conditionnée par la dynamique fluviale, le climat (la Loire favorise la pénétration du climat atlantique) et les conditions sédimentaires. Plusieurs critères sont à prendre en considération pour définir les écosystèmes ligériens : nature physico-chimique de l'eau, nature du substrat, vitesse de courant, niveau topographique…

Différentes structures géomorphologiques s'observent en bord de Loire :

- les grèves (bancs de sable ou graviers) sont constituées de graviers, de sables et d'une fine couche de limons fins pour les parties les plus basses,
- la levée,
- les francs bords, ou berges, correspondent aux atterrissements végétalisés situés en bordure de fleuve,
- les bras (ou chenaux) secondaires toujours en eau correspondent au lit vif,
- les boires, bras (ou chenaux) secondaires abandonnés à l'étiage par la Loire, prennent l'aspect d'un lit fluvial abandonné où il n'est pas rare de trouver des fosses d'eau dormante.

Afin de protéger la population lors des crues, dès l'an 1200, les hommes commencent la construction d'une levée, sur une quarantaine de kilomètres environ. Depuis, elle ne cesse d'être consolidée et rehaussée. Cependant, il est quelquefois arrivé qu'elle cède et provoque d'importantes inondations, notamment en 1856 et en 1910.
La levée apparaît non seulement comme une limite d'extension des crues mais aussi comme une limite entre une agriculture intensive et la « Loire sauvage ».

Dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, un programme de restauration et d'entretien du lit de la Loire a été mis en œuvre à partir de 1994. Les travaux réalisés sont d'un type nouveau et visent plusieurs objectifs :

- réduire les obstacles à l'écoulement des crues afin de diminuer le risque d'inondation des zones urbanisées,
- enrayer l'enfoncement de la ligne d'eau d'étiage en permettant au fleuve de se recharger en débit solide,
- préserver ou restaurer la diversité des habitats fluviaux, de la flore et de la faune. Afin d'évaluer les impacts des travaux effectués dans ce cadre et de mettre en évidence leur efficacité par rapport aux objectifs envisagés, on étudie la végétation alluviale du lit de la Loire.

Ruisseaux et petites rivières des fonds de vallons

Les conditions géologiques des petites vallées encaissées génèrent des stations pédologiques complexes permettant la formation de zones para-tourbeuses à la marge des ruisseaux (Breil, Changeon, Roumer, Ruau, Veude).
Le micro-climat de ces vallons très boisés offre des conditions sub-montagnardes étonnantes pour la région. Ainsi, au bord des ruisseaux se développent l'osmonde royale (*Osmunda regalis*), l'aconit napel (*Aconitum napellus*), la sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*) ainsi que la marisque (*Cladium mariscus*).
Les vallées endiguées de la Loire, de l'Indre et du Cher sont souvent submergées lors des grandes crues. Cette submersion assure le maintien de ripisylves exceptionnelles formées de frênes (*Fraxinus angustifolia et F. excelsior*), de saules (*Salix cinerea et S. fragilis*), de peupliers noirs (*Populus nigra subsp. nigra*) et d'ormes champêtres et lisses (*Ulmus minor et U. laevis*).

Les prairies inondables et le bocage alluvial

D'origine anthropique, le bocage est un système agronomique lié au fleuve. Il forme une alternance de secteurs à fortes densités de haies et d'espaces ouverts de prairies.
Plantées le long des cours d'eau, ces haies apportent un soutien aux berges et jouent un rôle de régulation hydrique en absorbant les excès d'eau. L'arbre a été autrefois une composante essentielle des systèmes de production agricole. Son maintien et sa replantation permettent de combiner des intérêts agronomiques, environnementaux et paysagers. Les arbres isolés et les alignements jouent un rôle de refuge pour la faune et la flore. Dans les zones de grandes cultures, les

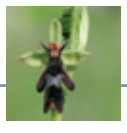

haies peuvent prévenir des problèmes d'érosion ou réduire les pollutions liées aux engrais ou aux traitements ; elles ont un effet drainant sur les excès d'eau de pluie qui ruissellent sur les pentes. En effet, les racines créent des fissures par lesquelles s'achemine l'eau jusqu'aux nappes phréatiques : cela atténue les conséquences des sécheresses ou humidités excessives.
Dès 1668, les « plantations d'arbres à hautes tiges ou de haies perpendiculaires à la direction du courant » ont été interdites. Lorsque cela était nécessaire, la destruction des plantations était ordonnée de façon à minimiser les conséquences des crues. Aujourd'hui, les plans de prévention des risques naturels prévisibles inondations (PPRI) énoncent des principes similaires.
Entre 1824 et 1832, la mise en place de la levée et l'assèchement des marais de l'Authion ont permis le développement de cultures maraîchères (remplaçant les céréales). D'anciennes îles forment aujourd'hui des prairies où l'élevage disparaît peu à peu. Les modifications des pratiques agricoles, tournées vers la production florale, le maïs et la populiculture, sont à l'origine de ces changements.
Le bocage du Véron, très caractéristique du Parc, est formé de prairies permanentes délimitées par un maillage de haies doublé d'un réseau de fossés dont le rôle est d'assurer le drainage difficile des prairies. Les haies se composent en majorité de frênes oxyphylles et de chênes pédonculés.
Sur le territoire du Parc, ce sont essentiellement les haies de frênes têtards qui délimitent les parcelles et forment les caractéristiques du bocage ligérien. Ces arbres, via l'émondage régulier créant des cavités, sont le lieu de vie et de reproduction de nombreux rapaces et de 4 espèces d'insectes patrimoniaux que sont le pique-prune (*Osmoderma eremita*), la rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), le grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).
A proximité des cours d'eau, les prairies sont régulièrement alimentées en limons par les crues. Elles constituent des champs d'expansion des crues et participent à la préservation de la ressource en eau tout en permettant l'expression d'une diversité biologique. Elles sont également l'expression d'un savoir-vivre ancestral avec le fleuve. Ces prairies constituent des haltes pour les oiseaux migrateurs (jusqu'à 130 espèces différentes) et hébergent de nombreuses espèces patrimoniales telles que la gratiole officinale (*Gratiola officinalis*), la cardamine à petites fleurs (*Cardamine parviflora*) ou encore la fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*). Une étude menée par le Conservatoire des rives de la Loire et de ses affluents montre que la fauche suivie d'un pâturage de regain est la pratique la plus favorable au développement d'une flore remarquable. Celle-ci se pratique sur les prairies peu inondables, situées le plus souvent sur le bourrelet alluvial.
Le réseau de haies est beaucoup plus présent de nos jours qu'en 1850. Toutefois depuis 50 ans, le linéaire ne cesse de décroître. L'entretien du bocage est peu à peu délaissé.

c - Les eaux stagnantes et autres zones humides

Etangs et mares

Dans les grands massifs forestiers (Bourgueil, Chinon), les nombreux affluents comme le Changeon, la Roumer, la Veude, le Ruau, le Breil alimentent des étangs et des marais. Qu'ils soient temporaires ou permanents, ils subissent une alternance annuelle d'inondation et d'exondation. Cela leur confère un intérêt floristique majeur.
Les plans d'eau constituent 952 ha, soit 0,31% de la surface du Parc, les marais en constituant 709 ha, soit 0,23%. Les plus connus sont l'étang du Mur et la tourbière du Gué prés de Gizeux, la tourbière des Loges et les Hautes-Belles à la Breille-les-Pins, l'étang de Couziers… Ces zones humides étaient inscrites comme milieux prioritaires dans la première charte du Parc (1996).
La moitié des zones humides du territoire national a disparu depuis les années 60 du fait de l'évolution des pratiques agricoles et des opérations d'aménagement du territoire. Elles font l'objet de mesures de gestion dans le cadre du plan national des zones humides, adopté en 1995, auquel le Parc est associé.

Tourbières

Les tourbières sont situées à l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques et jouent un rôle essentiel dans le cycle de l'eau. Elles participent notamment à la purification de l'air et de l'eau, au stockage du carbone ou à la régulation des conditions climatiques locales (évapotranspiration réduisant les périodes de sécheresse et d'échauffement).
Les facteurs écologiques souvent très marqués (forte humidité permanente, températures souvent basses, acidité et pauvreté des eaux parfois extrêmes...) font des tourbières des milieux abritant des biocénoses spécialisées.
Dans le Parc, les tourbières constituent seulement 10,8 ha. La tourbière des Loges est d'intérêt majeur, le fond de vallon étant le seul secteur où la truite fario se reproduit.

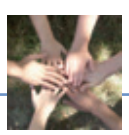
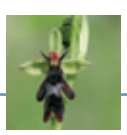
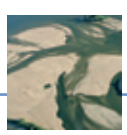

Dans ces écosystèmes humides oligotrophes, les espèces hygrophiles telles que des plantes carnivores se développent. La flore des zones tourbeuses comprend les rossolis intermédiaires (*Drosera intermedia*) et à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), la parnassie des marais (*Parnassia palustris*).
La pilulaire à globules (*Pilularia globulifera*) et l'hottonie des marais (*Hottonia palustris*) sont caractéristiques des étangs forestiers. Des phragmitaies s'y développent également au niveau des ceintures d'étangs.

• L'ESPACE AGRICOLE

Avec un taux d'occupation du sol de plus de 60%, l'espace agricole est le plus représentatif du territoire du Parc. Il s'agit principalement de terre arables (73%). Toutefois, la proportion de surfaces enherbées demeure non négligeable (18,5%). Sur ces espaces, peut s'exprimer une biodiversité remarquable et commensale de l'homme, particulièrement lorsque les pratiques agricoles limitent l'usage de produits phytosanitaires.

a - Cultures et terres arables

Les cultures mises en place sur le territoire sont variées.
Lorsque les pratiques agricoles et les conditions pédo-climatiques le permettent, certaines espèces caractéristiques de ces espaces cultivés sont encore présentes. C'est le cas des messicoles (ou plantes des moissons) et des grands oiseaux des plaines (outarde canepetière, oedicnème criard et busard cendré, par exemple).
La mise en place de jachères, notamment dans le cadre de la politique agricole commune, a permis la recréation d'îlots de diversité biologique intéressants et disposés de manière homogène et aléatoire sur le territoire. Il s'agit cependant le plus souvent d'espèces du patrimoine naturel ordinaire mais, dans des cas comme la champagne de Méron, la reconquête de ces espaces par des espèces patrimoniales est effective.

b - Prairies et zones bocagères

Les prairies du territoire correspondent à différents cas de figure allant d'une situation très sèche (6 % des prairies) à très humide (39 % des prairies) en passant par des stades intermédiaires mésophiles (55 % des prairies).
Ces espaces sont souvent très intéressants d'un point de vue écologique car, à l'exception des parcelles enherbées récemment, les prairies permettent l'expression d'une biodiversité indigène et naturelle que l'homme se contente d'entretenir et d'utiliser. Il est, par ailleurs, intéressant de noter que les plus grands ensembles sont identifiés en zones écologiques majeures.

Prairies humides

Les fonds de vallons humides avec prairies bocagères (39 %) sont les espaces les plus identitaires du Parc. Ils représentent souvent des noyaux durs de biodiversité. Ces prairies bocagères concentrent les espèces patrimoniales telles que la fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*), le râle des genêts (*Crex crex*), la rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) ou le grand capricorne (*Cerambyx cerdo*).

Prairies sèches

Dans les conditions les plus sèches et les plus thermophiles, ces espaces peuvent permettre le développement d'espèces caractéristiques voire patrimoniales (orchidées, rhopalocères...).

Haies

Il est important de rappeler qu'un facteur notoire de l'enrichissement de ces espaces prairiaux est la présence de haies de bordure. Ces haies sont des espaces de transition qui offrent le gîte et le couvert à de nombreuses espèces de l'espace rural telles que le pigeon ramier (*Columba palumbus*), le faisan (*Phasianus colchicus*), le lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*). Il s'agit également de corridors écologiques majeurs contribuant au fonctionnement écologique global.
Pour mémoire, la longueur en linéaires végétalisés du Parc (haies principalement, murets végétalisés, alignements de bords de route) est de 3 700 km. Il s'agit d'un patrimoine remarquable et à privilégier en terme de conservation.
Enfin, il conviendra de remarquer que, dans les vallées du Parc, la pratique de la taille des arbres en têtards est un savoir-faire vernaculaire toujours actif. Son maintien est également prioritaire car ce type de pratique permet le vieillissement de nombreux arbres qui deviennent ainsi propices au développement d'insectes saproxylophages patrimoniaux tels que le lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ou le pique prune (*Osmoderma eremita*).

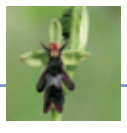

c - Arboriculture et viticulture

Viticulture

Le paysage écologique du Parc est profondément marqué et lié à la culture de la vigne qui occupe près de 5% du territoire. Sur les coteaux pierreux se rencontre une flore spécifique composée essentiellement de plantes bulbeuses ou annuelles. Les éléments les plus remarquables sont ainsi le muscari atlantique (*Muscari atlanticum*), la drave printanière (*Erophila verna*), la drave des murs (*Draba muralis*), l'holostée en ombelle (*Holosteum umbellatum*), la dame d'onze heure (*Ornithogalum umbellatum*), l'ornithogale penchée (*Ornithogalum nutans*). Ces agro-systèmes sont également favorables à une faune spécifique : les rapaces (busard cendré).

Arboriculture

Ces espaces sont peu propices à l'expression d'une réelle biodiversité car il font souvent l'objet de traitements phytosanitaires répétés.

Cependant, dans le cadre de lutte biologique, plusieurs espèces peuvent y être rencontrées et participent alors à leur entretien (chiroptères, coccinelles...).

• LES PELOUSES CALCAIRES ET MILIEUX THERMOPHILES

Ces milieux sont caractérisés par la faible épaisseur du sol et la présence d'un sous-sol calcaire. Ils bénéficient d'un ensoleillement important. Ces milieux sont généralement d'une grande richesse botanique et entomologique.

Les pelouses calcaires forment une strate herbacée rase et thermophile poussant de manière clairsemée sur des sols pauvres et peu évolués.

On peut y observer diverses espèces comme le limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*), le passerage faux-alysson (*Alyssum alyssoïdes*), la germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*) et des espèces plus courantes comme le muscari à toupet (*Muscari comosum*).

Les orchidées (27 espèces différentes) sont bien représentées sur ce type de milieu car elles possèdent des réserves nutritives (tubercules ou rhizomes) leur permettant de coloniser des sols pauvres. Pour maintenir leur biodiversité, ces pelouses doivent être fauchées régulièrement et tardivement.

La faune est également intéressante avec l'argus bleu céleste (*Polyommatus bellargus*) pour les insectes, l'outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) et la caille des blés (*Coturnix coturnix*) pour l'avifaune.

Les Puys du Chinonais et la Champagne de Méron sont les sites les plus remarquables.

La champagne de Méron fait l'objet de mesures agri-environnementales mises en place dès 1996, résultat de négociations entre la Ligue pour la protection des oiseaux et les agriculteurs du secteur. Ces derniers se sont engagés à convertir 28 hectares de prairies sèches en prairies « entretenues » pour une période de 20 ans avec un entretien minimum en dehors des périodes de reproduction pour éviter le happement des poussins par les machines agricoles. Ces mesures, mises en œuvre dans le cadre de la protection de l'outarde, permettent également de protéger la flore messicole dont certaines espèces sont vulnérables (nigelle des champs).

Les Puys du Chinonais font l'objet d'une gestion fine et d'une conservation pilotées par le Conservatoire du patrimoine naturel de la Région Centre.

• LES ESPACES BOISÉS

L'espace boisé représente 26% du territoire du Parc. Il est constitué de grands massifs forestiers et de landes.

a - Les forêts

La forêt est principalement localisée sur les plateaux. En effet, les gâtines, trop acides ou trop humides, ne sont pas propices à la mise en culture. En vieux français, les gâtines désignent des forêts dégradées, "gâtées". Ce sont souvent des plateaux, des zones agricoles de polyculture et d'élevage entrecoupées de haies lâches qui ont été conquises sur la forêt et la lande, mais où ces dernières conservent encore de belles superficies.

Ces plateaux, gagnés par la forêt, forment un couloir de part et d'autre de la vallée.

La nature des boisements est très variée, allant de la hêtraie-chênaie sessiliflore à la chênaie yeuse en passant par tous les stades de dégradations écologiques, formant ici ou là des landes sèches ou humides. Deux faciès principaux se rencontrent sur le territoire. Ce sont la forêt spontanée plus ou moins exploitée et la forêt de production sylvicole, pin sylvestre et peuplier principalement.

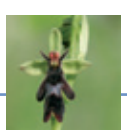
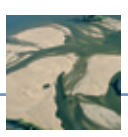

Les boisements de feuillus sont très largement dominants mais les résineux tiennent parfois localement une place notable dans le paysage forestier du Parc.

Nature du boisement	Surface concernée	Part dans la surface boisée
Feuillus (hors peupleraies)	30 510 ha	41 %
Mixte	17 310 ha	23 %
Résineux	17 070 ha	23 %
Peupleraies	6 650 ha	9 %
Coupes et jeunes plantations forestières	3 300 ha	4 %
Total	**74 840 ha**	**100 %**

SOURCE : PNRLAT, SIRS, 2002.

Sur les marges des grands massifs forestiers que sont le massif forestier de Chinon, de Fontevraud, de Bourgueil et de Milly, une légère progression de la surface forestière est observée depuis 10 ans. Cette progression est faible mais continue.
Dans les grands massifs, les sous-bois de chênaies sessiliflores abritent la jacinthe des bois (*Endymion non-scripta*), la doronic à feuilles de plantain (*Doronicum plantagineum*), la primevère acaule, le coucou (*Primula vulgaris et P. veris*) ou la véronique de montagnes (*Veronica montana*).
Dans les environs de Montreuil-Bellay et de Doué-la-Fontaine, zone à caractère plus méridional, des plantes calcicoles classiques comme le mélampyre à crêtes (*Melampyrum cristatum*), la gesse noircissante (*Lathyrus niger*) poussent sous des boisements de chênes rouvres (*Quercus petraea*).

On distingue six principaux massifs :

- **le massif de La Breille / Bourgueil.** L'incendie de 1976 a marqué la physionomie de cette forêt. Elle se compose principalement de pins maritimes. Le châtaignier et le chêne sessile sont également représentés de façon importante. La partie orientale du massif est toutefois plus enrésinée que la partie occidentale.
- **le massif de Chinon.** La moitié occidentale est largement dominée par les feuillus (chênes sessiles, hêtres, chênes pédonculés) alors que l'autre moitié est dominée par les pins sylvestres et maritimes. Le sud du massif, qui correspondait jadis aux landes et qui est principalement privé, a été massivement enrésiné dans les années 1970 pour former aujourd'hui un peuplement homogène de pins maritimes. A l'est, au contact du massif, se trouve le camp militaire du Ruchard.
- **le massif de Milly.** Il est caractérisé par un morcellement important de la forêt, ce qui en fait un ensemble très intéressant du fait des nombreux écotones et lisières que l'on peut y rencontrer. Les feuillus (chênes sessiles, chênes pédonculés, châtaigniers…) y dominent ; même si le centre du massif, correspondant à la forêt domaniale de Milly, a été fortement enrésiné après la seconde guerre mondiale.
- **le massif de Fontevraud.** Il est occupé pour une bonne partie par le camp militaire de Fontevraud. Les conditions stationnelles sont difficiles du fait de l'acidité et de l'hydromorphie qui y règnent. Le massif est exclusivement feuillu mais le chêne pédonculé semble dépérir sur certaines stations.
- **le massif de Marigny-Marmande.** Il est présent sur des terrains très ingrats parfois impropres à la production forestière (exemple du massif de Luzé). La forêt de Richelieu est la propriété des Universités de Paris et fait l'objet d'une gestion menée par l'Office national des forêts. Au cœur du massif, là où les conditions sont les plus difficiles, la forêt est essentiellement résineuse (pin maritime) alors qu'en périphérie les feuillus dominent.
- **les massifs de Monnaie et de Monet.** Cette forêt n'est pas entièrement représentée car le massif de Pont Ménard n'y est pas inclus. Le massif de Monet est pour une grande majorité en pins maritimes. Le massif de Monnaie est également en pins maritimes et pins sylvestres mais il subsiste un îlot feuillu représentant la forêt domaniale de Monnaie. Cette forêt est composée de chênes sessiles, de hêtres mais surtout de chênes pédonculés.

D'une manière générale au sein du territoire, la production forestière est assez peu développée, les conditions stationnelles n'étant pas toujours optimales pour la production de bois de haute qualité.

b - Les landes

Les massifs forestiers sont intercalés de landes dont la maturité est souvent très variable selon les secteurs. Les ensembles les plus remarquables sont les landes de St Martin (Bourgueillois), de Louerre (Douessin), de Fontevraud (Saumurois), de Braslou ou de Razines (Richelais) et du Ruchard

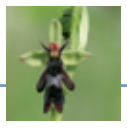

(Chinonais). Leur intérêt écologique est souvent marqué car les landes sont, sur le territoire du Parc, des mosaïques de milieux dont le niveau de vieillissement et d'humidité sont variables. A ce titre, elles sont toutes identifiées en tant que zones écologiques majeures du Parc.

Nature du boisement	Surface concernée
Landes basses	2 650 ha
Landes basses en cours d'enforestation	1 720 ha
Total	**4 370 ha**

SOURCE : PNRLAT, SIRS, 2002.

- les **landes sèches** sont des formations secondaires, le plus souvent issues de déforestations anciennes, suivies de pâturage et de baisse de l'activité pastorale à certaines périodes. Installées sur des sols acides, elles sont dominées par des Ericacées (bruyères et callunes) et des ajoncs mais l'abandon total du pastoralisme entraîne une reconquête progressive par les arbres de la forêt. L'enjeu principal de ce type d'habitat est la maîtrise de la recolonisation forestière et de l'envahissement par la fougère aigle. Dans la lande du Ruchard, les espèces qui caractérisent la lande persistent sous les peuplements forestiers. Mais l'habitat s'exprime surtout sur les marges des parcelles et lorsqu'une clairière se forme.
- bruyères, callunes et ajoncs dominent les formations de **landes humides** caractérisées par la présence de la bruyère tétragone (*Erica tetralix*) et l'absence de la bruyère ciliée (*Erica ciliaris*). Des sphaignes peuvent être présentes dans les landes les plus humides, tandis que callunes et bruyères cendrées (*Erica cinerea*) augmentent avec l'assèchement. Issues de défrichements anciens, ces landes sont établies sur des substrats humides toujours acides. Elles occupent des dépressions humides, des replats et des bordures d'étangs.

D'un point de vue naturaliste, dans les landes acidophiles se développent des plantes rares telles que la gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) ou la cicendie naine (*Exaculum pusillum*). Dans les landes de Fontevraud poussent l'orchis homme-pendu (*Aceras anthropophorum*) et la céphalanthère à longues feuilles (*Cephalanthera longifolia*). L'asphodèle blanc (*Asphodelus albus subsp. albus*) et la bruyère vagabonde (*Erica vagans*) sont également observables dans les landes du Richelais.

• INVENTAIRES ET MESURES DE PRESERVATION

Procédures d'inventaire

On recense 127 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) sur le territoire du Parc, 109 de type I et 18 de type II. L'ensemble de ces ZNIEFF représente une surface de près de 40 000 ha. L'axe ligérien, ses annexes et les landes sont les principaux noyaux de biodiversité.

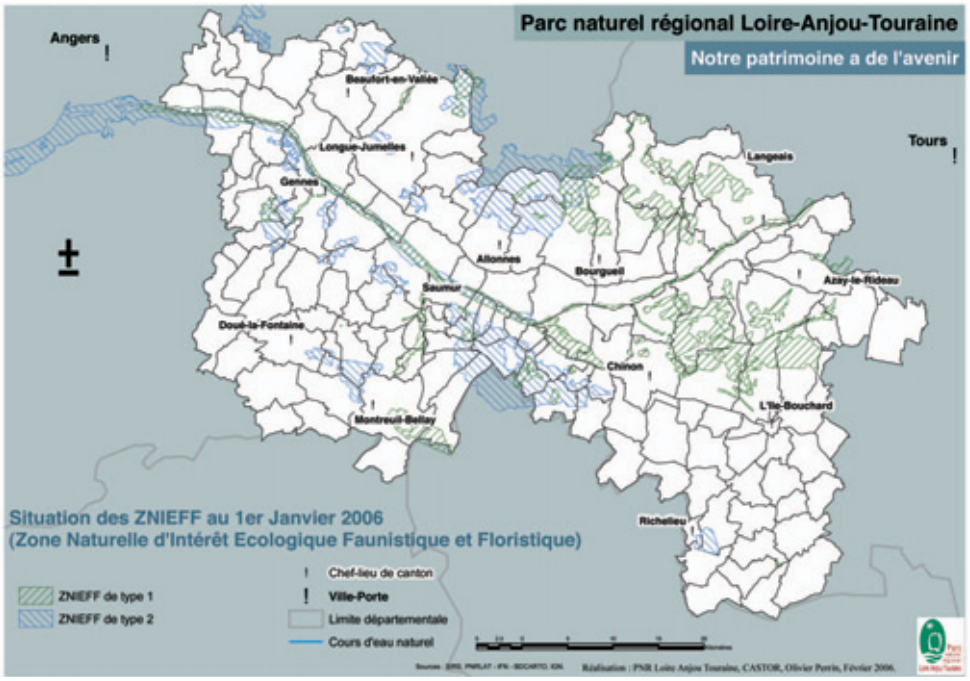

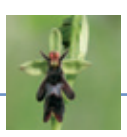
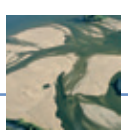

Ce zonage doit être pris en compte dans l'ensemble des projets de planification (PLU, SCOT). L'actualisation de ces zones permet de mettre en évidence les richesses faunistiques et floristiques auxquelles il est nécessaire de prêter attention dans tout projet d'aménagement.

• PROCÉDURES DE PROTECTION ET DE GESTION

a - Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes

Le territoire du Parc présente à ce jour 4 arrêtés préfectoraux de protection de biotopes :

- îlot de Parnay (49),
- marais de Distré (49),
- puys du Chinonais à Chinon (37),
- île Garaud à Saint Patrice (37).

Malheureusement, 2 sites concernés par ces arrêtés ne présentent à ce jour plus d'intérêt écologique majeur. L'ilot de Parnay a été emporté par la Loire lors d'une crue. Le marais de Distré, faute de mise en œuvre d'une gestion écologique adaptée, a perdu son intérêt biologique majeur.

En revanche, à ce jour, plusieurs projets d'arrêtés mobiles sur les grèves de Loire, conformément au document d'objectifs du site « vallée de la Loire, des Ponts-de-Cé à Montsoreau » (ZPS et ZSC), sont proposés à la Préfecture de Maine-et-Loire et devraient être validés courant 2006 :

- grèves de Montsoreau, à Varennes-sur-Loire, Turquant et Montsoreau,
- grèves du Buisson Rouge, à Saumur, Chênehutte-Trèves-Cunault et Saint-Martin-de-la-Place,
- grèves entre l'île du Cadran et la Grande Ile aux Rosiers-Sur-Loire, Le Thoureil, La Ménitré, Saint-Rémy-la-Varenne et Saint-Mathurin-sur-Loire,
- grèves de Loire entre la Grande Ile et « le Coureau Maugin », à Saint-Mathurin-sur-Loire, Saint-Rémy-la-Varenne, Blaison-Gohier et La Bohalle,
- grèves de Loire entre « le Coureau Maugin » et « Port Maillard », à La Bohalle, Blaison-Gohier, Saint-Sulpice, Saint-Saturnin-sur-Loire et La Daguenière

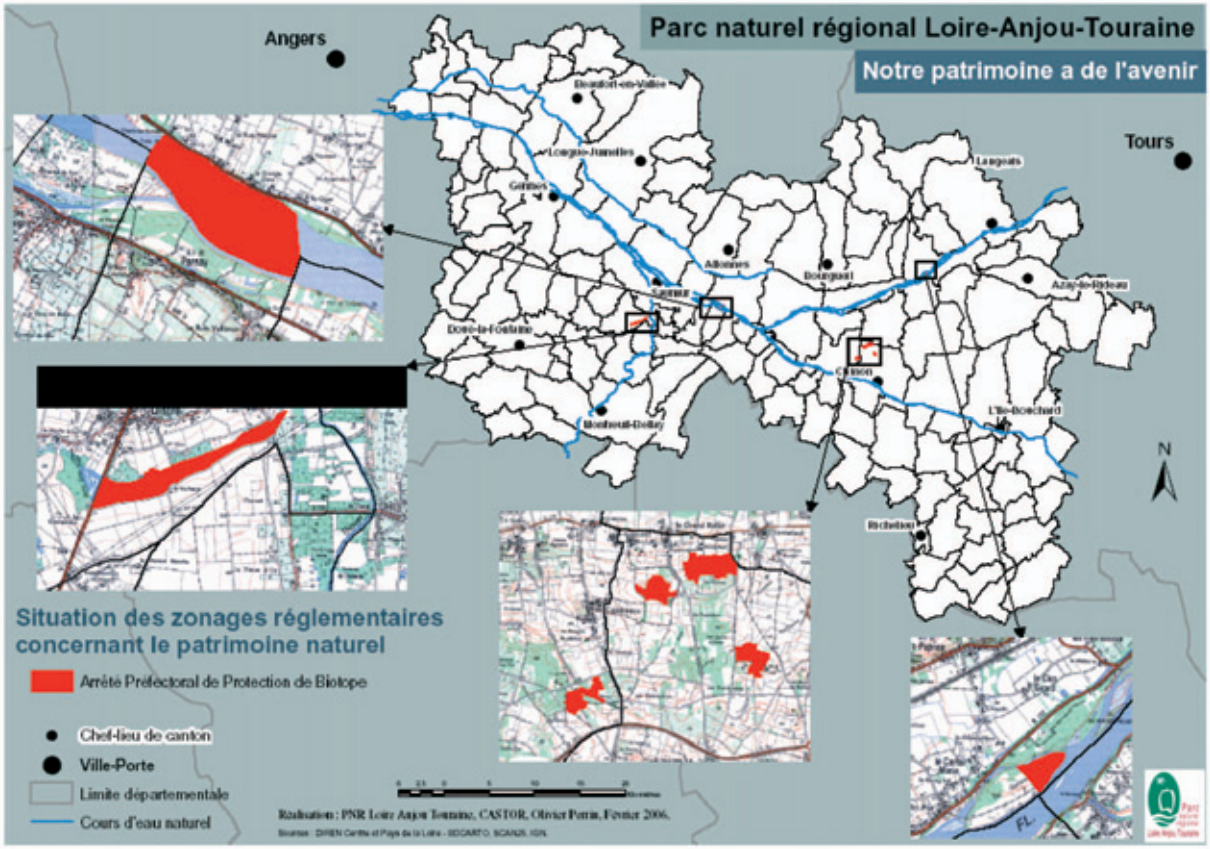

b - Réserves naturelles

A ce jour, il n'existe pas de réserves naturelles régionales ou nationales sur le territoire du Parc. Cependant, plusieurs sites méritent une réflexion à mener en ce sens. Ces sites sont identifiés dans le plan du Parc.

La seule réserve existante à ce jour est la réserve biologique domaniale dans le vallon du Maupas, dans le massif de Chinon. Il s'agit d'un complexe d'habitats forestiers humides identifiés au titre de la directive Habitats dont les espèces les plus emblématiques sont le Chabot (Cottus gobio) et la moscatelline (Adoxa moscatellina). Ce site fait l'objet d'un plan de gestion spécifique (2000-2009) rédigé par l'Office national des forêts - délégation de Tours. Ce plan de gestion pérenne est intégré à l'aménagement forestier de la forêt domaniale de Chinon (2003-2022).

c - Natura 2000

Le programme Natura 2000 est issu de la mise en œuvre nationale de deux directives européennes qui sont la directive Oiseaux (1979) et la directive Habitats (1992).
L'objectif de ces directives est l'établissement d'un réseau européen de sites concentrant l'essentiel du patrimoine naturel. Au sein de ces sites, le programme vise la mise en œuvre d'un développement durable conciliant la préservation de la nature et les enjeux sociaux, économiques, humains et culturels. Ce maillage doit permettre la préservation des espèces par leur libre circulation tout en permettant la continuité d'un brassage génétique nécessaire à leur survie. De plus, une action de préservation des habitats naturels est réalisée de manière à pouvoir préserver ces espèces directement dans leur environnement naturel.

Deux types de sites ont donc été créés, en fonction de la nature du patrimoine naturel remarquable qu'ils contiennent :

- **les zones spéciales de conservation (ZSC) :** il s'agit de zones où les habitats et espèces originaux, spécifiques ou rares d'une zone bio-géographique de l'Europe sont présents. Ces sites sont désignés au titre de la directive « Habitat » (Directive 92/43/CEE du Conseil européen du 21 mai 1992). Les ZSC seront désignées sur la base des SIC actuels lorsqu'ils seront validés par l'Europe,
- **les zones de protection spéciale (ZPS) :** il s'agit de zones où la conservation des oiseaux sauvages in situ est une forte priorité. Ces sites sont désignés au titre de la directive « Oiseaux » (Directive 79/409/CEE du Conseil européen du 2 avril 1979).

Afin de faciliter la création du réseau Natura 2000 en France, l'accent a été volontairement mis sur la concertation et la conciliation locale. La concertation a été réalisée lors de comités de pilotage Natura 2000 qui sont le lieu d'échanges entre tous les acteurs du territoire. Ce sont le lieu d'échanges de nombreuses informations.
Sur chaque site, en fonction de ses particularités, l'accent est mis sur la conciliation. Il s'agit, dans le cadre de l'application du concept de développement durable, de permettre la continuation des activités économiques et de loisirs qui sont favorables au maintien et à la préservation des habitats naturels ou qui ne portent pas atteinte à l'intégrité des sites. Le résultat de la concertation et de la conciliation est consigné dans un texte, le document d'objectifs, qui est rédigé par un opérateur Natura 2000.

Dénomination	Communes du Parc	Type de site	Caractéristiques
Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau (49)	20	ZPS et ZSC	Ces sites englobent le lit endigué de la Loire, une partie de sa plaine alluviale ainsi que les principales zones adjacentes (vallons et quelques cavités à chiroptères). Il s'agit d'un ensemble de milieux tels que les vasières, grèves, prairies naturelles, bocages, marais, boisements. Le site présente un intérêt écologique majeur, mais aussi des qualités paysagères et patrimoniales.
Vallée de la Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes-sur-Loire (37)	15	ZPS et ZSC	
Les Puys du Chinonais (37)	3	ZSC	Les Puys constituent un milieu très singulier de la Région Centre associant des influences méditerranéennes et submontagnardes. Ces buttes sont formées de calcaires durs entourés d'auréoles sableuses. La variété du substrat en fait un secteur de grande biodiversité sur le plan floristique : les pelouses calcicoles côtoient les pelouses calcaro-sableuses et les pelouses décalcifiées.

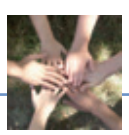
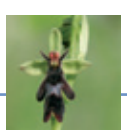
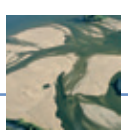

Dénomination	Communes du Parc	Type de site	Caractéristiques
Complexe forestier de Chinon et landes du Ruchard (37)	7	ZSC	C'est l'un des plus vastes ensembles de landes acides humides de la Région Centre (1 223 ha) maintenu grâce à l'activité militaire et l'exploitation de la brande. Ce plateau est entaillé par endroits par des vallons plus ou moins encaissés. La partie forestière est composée majoritairement de peuplements feuillus accompagnés de résineux. Les landes sont en grande partie enrésinées à l'ouest et présentent un aspect plus ouvert vers l'est.
Vallées du Changeon et de la Roumer (37)	15	ZSC	Le site regroupe des vallées et vallons dans lesquels subsistent des mégaphorbiaies. Géologiquement complexes, les terrains sont surtout argilo-siliceux, tantôt secs, tantôt humides. Pays de landes et de grandes forêts de feuillus jusqu'au XIXème siècle, cette région est aujourd'hui largement enrésinée. Les vallées du Changeon et de la Roumer contribuent à une certaine diversification avec la présence de prairies et de mégaphorbiaies de fond de vallon.
Cavités souterraines à chiroptères (49) : - le Buisson et la Seigneurie à Chemellier, - prieuré et château à Cunault, - l'Hôtel d'Hervé à Cuon, - La Cave Billard au Puy-Notre-Dame	4	ZSC	Dans le Saumurois et le Baugeois, les cavités résultent de l'extraction du tuffeau utilisé pour la construction. Elles sont le lieu d'hivernage ou de reproduction de chauves-souris dont pour certaines, il s'agit de l'unique lieu de vie régional (Minioptère et le Rhinolophe euryale). Le dérangement des populations en période estivale comme hivernale peut avoir des conséquences désastreuses en terme de survie. En période d'hivernage, il provoque une perte d'énergie importante (agitation des individus, fuite) pouvant entraîner la mort.
Basses Vallées de l'Indre et de la Vienne (37)	23	ZPS	Il s'agit de vastes secteurs de confluences de rivières avec la Loire. Constituée de vastes prairies humides, cette zone présente un intérêt ornithologique majeur avec la présence de nicheurs comme le Râle des genêts (*Crex crex*), la Pie-grièche écorcheur et la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*).
Champagne de Méron (49 et 86)	2	ZPS	Plaine sur calcaire avec des formations végétales steppiques et clairsemées. La mise en oeuvre du document d'objectifs devra tenir compte de la gestion engagée depuis une dizaine d'années et évaluer les impacts des actions sur la dynamique des populations d'outarde (*Tetrax tetrax*).
Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine (49 et 37).	36	ZPS	Massif boisé de grande taille propice à l'installation de grands oiseaux telle la cigogne noire (Ciconia nigra), espèce emblématique du site.

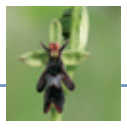

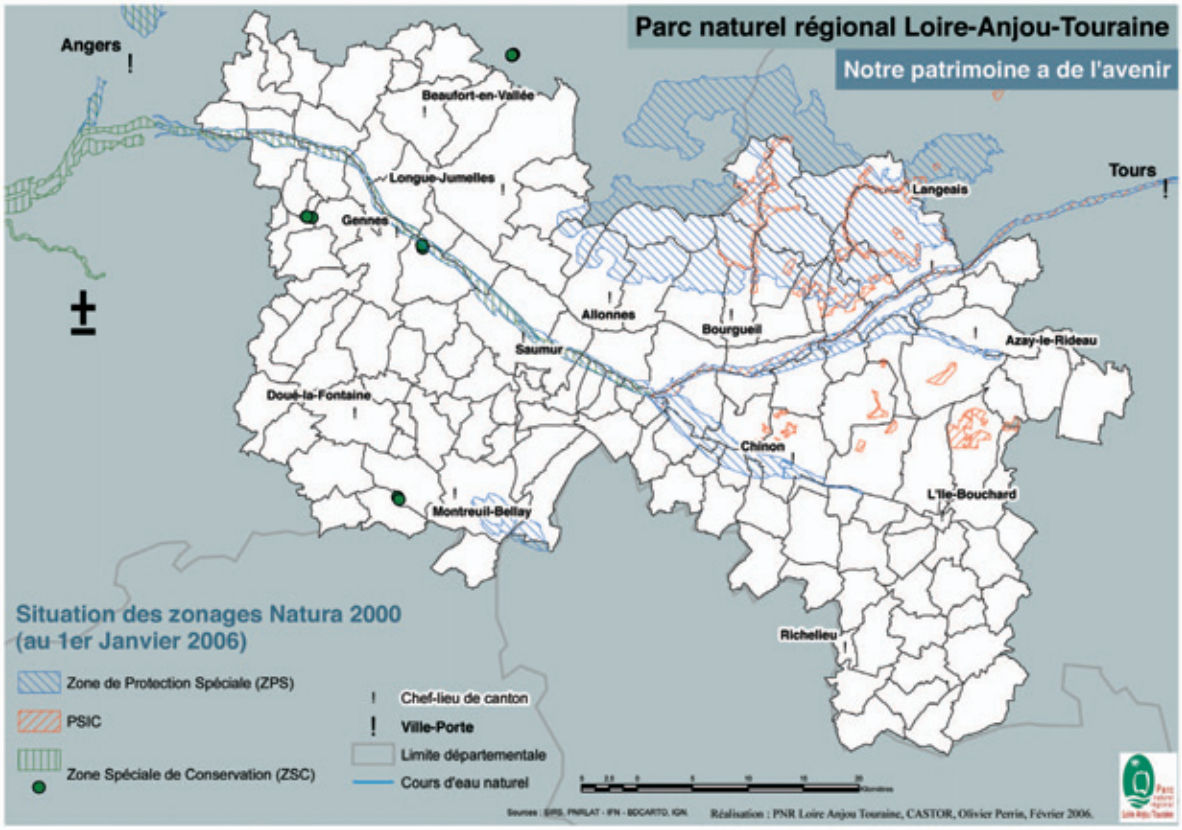

1.2 - LES RESSOURCES

• CONTEXTE GÉOLOGIQUE ET HYDROGÉOLOGIQUE :

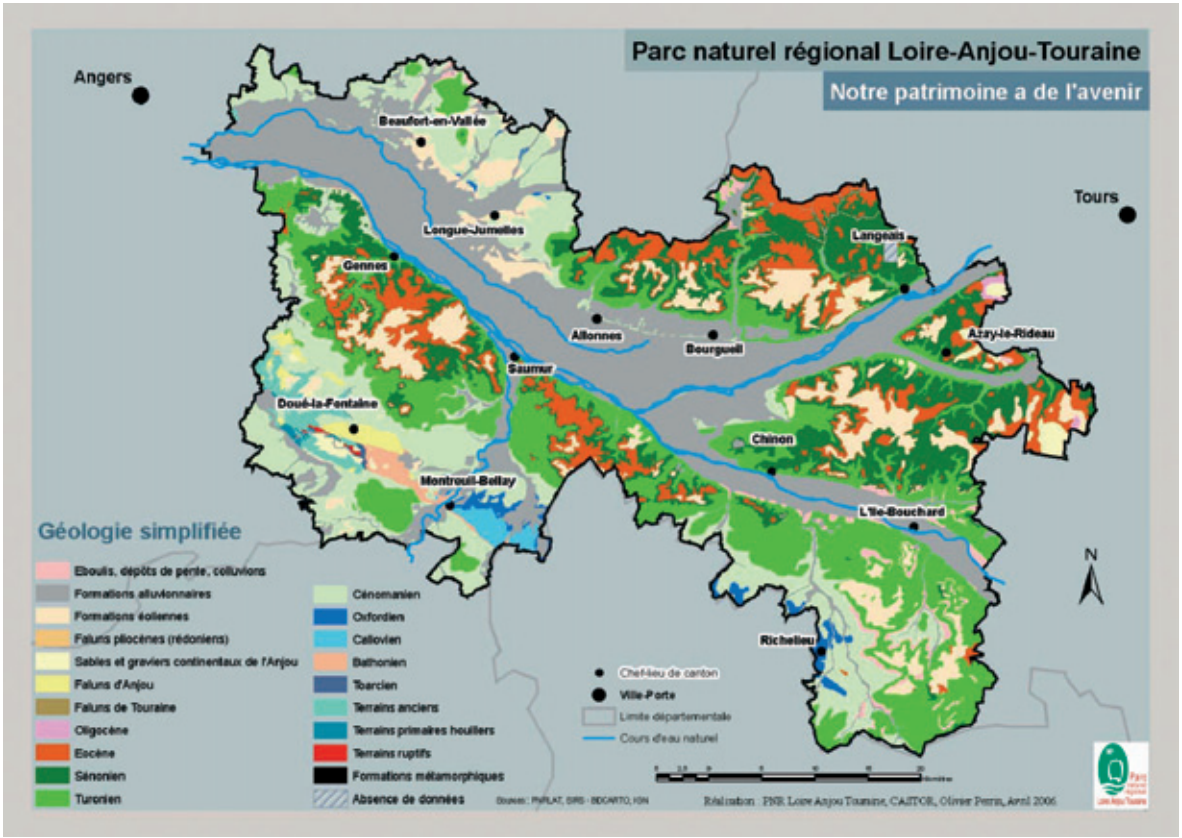

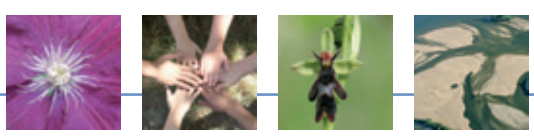

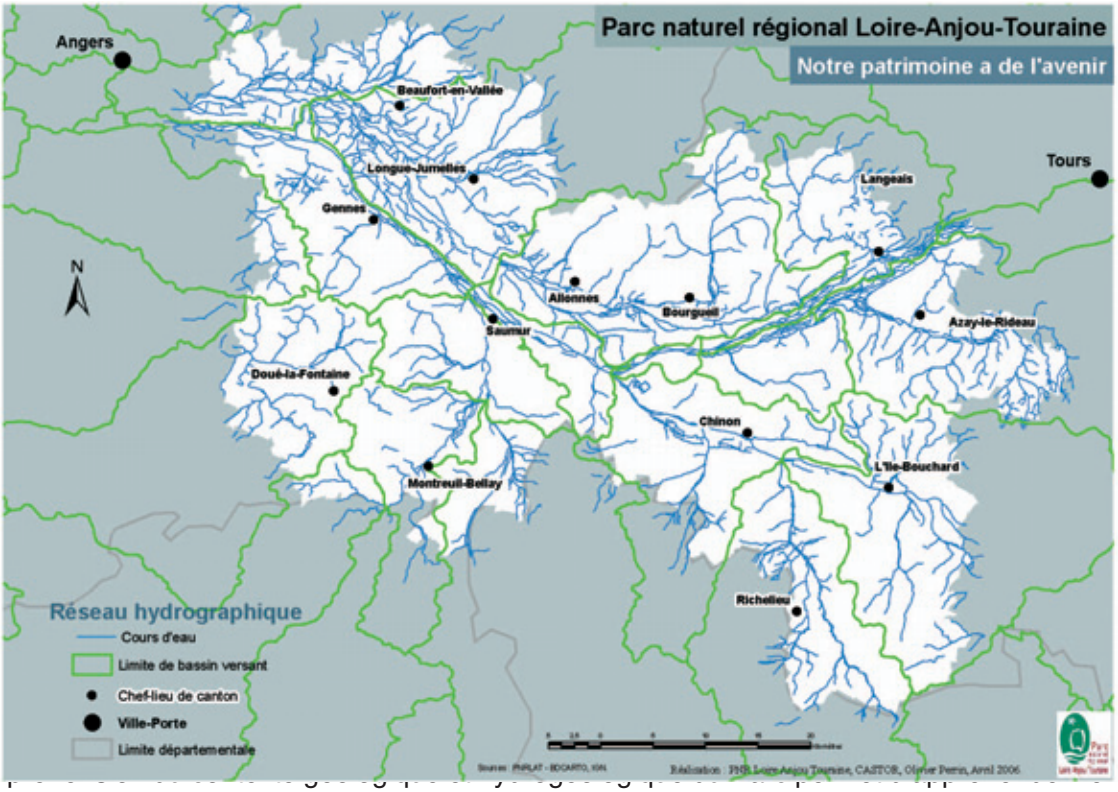

La co ution du territoire autour de ses principales ressources naturelles.

Le Parc, qui s'est constitué autour de la confluence Loire-Vienne, est situé à l'aval de six bassins versants. Il est parcouru par un réseau hydrographique dense dont les cours d'eau principaux sont la Loire, la Vienne, l'Indre, le Vieux Cher, la Roumer, le Thouet, le Layon, l'Aubance et l'Authion.

Le val et ses coteaux affichent cent millions d'années d'une histoire géologique riche. Au milieu du Crétacé, le golfe de Touraine est recouvert par les mers. Trois types de roches caractéristiques du bassin parisien se superposent. La couche géologique inférieure des sables du Cénomanien constitue un aquifère (structure géologique contenant une nappe phréatique) important à l'échelle de plusieurs départements. Le Turonien, qui héberge également de nombreux aquifères, correspond à des roches calcaires largement valorisées dans la construction depuis des centaines d'années : le tuffeau et les faluns d'Anjou qui sont à l'origine du patrimoine bâti caractéristique de la région. Ces roches peuvent être recouvertes d'une couche argilo-siliceuse du Sénonien.

Le fleuve et ses affluents ont contribué à façonner les profils géologiques du territoire en érodant ses diverses strates et en déposant des alluvions.

A l'échelle du bassin parisien, le Cénomanien, qui constitue un capital stratégique pour l'alimentation en eau potable, est une nappe phréatique captive. Elle est donc protégée par des couches géologiques supérieures. Cette réserve d'eau est particulièrement vulnérable à l'échelle du territoire, puisque la couche du Cénomanien affleure au niveau des communes du Layon, d'Antoigné, du Puy-Notre-Dame ainsi qu'au nord-est du bassin de l'Authion. En Indre-et-Loire, elle rejoint la surface du sol au niveau de La Roche-Clermault, de Marçay et jusque dans le Richelais et le Bouchardais. Le Cénomanien est peu profond au niveau du Véron.

Le sol et la couverture végétale sont conditionnés par la nature géologique du sous-sol. Les sols développés sur les calcaires du Jurassique et sur les craies et tuffeaux du Turonien donnent des terres riches, essentiellement consacrées à la culture des céréales. Les sols sableux du Cénomanien, souvent couverts de bois ou de prairies sont parfois cultivés. Sur les terrains du Sénonien, on pratique souvent la viticulture, comme c'est le cas notamment dans le Chinonais et dans le sud Saumurois. Les alluvions du bassin de la Loire et de la Vienne sont des sols riches qui expliquent notamment le développement de cultures de maraîchages et pépinières dans le Val d'Authion. A contrario, le Sénonien est parfois recouvert par des formations discontinues de sables et graviers qui génèrent des sols plus pauvres recouverts de forêts et de landes à l'est du territoire.

Dans le sud du territoire où les craies du Turonien affleurent en plaine ou sur les coteaux, de

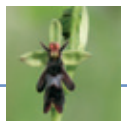

nombreuses carrières ont été exploitées par le passé, créant de vastes réseaux de galeries et des sites troglodytiques. L'exploitation de gisements de faluns et dans une moindre mesure, de tuffeau génère encore de nombreuses carrières à ciel ouvert sur le territoire.

• **EAU**

L'eau, patrimoine commun de tous les habitants et des acteurs du territoire, connaît diverses utilisations. Outre l'aspect habitat et milieu naturel des eaux de surface développé dans la première partie du diagnostic, l'usage de la ressource à des fins de production d'eau potable apparaît comme prioritaire. Les eaux souterraines et de surface sont par ailleurs exploitées pour la production agricole et industrielle. Les cours et plans d'eau ont également des usages ludiques qui rassemblent les sports nautiques et la batellerie.

La directive-cadre sur l'eau de 2000 lie intimement préservation du milieu et satisfaction des usages et fixe des objectifs très ambitieux aux Etats. Sa traduction en droit français par la Loi du 21 avril 2004 précise les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux. Pour les eaux de surface, ils correspondent à un bon état écologique et chimique et, pour les masses d'eau souterraines, à un bon état chimique et à un équilibre entre les prélèvements et la capacité de renouvellement de chacune d'entre-elles. Ces objectifs doivent être atteints au plus tard en décembre 2015.

Sources : direction départementale de l'équipement d'Indre-et-Loire - Préfecture de Maine-et-Loire

a - Etat quantitatif et qualitatif de la ressource en eau

Le risque climatique est un nouveau paramètre pris en compte par les différents organismes gestionnaires des milieux aquatiques. L'année 2005 a été marquée par un déficit pluviométrique important de l'ordre de 25% par rapport à la moyenne. Ainsi la plupart des rivières du département ont présenté des débits bien en-dessous de la moyenne tout au long de l'année et particulièrement entre juin et décembre. Ces débits très faibles ont justifié la prise de mesures de vigilance, de restriction et d'interdiction des usages de l'eau sur l'ensemble du territoire, afin de limiter l'aggravation de la situation des milieux et permettre la meilleure cohabitation des usages. En 2006, les déficits hydrauliques des cours d'eau sont encore très importants et les principales réserves d'eau du département présentent un remplissage bien en dessous de la moyenne. Paradoxalement, la tendance de consommation d'eau à l'échelle nationale continue d'augmenter. Les activités humaines génèrent des pollutions qui peuvent également mettre en péril la ressource disponible.

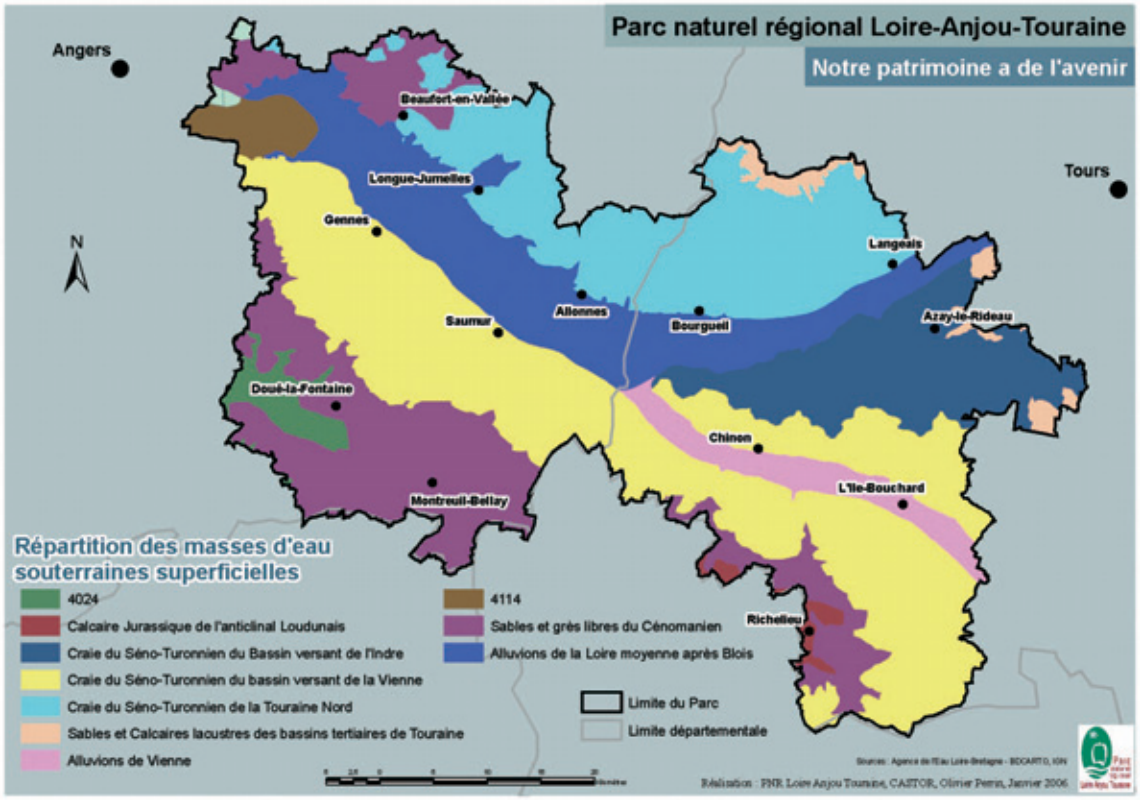

Les ont

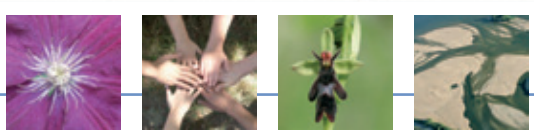

subi de fortes pollutions et sont peu, voire plus, utilisés pour la production d'eau potable. L'évaluation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) effectuée en 2004 met en doute la capacité des masses d'eau à atteindre leur objectif de qualité sur la plupart des paramètres et notamment sur les nitrates et les pesticides. Il n'y a pas particulièrement de pression en terme de prélèvement sur ces nappes.

A l'opposé, la masse d'eau plus profonde du Cénomanien présente une qualité exceptionnelle mais son caractère renouvelable est mis en péril par l'augmentation fulgurante des prélèvements de toutes natures observés sur cette nappe. Or le SDAGE du bassin Loire-Bretagne, approuvé le 4 juillet 1996, a indiqué que la partie captive de cette nappe était « à réserver en priorité pour l'alimentation en eau potable ». En conséquence, le 24 janvier 2006, le Préfet de Maine-et-Loire a classé en zone de répartition des eaux la nappe du Cénomanien. Ceci implique l'impossibilité d'obtenir des autorisations pour de nouveaux pompages d'irrigation tant qu'un équilibre quantitatif ne sera pas restauré.

Les cours d'eau connaissent également de forts étiages. A titre d'exemple, le niveau très bas de la Loire

INDRE-ET-LOIRE : MATIERES PHOSPHOREES
Données 1997 - 1999

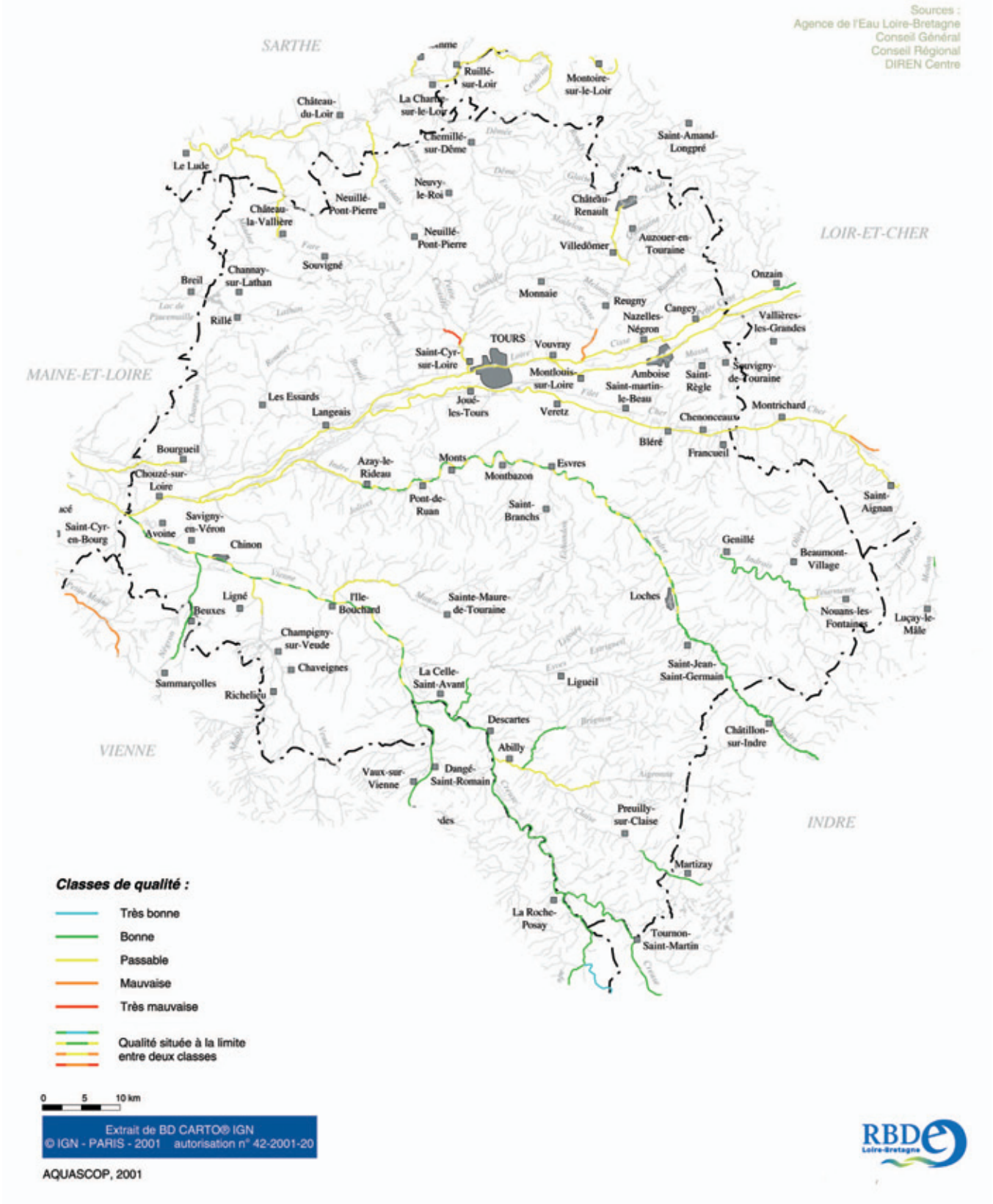

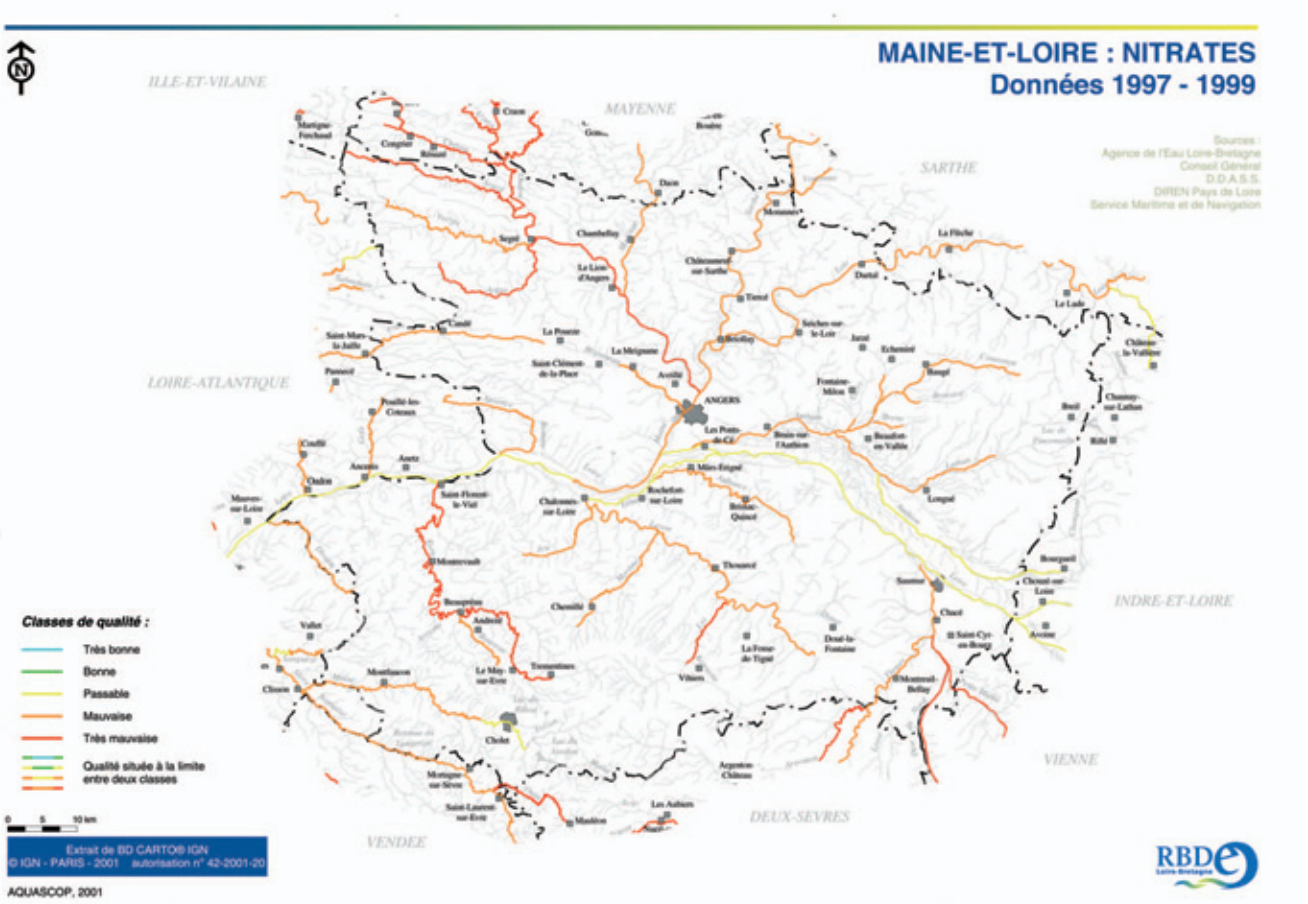
MAINE-ET-LOIRE : NITRATES
Données 1997 - 1999
Sources :
Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Conseil Général
D.D.A.S.S.
DIREN Pays de Loire
Service Maritime et de Navigation
ILLE-ET-VILAINE
MAYENNE
SARTHE
LOIRE-ATLANTIQUE
INDRE-ET-LOIRE
VIENNE
DEUX-SEVRES
VENDEE
ANGERS
Classes de qualité :
Très bonne
Bonne
Passable
Mauvaise
Très mauvaise
Qualité située à la limite entre deux classes
0 5 10 km
Extrait de BD CARTO® IGN
© IGN - PARIS - 2001 autorisation n° 42-2001-20
AQUASCOP, 2001
RBDE

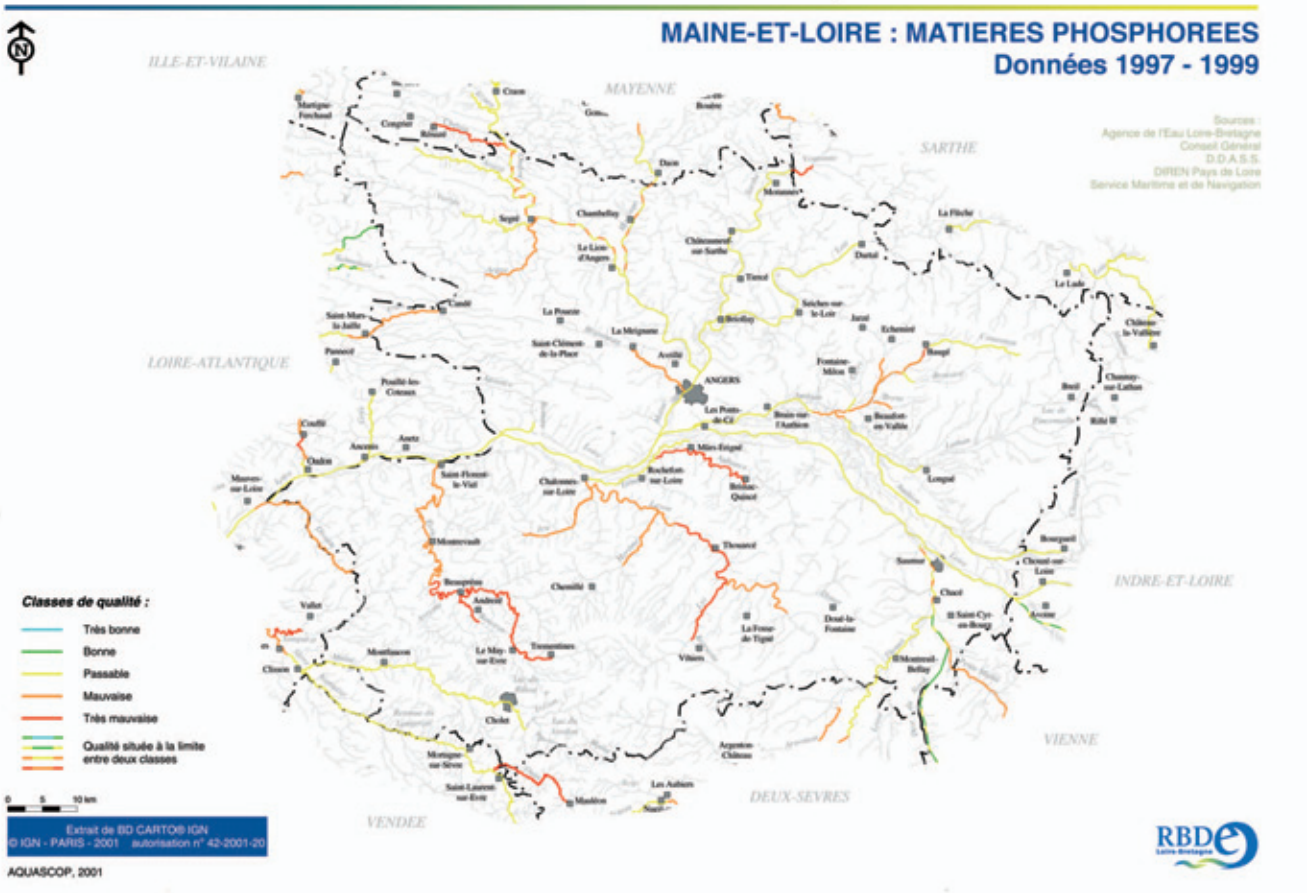
MAINE-ET-LOIRE : MATIERES PHOSPHOREES
Données 1997 - 1999
Sources :
Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Conseil Général
D.D.A.S.S.
DIREN Pays de Loire
Service Maritime et de Navigation
ILLE-ET-VILAINE
MAYENNE
SARTHE
LOIRE-ATLANTIQUE
INDRE-ET-LOIRE
VIENNE
DEUX-SEVRES
VENDEE
ANGERS
Classes de qualité :
Très bonne
Bonne
Passable
Mauvaise
Très mauvaise
Qualité située à la limite entre deux classes
0 5 10 km
Extrait de BD CARTO® IGN
© IGN - PARIS - 2001 autorisation n° 42-2001-20
AQUASCOP, 2001
RBDE

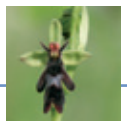

sur des périodes déficitaires en pluies peut avoir des conséquences sur le bon fonctionnement écologique du milieu, sur l'approvisionnement en eau potable de certaines communes, mais aussi des systèmes d'irrigation dans l'Authion, sur la production du Centre Nucléaire de Production d'Electricité et sur tous les usages liés à la batellerie. La Loire n'est bien évidemment pas le seul cours d'eau concerné par ces étiages : le Thouet est lui aussi classé en zone de répartition des eaux depuis 2006.

Les cours d'eau subissent des pollutions diffuses qui impliquent une qualité de l'eau passable sur la majeure partie des paramètres mesurés. Un certain nombre d'altérations risque cependant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015 tel qu'il a été défini par la directive cadre sur l'eau d'octobre 2000.

Les données cartographiées datent de 2004 pour le Maine-et-Loire et de 2002 pour les cours d'eau d'Indre-et-Loire.

Concernant le paramètre nitrate qui témoigne souvent des pratiques agricoles, la Loire et la Vienne ont une qualité moyenne, alors que tous les autres cours d'eau sont classés en qualité médiocre, voire mauvaise pour le Thouet et le Négron.

Les eaux de surface connaissent peu de pollutions liées aux pesticides. Cependant, les données concernant les pesticides sont relativement anciennes et présentent un déficit puisque aucune mesure n'est effectuée sur le Thouet, l'Authion, le Lathan ni le Lys. Le Couasnon, L'Aubance, la Loire et la Vienne présentent des paramètres pesticides qualifiés de bon à très bon, tandis que le Layon n'a qu'une qualité passable. L'Indre et la Roumer ont souffert de pollutions rendant leur qualité mauvaise vis-à-vis du paramètre pesticide en 2000. Nous ne disposons pas de données relatives au Cher.

Le paramètre « matière phosphorée » témoigne de l'évolution des rejets domestiques et industriels. Les cours d'eau d'Indre-et-Loire ont quasiment tous connu une amélioration de leur qualité vis-à-vis des phosphates et de leurs dérivés depuis 1997, pour atteindre une qualité passable à bonne sur la majorité des cours d'eau en 2002. En Maine-et-Loire les cours d'eau ont tous connu une amélioration entre 1997 et 2004 pour atteindre une qualité qualifiée de bonne, à l'exception du Layon et de l'Authion et du Couasnon qui présentent une qualité passable.

L'assainissement, communal et individuel, connaît des améliorations constantes, les communes ayant en grande majorité terminé leur zonage d'assainissement et lancé les procédures de SPANC (service public d'assainissement non collectif). Un certain nombre de stations d'épuration restent encore à adapter aux rejets communaux.

Entre 1998 et 2004, le Parc a participé au financement d'études pour le traitement des effluents vinicoles en Indre-et-Loire. Près de 400 chais ont ainsi été diagnostiqués. Ces études ont permis à chaque viticulteur de réaliser un bilan de la production d'effluents vinicoles, d'examiner leur devenir et de choisir des solutions pour assurer efficacement leur traitement. Cette action devrait conduire à diminuer sensiblement les fortes pollutions organiques qui étaient observées.

b - La gestion intégrée des cours d'eau

Situé à l'aval de bassins versants, notre territoire ne s'est à ce jour pas réellement doté d'outils opérationnels permettant une gestion intégrée de cette ressource. Or il semble difficile de mener des actions cohérentes sans ouverture, échange et coordination avec les territoires amont.

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est l'outil le plus complet en terme de bassin hydrologique. Certains cours d'eau bénéficient de CRE (contrat restauration entretien) qui limitent leur champ d'action à la rivière concernée uniquement.

Le SAGE le plus avancé sur notre territoire concerne le Layon et l'Aubance.

L'Authion, dont le Parc couvre une grande partie du bassin versant, a vu le périmètre approuvé en 2005. Ce SAGE est actuellement en phase d'élaboration.

En Indre-et-Loire, la gestion des cours d'eau reste encore très parcellisée, à l'échelle de communautés de communes ou de syndicats mixtes d'aménagement des cours d'eau, sans qu'une réelle dynamique de bassin versant ne soit encore initiée. La Vienne et l'Indre, qui sont deux cours d'eau majeurs, ne bénéficient pas de SAGE dans ce département. Le tableau ci-après donne un aperçu de la gestion des cours d'eau en Indre-et-Loire.

Les cours d'eau du territoire sont la Vienne, le Negron, la Veude, la Bourouse, le Mable, le Thouet, la

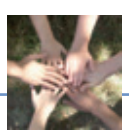
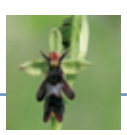
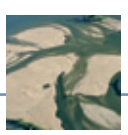

Territoire d'intervention	Structure	CRE
Roumer et Breuil	Syndicat intercommunal d'aménagement des cours d'eau du bassin du Breuil et de la Roumer	non
Changeon et Lane en 37	Syndicat intercommunal d'aménagement des cours d'eau du bassin de l'Authion	oui 2004-2008
Vieux Cher	Communauté de communes du Pays d'Azay le Rideau	oui 2005-2009
Indre Aval (Pont de Ruan à Avoine)		projet
Indre médiane (Courçay à Pont de Ruan)	Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Indre	2005-2009
Riasse	Communauté de communes du Véron	non
Manse	Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Manse et de ses affluents	2005-2009
Négron	Syndicat intercommunal d'aménagement du Négron	non
Bourouse	Communauté de communes du Bouchardais	non
	Communauté de communes du Pays de Richelieu	non
Veude	Communauté de communes du Pays de Richelieu	2002-2006

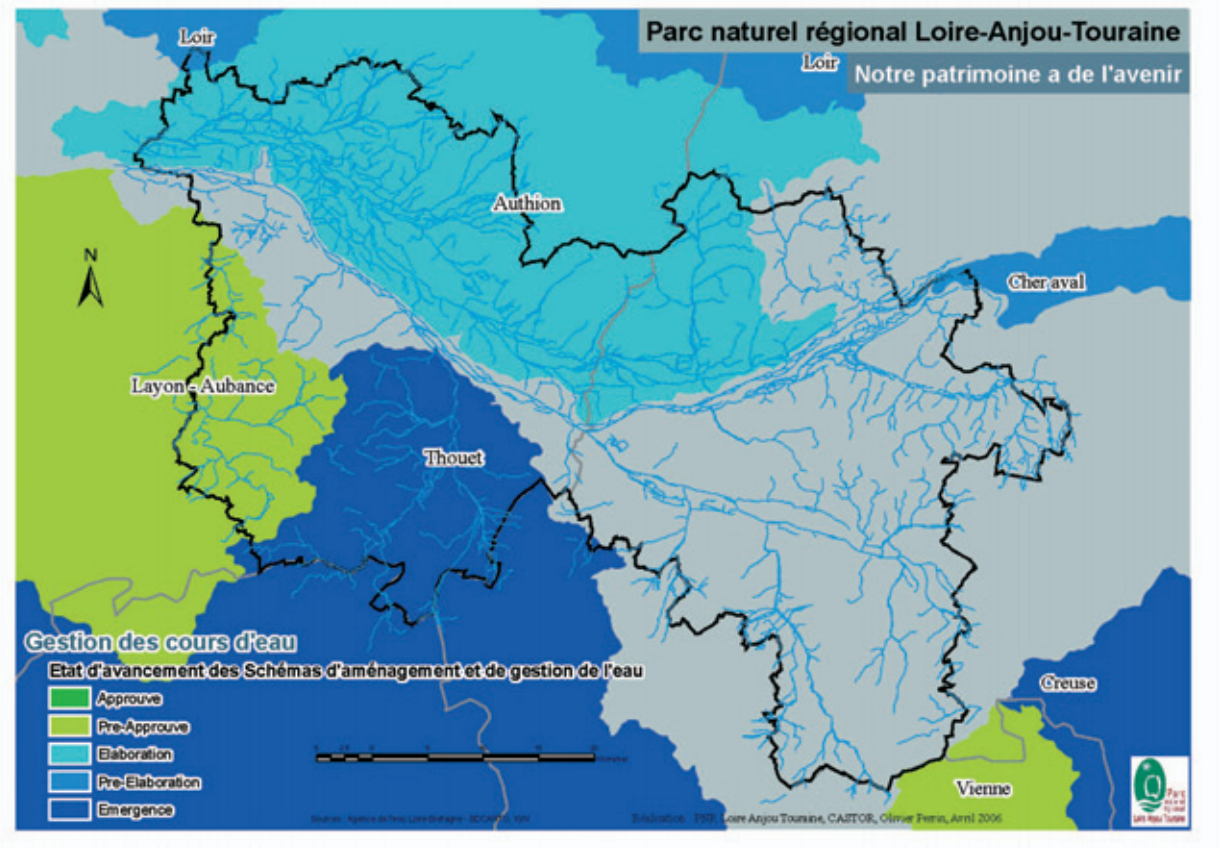

Losse, l'Indre, l'Authion, le Lathan, le Couasnon, le Changeon et le Lane, la Roumer, le Breuil, le Vieux Cher, la Riasse, la Manse et le Cher en limite de territoire.

Sources :
Agence de l'eau Loire Bretagne : état des lieux du Bassin Loire Bretagne 2004
Direction départementale de l'agriculture d'Indre-et-Loire
Conseils généraux d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire

- **RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES**

La centrale nucléaire de Chinon répond aux besoins d'électricité d'une partie du grand ouest. Cette infrastructure de production d'électricité de rayonnement interrégional ne correspond pas précisément aux besoins énergétiques locaux (chauffage, transport). Si cet équipement est générateur d'emploi, il ne participe pas à la valorisation des ressources locales renouvelables.

Or, l'épuisement à plus ou moins court terme des énergies fossiles et fissiles pousse les territoires à mener une réflexion pour valoriser leurs ressources naturelles à des fins de production d'énergie renouvelable. Le soleil, le vent, la force motrice de l'eau, la chaleur du sol, la biomasse sont à valoriser.

Cependant, l'énergie non consommée reste la plus économique et la moins polluante. Aussi, le premier potentiel du territoire à valoriser en terme d'énergie reste celui de l'humain, et du changement des modes de consommation énergétique. Les économies d'énergies sont d'ailleurs un préalable avant de développer les énergies renouvelables du territoire.

Les cartes ci-jointes dressent un panorama succint des ressources énergétiques et des projets énergétiques à l'échelle du Parc. Les données ont été collectées entre 2004 et 2006 et sont loin d'être exhaustives. Sur cette même période, le nombre de projets publics ou privés a été décuplé sur le territoire et partout en France du fait d'une prise de conscience générale du caractère non renouvelable des énergies traditionnellement utilisées et du coût des énergies fossiles qui ne cesse d'augmenter.

Un diagnostic très approfondi en matière d'économie d'énergies et de potentiel de production énergétique a été réalisé en 2006 dans le Schéma énergétique du territoire. Cette étude avait pour vocation d'affiner la connaissance du territoire et de venir apporter un outil d'aide à la décision pragmatique pour une mise en œuvre efficace des orientations énergétiques de la charte.

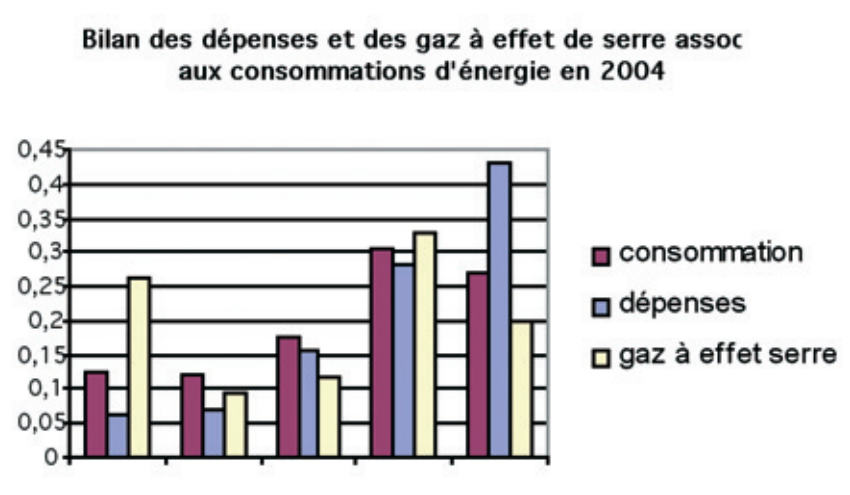

Ce schéma énergétique de territoire laisse apparaître que les émissions de Gaz à effet de serre sur le territoire ne sont pas soutenables (7 tonnes de CO^2 par habitant et par an contre 1.8 dans un scénario durable). L'hypothèse d'une réduction de ces émissions par un facteur 4 d'ici 2050 a été retenue pour proposer un programme d'action.

L'ensoleillement mesuré à Tours est de 1265 kWh/m². Il peut raisonnablement être considéré équivalent à l'échelle du territoire. Le potentiel de production de chaleur et d'électricité sur le territoire apparaît extrêmement intéressant et malheureusement encore largement sous exploité. Le solaire thermique est une énergie particulièrement adaptée à l'habitat troglodytique qui nécessite du chauffage à toute période de l'année et aux structures d'accueil touristique qui fonctionnement particulièrement en période estivale et sont de grands consommateurs d'eau chaude.

Les atlas éoliens des régions Pays de la Loire et Centre ont été réalisés respectivement en référence à l'altitude 60 m et 80 m. S'ils ne sont pas directement comparables, il est tout de même possible de préciser que le potentiel éolien le plus important du territoire se situe dans le sud Saumurois où deux projets sont déposés en 2006. Les données issues de l'atlas laissent à penser que notre territoire n'a pas un potentiel de vent très intéressant. Cependant les éoliennes actuelles ont des hauteurs de mâts pouvant largement dépasser les 110 m et le coût de rachat de l'énergie éolienne peut rendre des sites intéressants pour l'investissement. Aussi le schéma énergétique de territoire est un document dont il faut tenir compte pour avoir une approche plus fine de la thématique.

Le Parc est sillonné de nombreux cours d'eau qui ont historiquement été exploités pour la force motrice de l'eau. Le potentiel hydraulique en terme de production d'énergie n'est a priori pas extrêmement

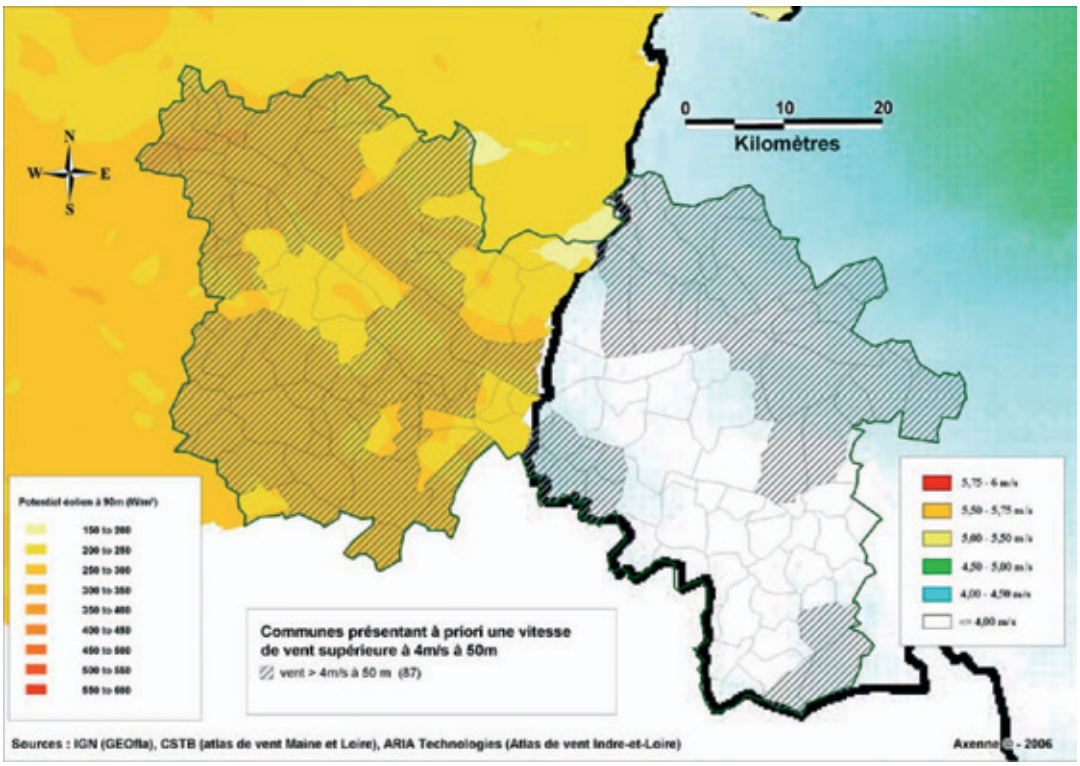

intéressant, mais mériterait d'être étudié au cas par cas sur l'aménagement d'ouvrages existants.

La structure géologique du territoire ne permet pas d'exploiter directement la géothermie comme c'est le cas en région Parisienne ou dans les régions thermales. L'absence de source de chaleur même en profondeur oblige à recourir à des pompes à chaleur qui exploitent alors la chaleur du sol (appelée géothermie de surface ou horizontale) ou du sous-sol (géothermie verticale). Ces pompes à chaleur ne sont que des modes de chauffage électrique très performants et ne sont soutenus ni par l'Ademe, ni par la Région des Pays de la Loire. Par ailleurs, l'usage des pompes à chaleur "géothermiques" (sur le sol) ou "aérothermiques" (sur l'air extérieur) est réversible en été pour un rafraîchissement, voire une climatisation. Même si l'énergie électrique (nucléaire en grande partie) consommée n'est pas forcément très importante, la mise en route de ces installations génère un fort appel de puissance qui met en péril la pérennité des réseaux électriques et amène les syndicats intercommunaux d'énergie à devoir aménager des lignes électriques moyenne et basse tension supplémentaires.

De toutes les ressources énergétiques dont dispose le Parc, la biomasse est de loin celle qui a le plus

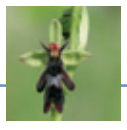

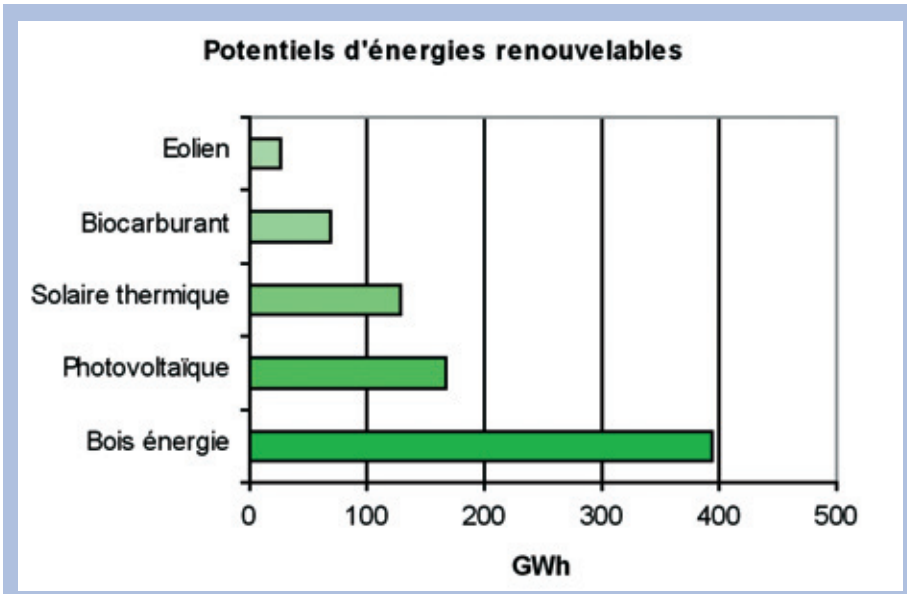

grand potentiel de développement pour le territoire. Elle est en effet créatrice de richesses et d'emplois locaux. Le bois énergie génère une forte attente des collectivités et des acteurs locaux qui ont bien perçu qu'avec 25 % de forêt sur le territoire, la valorisation de cette ressource est incontournable. Le bois reste actuellement le plus souvent valorisé sous forme de bûches. La filière de distribution de granulés de bois est émergente en 2006. Un projet de site de production locale de granulés est actuellement à l'étude sur le territoire.

En 2005 et 2006, le Parc a réalisé des études et développé des outils d'animation afin de sensibiliser les acteurs du territoire et faire remonter l'information relative à l'offre et à la demande en bois plaquette pour structurer des filières d'approvisionnement économiquement viables. Le Parc a également déposé en 2006 un projet de pôle d'excellence rurale relatif aux bio-ressources en collaboration avec le Pays du Saumurois.

Les huiles végétales pures connaissent un essor dans le monde agricole et industriel. Une usine de pro-

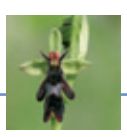
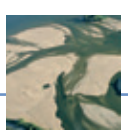

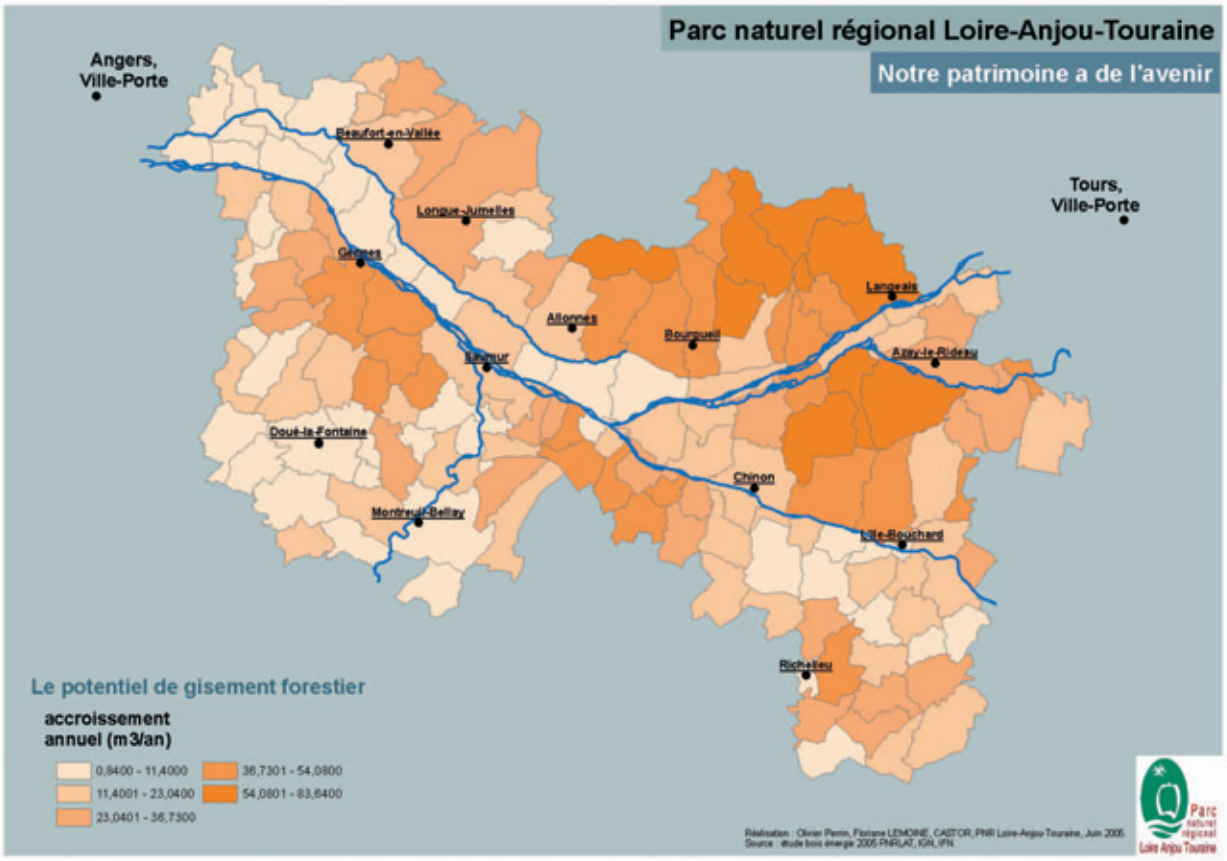
Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
Notre patrimoine a de l'avenir
Angers, Ville-Porte
Tours, Ville-Porte
Beaufort-en-Vallée
Longue-Jumelles
Gennes
Langeais
Allonnes
Bourgueil
Saumur
Azay-le-Rideau
Doué-la-Fontaine
Chinon
Montreuil-Bellay
L'Ile-Bouchard
Richelieu
Le potentiel de gisement forestier
accroissement annuel (m3/an)
0,8400 - 11,4000
11,4001 - 23,0400
23,0401 - 36,7300
36,7301 - 54,0800
54,0801 - 83,6400
Réalisation : Olivier Perrin, Floriane LEMOINE, CASTOR, PNR Loire-Anjou-Touraine, Juin 2005.
Source : étude bois énergie 2005 PNRLAT, IGN, IFN

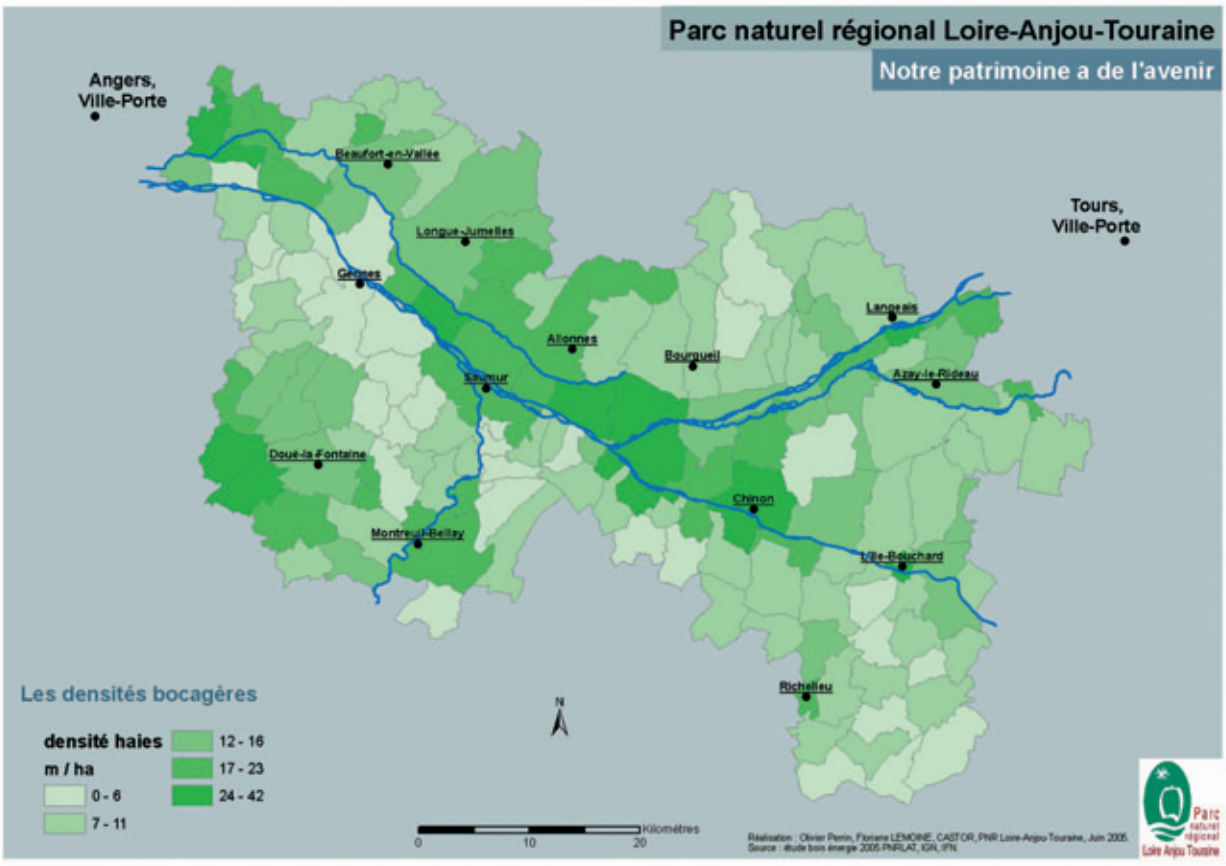
Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
Notre patrimoine a de l'avenir
Angers, Ville-Porte
Tours, Ville-Porte
Beaufort-en-Vallée
Longue-Jumelles
Gennes
Langeais
Allonnes
Bourgueil
Saumur
Azay-le-Rideau
Doué-la-Fontaine
Chinon
Montreuil-Bellay
L'Ile-Bouchard
Richelieu
Les densités bocagères
densité haies m / ha
0 - 6
7 - 11
12 - 16
17 - 23
24 - 42
N
0
10
20
Kilomètres
Réalisation : Olivier Perrin, Floriane LEMOINE, CASTOR, PNR Loire-Anjou-Touraine, Juin 2005.
Source : étude bois énergie 2005 PNRLAT, IGN, IFN

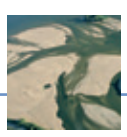
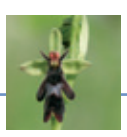
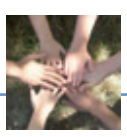

duction d'huile végétale est envisagée sur le territoire en sus des projets individuels ou collectifs d'investissement dans des presses à huile de plus petit calibre. En 2006, ont également émergé des projets de cogénération (électricité et chaleur) à partir de bio-combustibles (bois, paille, bio-déchets) et de méthanisation sur des sites de compostage existants.

Sources :

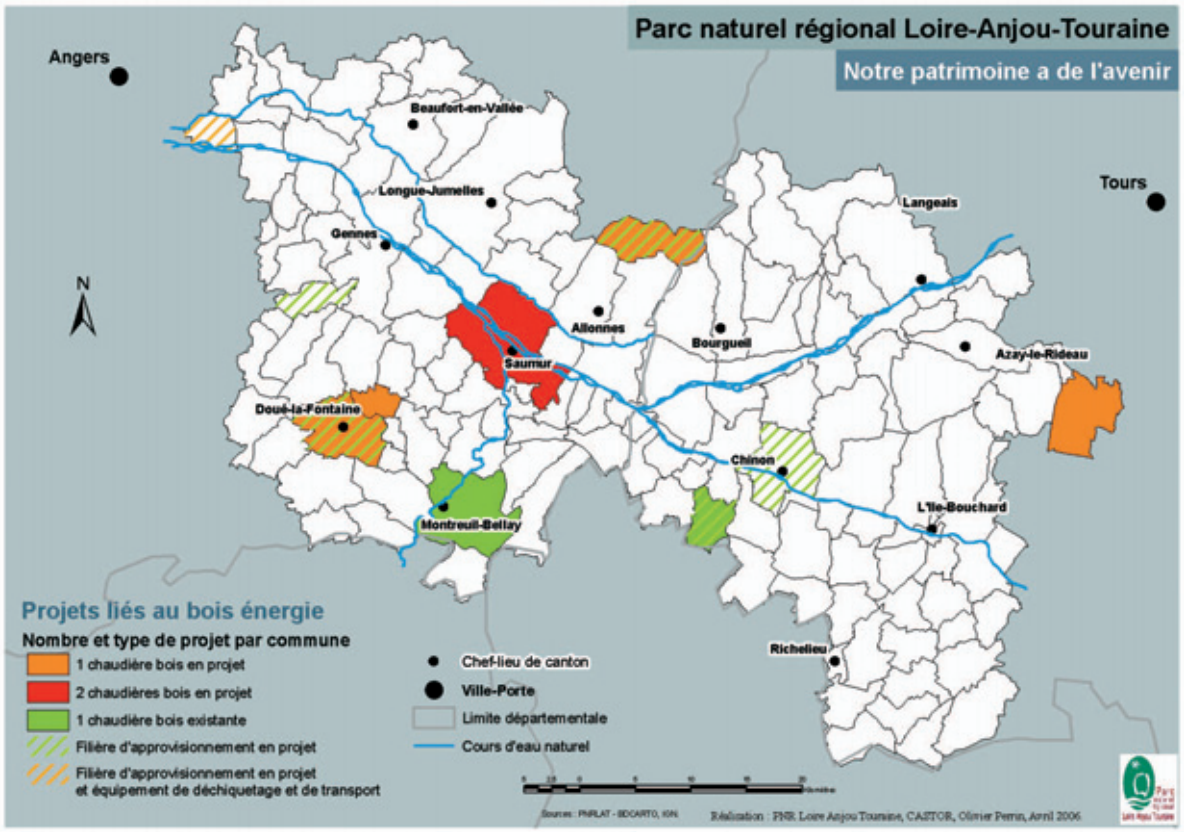

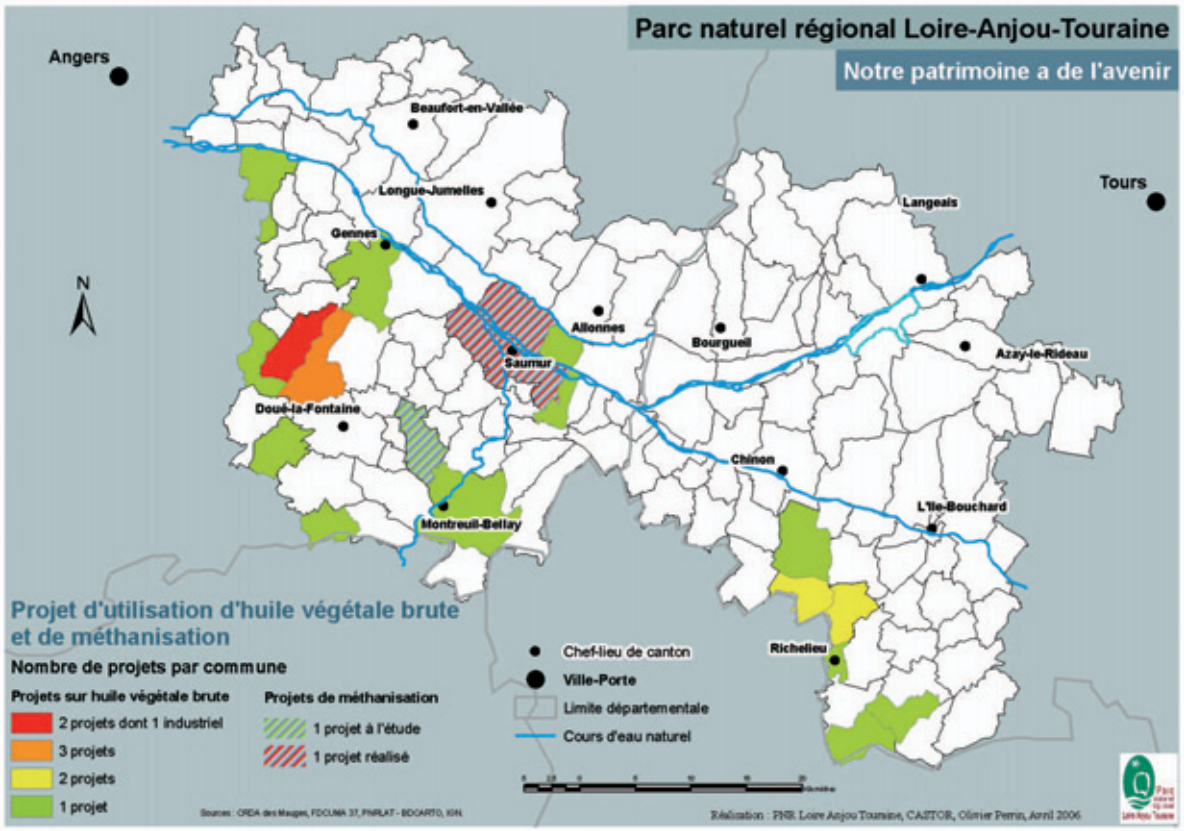

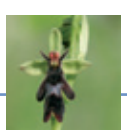
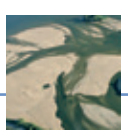

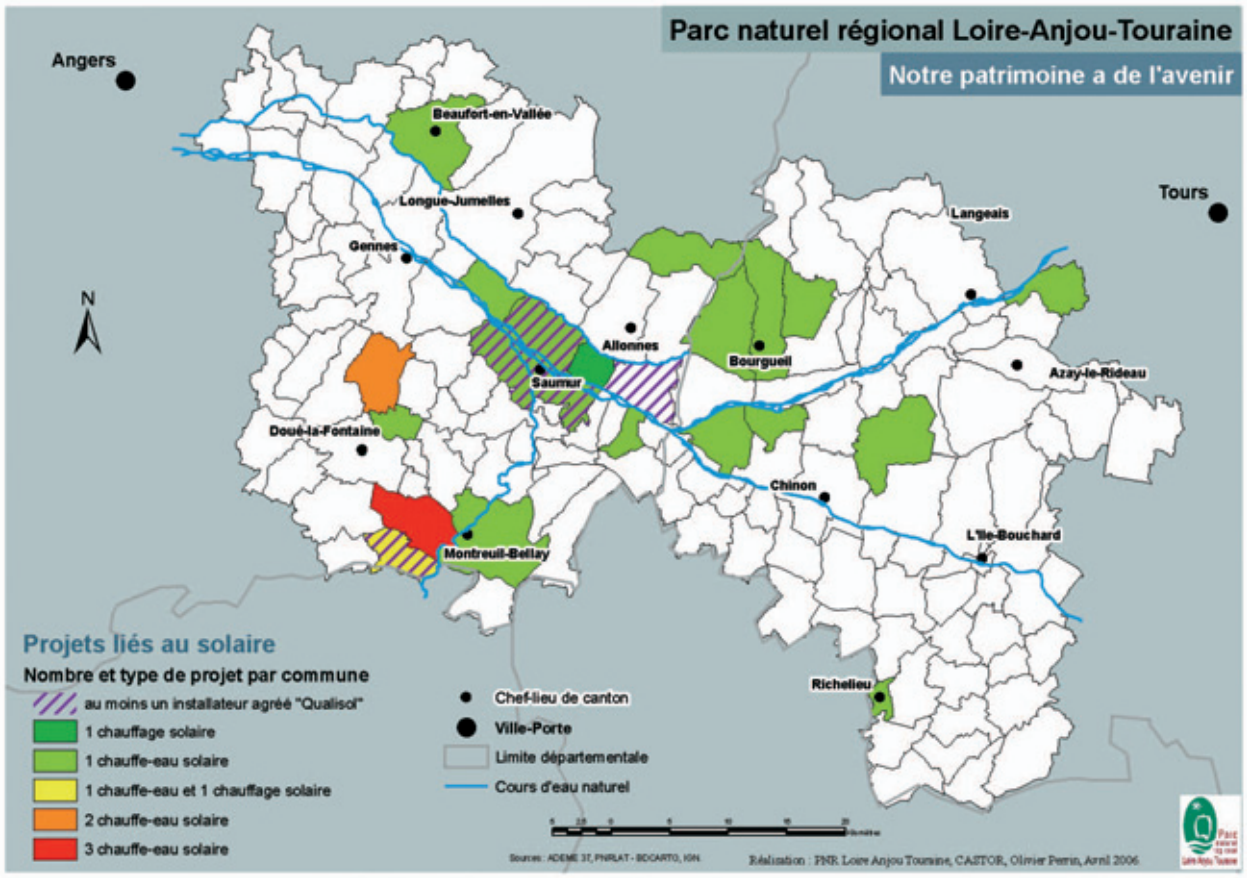

ADEME délégations régionales - octobre 2004
Espaces info énergie d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire - octobre 2004
Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine - étude bois énergie 2005 et 2006
Chambres d'agriculture d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire - janvier 2006

I.3 - UN PAYSAGE AUX MULTIPLES FACETTES

• PATRIMOINE PAYSAGER

La convention européenne du paysage de Florence établit le paysage comme "une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations". Cette définition souligne bien l'aspect pluriel du paysage, dont l'étude nécessite la prise en compte dynamique et croisée de nombreuses composantes. La préservation du patrimoine paysager requiert l'assimilation du fonctionnement de ces composantes. Le maintien de la qualité des paysages est l'un des objets du Parc et son action dans ce domaine est légitimée par la loi "paysage" (janvier 1993).

Classiquement, l'analyse paysagère d'un territoire fait l'objet d'une cartographie des "unités paysagères". Or les unités paysagères, issues de l'assemblage des deux Atlas départementaux, se rapprochent tantôt d'un «pays» comme c'est le cas pour le Richelais ou le Saumurois, tantôt d'une entité «géographique» tels le « croissant boisé », la vallée de l'Indre ou les plateaux du centre. Il résulte de ce découpage une grande hétérogénéité des unités, qui se traduit notamment par un nombre très aléatoire de sous-unités (1 à 12).

La méthode d'étude proposée ici se base sur la notion de "structures paysagères". Cette méthode

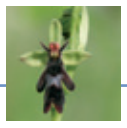

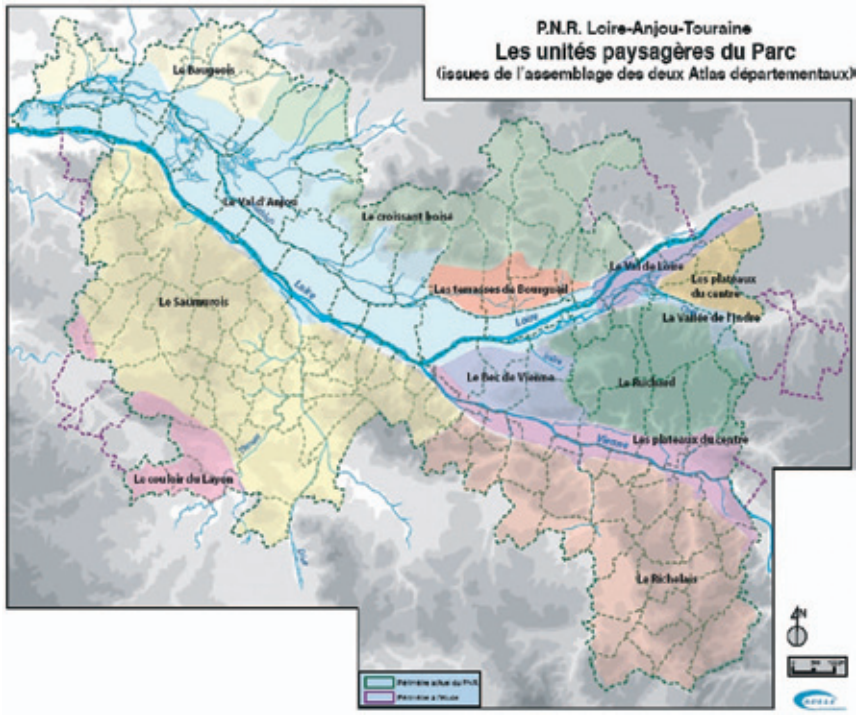

renvoie à la Loi Paysage (Loi n°9 du 8 janvier 1993), où a été exprimée la nécessité de prendre en compte l'ensemble des «éléments structurant le paysage», c'est-à-dire toutes les composantes physiques naturelles et les composantes d'aménagements humains qui structurent l'organisation d'un territoire à différentes échelles (cf. annexe du Plan : extrait du Plan des espaces naturels et paysagers).

Une telle méthodologie permet de préparer la phase de définition de la politique du Parc et de la rendre à la fois claire et complète : à chaque structure paysagère correspondent des enjeux pour lesquels seront déclinés des objectifs applicables sur l'ensemble du territoire (cf. Plan du Parc).

L'annexe documentaire au Plan du Parc reprend les unités paysagères telles que décrites dans les deux

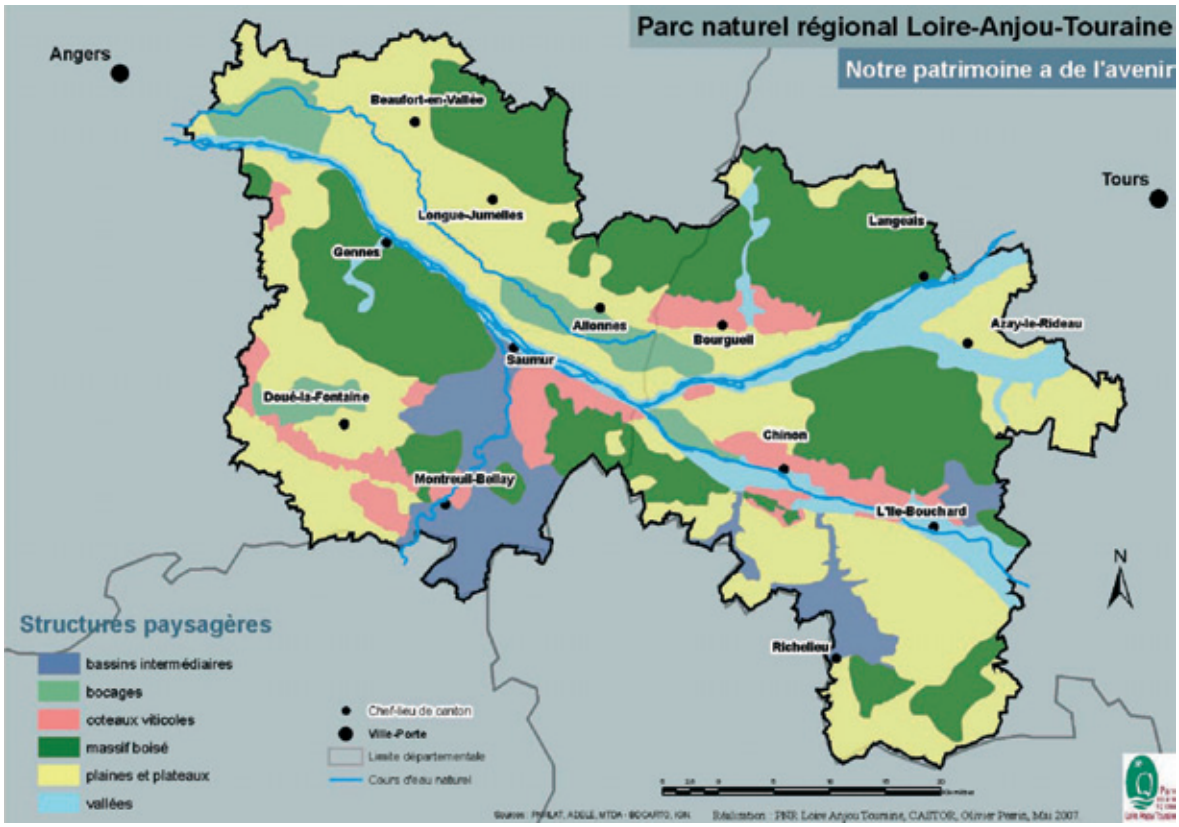

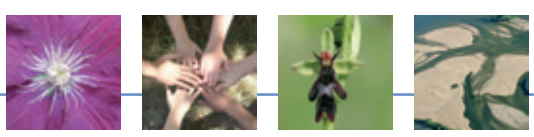

Atlas départementaux des paysages. Y sont également reportés les monuments et villages remarquables ainsi que les types de dynamique s'exerçant sur le territoire. Ce document n'est pas le plan du Parc. C'est un état des faits marquant l'évolution des paysages du Parc et qui a servi à concevoir la stratégie spatiale pour les douze années à venir.
Le paysage est perçu visuellement à la fois par les habitants du territoire et par les touristes. Les possibilités de visualisation des différents aspects du paysage sont directement liées à la topographie et aux aménagements réalisés par l'homme. Ainsi les coteaux, par exemple, offrent une vue surplombante sur les vallées, tandis que les levées et les routes en bord de cours d'eau permettent une découverte progressive du paysage. Les villages, châteaux et autres éléments de patrimoine constituent autant de points d'appel qui attirent le regard.

a - Un paysage naturel riche

Le territoire du Parc est situé sur les derniers kilomètres de la Loire dite « moyenne ».
Le Val de Loire est inscrit depuis le 30 novembre 2000 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des « paysages culturels évolutifs vivants ». Cette distinction donne au couloir ligérien du Parc une reconnaissance mondiale. Mais au-delà du fleuve royal, c'est l'ensemble du territoire du Parc qui doit bénéficier de cette distinction.
La reconnaissance du patrimoine paysager du Val de Loire montre l'importance qu'occupe le fleuve dans

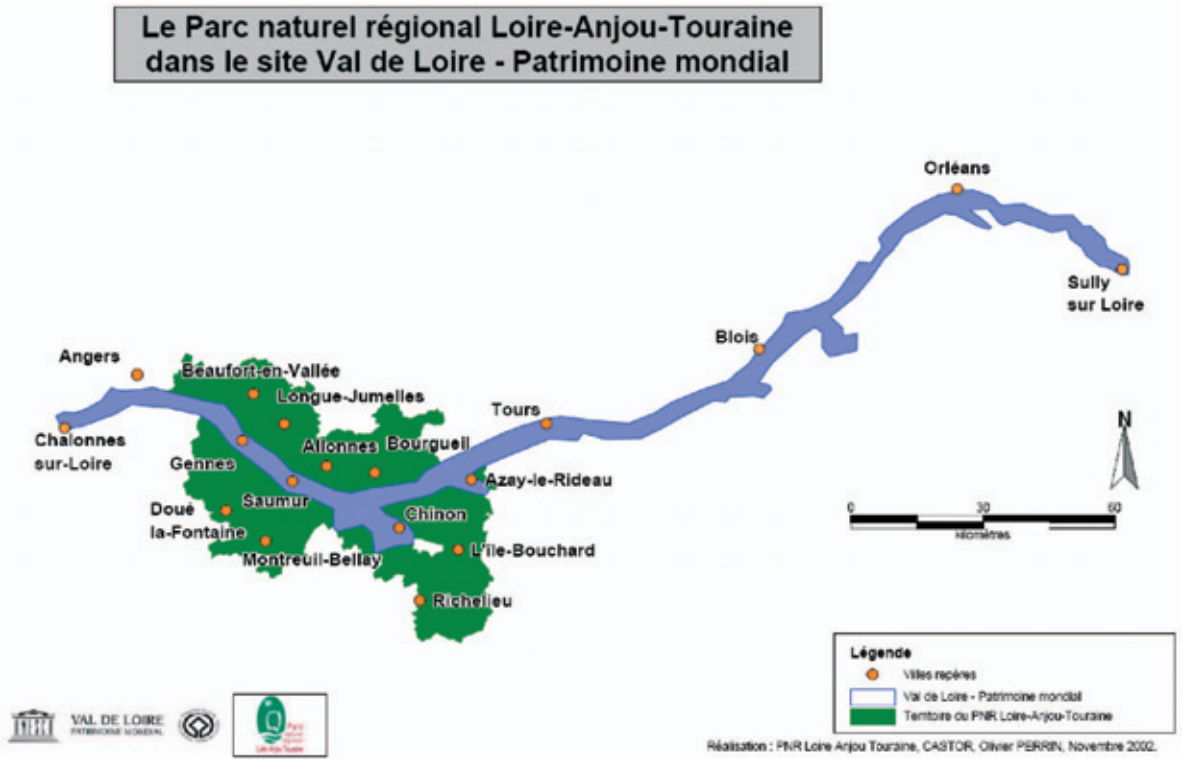

le paysage sur cette partie de son bassin versant : la Loire constitue l'élément structurant du paysage du Parc. Malgré l'unité d'ensemble bien affirmée et marquée par les limites géographiques du Parc, le territoire est constitué d'une juxtaposition de terroirs caractérisés par leurs spécificités architecturales, économiques (en particulier agricoles) et paysagères. La Loire est le trait d'union à travers sa fonction de moyen de communication et de circulation de biens, des hommes… En parcourant l'histoire et les interactions avec son environnement, elle a permis la création d'une identité ligérienne.
Ce fleuve a imposé son rythme de crues et de décrues au milieu naturel ainsi qu'aux habitants et a modelé sur le territoire des structures spatiales bien particulières. L'incidence de la Loire sur le paysage est amplifiée par la présence d'un certain nombre d'affluents, dont les quatre principaux sur ce tronçon, le Cher, l'Indre, la Vienne et le Thouet, viennent doubler le régime du fleuve. Ces nombreuses convergences hydrauliques créent des zones de confluence aux paysages particuliers. La présence de ces affluents renforce l'omniprésence de l'eau et de ses effets sur le territoire. En effet, ce réseau hydrographique important a imposé au paysage des composantes typiques de ce type d'espace. Le territoire est ainsi parcouru par les vallées plus ou moins larges de la Loire et de ses affluents dont les variations de niveau d'eau créent de nombreuses zones inondables. Ces aléas saisonniers liés aux

crues génèrent des motifs paysagers caractéristiques : lit majeur très étalé, lit mineur constitué de plusieurs bras, existence d'une importante plaine d'inondation, présence de boires et de zones humides et les coteaux plus ou moins marqués.

La Loire et ses affluents ont creusé leurs vallées dans les grands plateaux calcaires qui forment la région. Cette roche calcaire, une craie quasi omniprésente appelée tuffeau, est le résultat du retrait de la mer qui recouvrait le golfe de Touraine au Crétacé. Cette roche particulière forme, selon la façon dont elle est sculptée par les cours d'eau, des reliefs caractéristiques de falaises, de coteaux calcaires et de vallonnements doux. Les coteaux jouent un rôle essentiel dans la structuration du paysage des vallées : en les encadrant, ils limitent et dessinent les vallées, ayant ainsi une fonction déterminante dans l'organisation du paysage. De plus, ces coteaux génèrent autant de points de vue potentiels sur les vallées de par leur position dominante, comme des "balcons" desquels on observe le val dans toute sa largeur. Les coteaux et falaises, tout de pierre blanche, réfléchissent particulièrement la lumière, ce qui crée une ambiance typique du Val de Loire. Cette atmosphère lumineuse spécifique participe de la célèbre "douceur angevine" au même titre que le climat océanique particulièrement tempéré. Cette ambiance que l'on trouve sur le territoire du Parc a inspiré de nombreux artistes, poètes et écrivains qui, originaires des lieux ou y ayant séjourné, ont su retransmettre leur fascination pour la Loire et ses paysages dans leurs œuvres.

Le territoire du Parc est donc composé non pas d'un paysage mais d'une diversité de paysages dont l'unité repose sur la Loire. Son impact sur les structures paysagères environnantes est indéniable.

b - Un paysage façonné par l'homme

A chaque époque, les activités humaines ont modelé le paysage par touches successives sans pour autant effacer les traces des précédentes. Ainsi, l'exploitation des éléments naturels a marqué les mentalités et créé des formes architecturales particulières liées aux activités et aux habitations. L'homme s'est adapté à la Loire et à ses contraintes, mais a aussi voulu l'accommoder à ses exigences en limitant par des aménagements les aléas dus aux variations de son niveau d'eau. En effet, bien que la Loire soit encore souvent considérée comme l'un des derniers fleuves sauvages, elle a fait l'objet, depuis le moyen-âge, de nombreux ouvrages destinés à l'utiliser comme axe de communication et de commerce. Les levées en sont des éléments les plus remarquables puisqu'elles assurent toujours la protection des habitations et des cultures de la vallée. Ainsi, tout en évitant l'endiguement systématique, l'homme a aménagé la Loire pour l'adapter à ses activités et faciliter la construction d'habitations.

Le Parc est une zone essentiellement rurale sur laquelle l'activité agricole est prédominante : en 2002, 57% du territoire est consacré à l'agriculture. Les activités agricoles diversifiées mises en place par l'homme constituent un élément structurant majeur du paysage. C'est ainsi qu'on reconnaît de plus en plus aux agriculteurs le rôle de "jardiniers de l'espace".

Sur le territoire du Parc, l'agriculture présente une grande diversité de systèmes de production et donc une diversité des éléments constituant le paysage. Mais l'occupation du sol par ces activités agricoles ne correspond pas forcément à l'impression que peut en avoir un observateur. Ainsi, certains secteurs viticoles sont éclatés en fonction des terroirs et de la topographie et leur perception dans les grands paysages est différente de certains terroirs traversés par les routes, lieux d'observation quotidienne des paysages.

La perception paysagère de cette occupation du sol permet de distinguer six grandes entités agricoles et forestières :

- **grandes cultures ou champs ouverts (openfield) :** très ouverts, sans éléments pour arrêter le regard, ils peuvent être ponctuellement marqués de cultures dites spécialisées ou de petits boisements qui apportent des éléments de repère en ces vastes espaces. Selon la topographie, des linéaires boisés le long des ruisseaux apportent une perspective différente.
- **cultures spécialisées et maraîchage :** ici le parcellaire plus petit est accompagné d'infrastructures agricoles marquant visuellement la spécificité économique de ces zones. L'accompagnement végétal très varié est souvent horticole près des exploitations et plus naturel dans les espaces autrefois occupés par l'élevage. Ainsi le « Jardin de la France » est caractérisé par un paysage très construit, artificiel et dédié à la production à haute valeur ajoutée.
- **élevage :** les paysages d'élevage sont peu présents dans la vallée en dehors des bords de la Loire et de ses affluents. Sur les gâtines des plateaux nord, il sont étroitement imbriqués aux forêts et demeurent peu visibles. Le paysage qui en résulte présente néanmoins une trame bocagère

caractéristique et un essaimage de bâtiments d'élevage.

- **viticulture :** la vigne est une des expressions majeures du paysage culturel ligérien. Les vignobles, implantés à flanc de coteaux ou sur les plateaux en bord de Loire, créent des paysages « peignés », caractéristiques. Ils participent fortement à l'identité du territoire du Parc.
- **arboriculture :** confinés sur certains terroirs spécifiques, les vergers apportent au printemps une touche de couleurs à nos paysages.
- **sylviculture :** les grands massifs forestiers sont particulièrement présents sur les hauts plateaux formant des structures paysagères à eux seuls. Leur fréquentation est particulièrement recherchée par les promeneurs qui apprécient leurs ambiances calmes et intimes.

Au sein de ces grands secteurs, on peut aussi relever des motifs paysagers, témoins d'activités passées ou en déclin, comme les noyers, utilisés pour la production de noix, ou encore les têtards, qui fournissaient fourrage, bois de chauffage, matériaux pour la vannerie (saules).

De la combinaison des composantes naturelles et des composantes humaines résulte un paysage

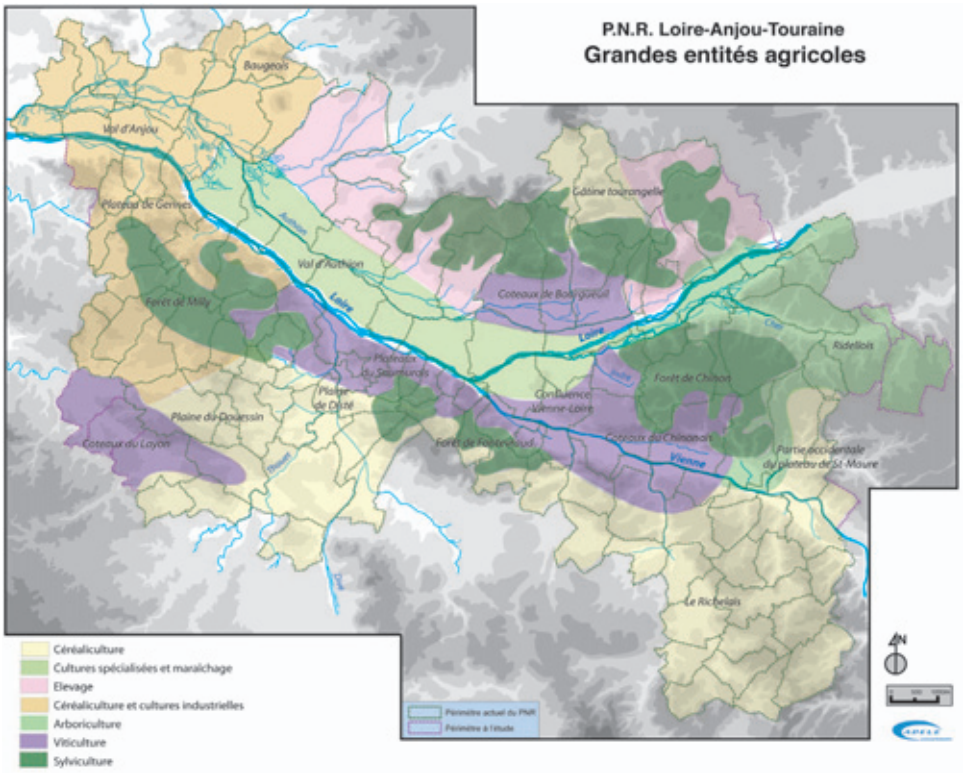

L'opération « 1000 Noyers pour nos paysages »

Ce concept proposé et mis en œuvre en Indre-et-loire par le CPIE Touraine Val de Loire a été relayé par de nombreux acteurs dont le Parc. En Maine-et-Loire, celui-ci à importé ce projet qui a eu un grand succès puisqu'en tout, ce sont plus de 1 000 noyers qui ont été replantés pour « habiller » les paysages de grandes cultures où il était traditionnellement présent.

Ce projet est repris dès 2006 avec deux autres essences : l'amandier et le cormier qui ont été mis en culture par un pépiniériste afin de conserver le patrimoine génétique local.

Maîtrise de l'affichage publicitaire

Une étude menée en 2002 par le Parc a permis d'éditer une charte de bonne conduite. Ce document permet d'appuyer les maires dans leurs démarches mais une assistance méthodologique complémentaire est apparue nécessaire. Une mission d'assistance a donc été confiée à un cabinet d'études.

L'objectif de l'assistance technique est de fournir les éléments techniques et/ou méthodologiques aux communes pour faire appliquer la réglementation en vigueur.

Cet appui technique a traité les préoccupations propres à chaque commune volontaire, telles que :

- faire un point réglementaire à l'échelle communale pour les dispositifs suivants : enseignes, pré enseignes, publicités ;
- proposer des outils méthodologiques pour simplifier l'affichage et le rendre plus efficace ;
- proposer des solutions réglementaires adaptées et respectant l'intégrité paysagère des sites.

spécifique dont les éléments constitutifs essentiels peuvent être dégagés : l'omniprésence de l'eau, l'utilisation répandue des pierres locales et l'importance de la viticulture.

Ces trois éléments identitaires forment des paysages dont la valeur est perçue différemment. Certains paysages, qualifiés d'exceptionnels, sont reconnus par tous comme un patrimoine à préserver. Ils sont emblématiques du territoire du Parc et font souvent l'objet de classements ou de protections particulières. D'autres sont des paysages dits « classiques » ou « du quotidien », c'est-à-dire des paysages ne présentant pas un intérêt « exceptionnel » mais contribuant à la qualité du cadre de vie des habitants. Ils nécessitent en cela une attention particulière dans les procédures d'aménagement. Qu'ils soient situés en entrée de ville, le long de certains axes de transit ou dans des lieux isolés, la reconquête des paysages dégradés est une tâche immense. C'est pourquoi il est indispensable d'agir pour éviter la dégradation de l'existant.

c - Un paysage en constante évolution

Le paysage constitue avant tout un cadre de vie qui, s'il est perçu par les touristes, est celui des habitants qui en sont les acteurs directs. Ce cadre de vie est un véritable miroir des pratiques humaines et de leur évolution. Ainsi, dès lors que se pose la question de la préservation et de la protection du patrimoine paysager, se pose aussi la question de la maîtrise de l'évolution des pratiques humaines et d'une sensibilisation à ce changement. Les mutations présentes ou futures sont autant de facteurs susceptibles de transformer le paysage, d'améliorer ou de dégrader le cadre de vie et de préserver ou de détériorer le patrimoine naturel et bâti.

On peut ainsi établir une liste des principaux facteurs d'évolution du paysage :

La pression urbaine

Avec l'augmentation des prix de l'immobilier, l'influence des agglomérations de Tours, Angers et dans une moindre mesure Saumur, est grandissante : en 2002, plus de 7% du territoire du Parc était urbanisé (cf. données démographiques, Partie « Données sociales et culturelles »).

La part de surface artificialisée, c'est-à-dire aménagée spécifiquement par l'homme (bâtiments, routes, parkings mais aussi surfaces non bâties accompagnant ces constructions), est relativement stable au regard de la superficie du territoire.

Cependant, entre 1991 et 2002, elle s'est accrue de 9,65 %. Cela s'explique par la construction de l'A85 entre Angers et Bourgueil. En effet, la croissance de l'urbanisation réservée aux constructions s'établit pour la même période à 3,95 %. Cependant, la croissance de la population entre 1990 et 1999 est de 1,59 %, traduisant une tendance à l'étalement urbain d'un rapport de 1 pour 2,5 au détriment des espaces agricoles et naturels. L'indice d'artificialisation des sols, comprenant les infrastructures et autres zones d'activités humaines, se porte à un rapport de 1 pour 6.

Évolution de l'artificialisation, de l'urbanisation et de la population

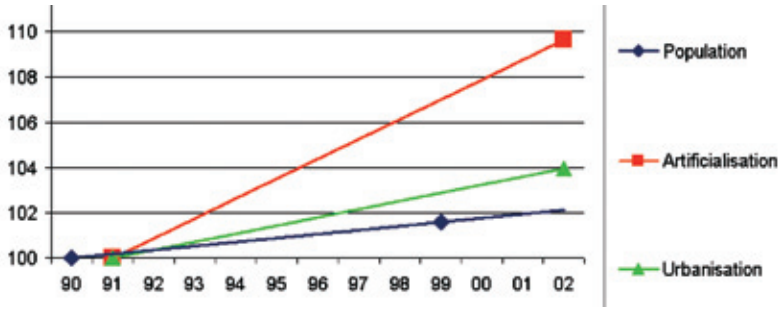

Cette tendance est confirmée par le graphique suivant où on constate que les modes d'urbanisation actuels ne favorisent pas la densification du bâti existant ou la construction de nouvelles zones d'habitat dense. Ils génèrent au contraire des zones urbanisées lâches.

Ce type d'urbanisation peut engendrer des problèmes d'intégration des nouvelles zones au bâti existant. Ainsi, elle provoque souvent un développement de zones pavillonnaires uniformes et déconnectées du reste de la

Types de zones urbaines crées entre 1991 et 2002

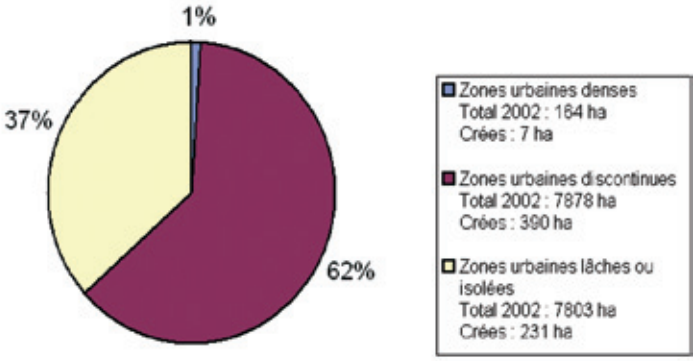

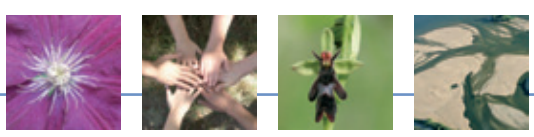

commune. De même, les plantations de végétaux qui accompagnent ces nouvelles constructions tendent à uniformiser les aménagements.

En lien avec la pression foncière et l'essor économique de certaines communes, l'apparition de nouvelles zones de développement économique, souvent en entrée de ville, engendre une perte de lisibilité de la structure paysagère. Les activités développées peuvent être commerciales ou artisanales, implantées à l'abord des zones habitées ou aux abords d'échangeurs autoroutiers.

Ces extensions urbaines ont en commun de pouvoir être organisées selon une volonté politique qui doit répondre aux besoins socio-économiques des populations sans pour autant compromettre l'environnement. En effet, les documents d'urbanisme sont faits pour répondre à ces enjeux.

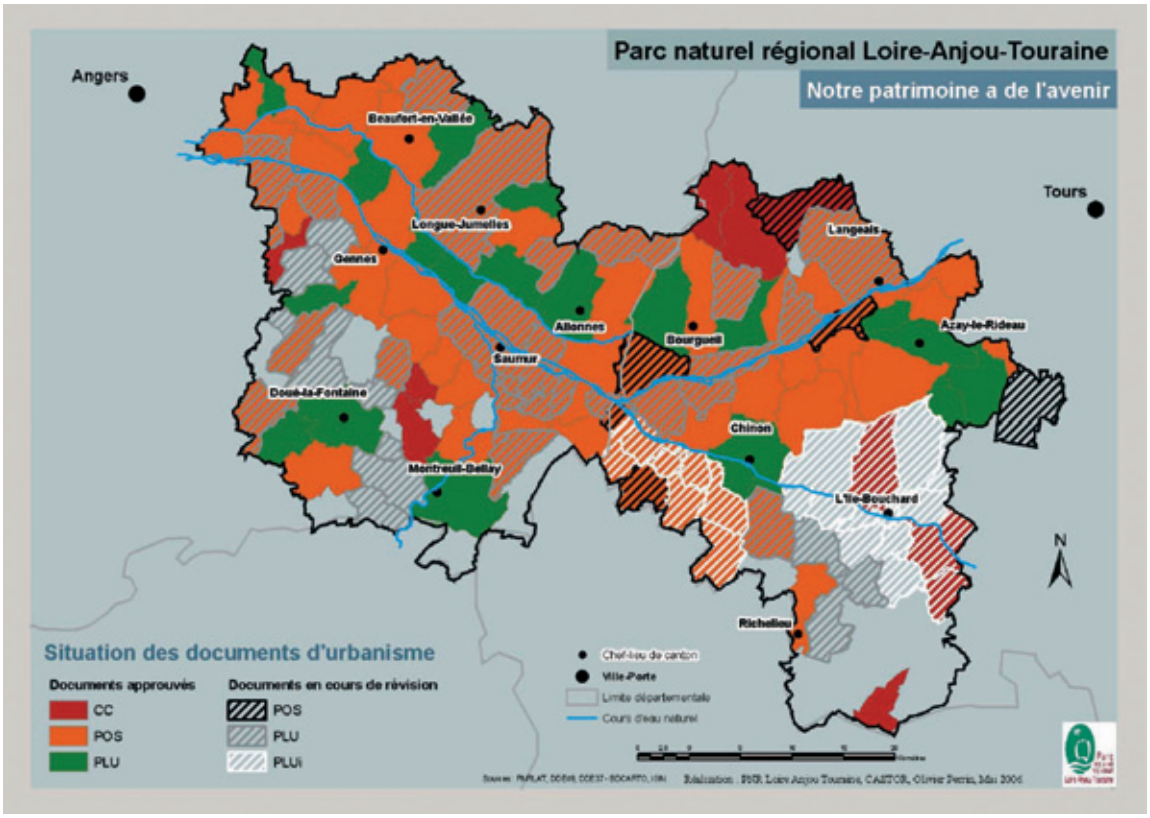

Ainsi, une grande majorité du territoire est couverte par un document d'urbanisme, principalement le PLU. En y regardant de plus près, bon nombre d'entre eux sont des POS valant PLU. Ils ne sont donc pas forcément adaptés aux enjeux fonciers qui se sont accentués ces dernières années.

Les mutations agricoles

Le contexte économique que doit affronter la profession agricole a toujours eu une incidence directe sur l'évolution des paysages. Ainsi, la régression de l'élevage, entamée depuis de longues années, provoque la disparition des prairies qui sont souvent accompagnées de bocage : 8 446 hectares de surfaces enherbées ont disparu entre 1991 et 2002, soit 3% de la surface totale du Parc et 22% de la surface enherbée totale existante en 1991. Ces zones de prairies ont été majoritairement remplacées par des terres arables (70%) et en partie par des peupleraies (13%).

De même, la diminution du nombre d'exploitations au profit d'une augmentation de leur superficie, ainsi que le développement de la céréaliculture, ont contribué à ouvrir considérablement le paysage. En effet, l'impression visuelle est renforcée par la tendance à l'agrandissement des parcelles. De plus, l'optimisation des techniques et du matériel d'exploitation ainsi que les précédentes générations de remembrement ont rendu les haies encombrantes pour les nouveaux systèmes de production. Les corridors que forment ces haies ont donc été progressivement détruits et les paysages radicalement modifiés.

Dans les vallées, le délaissement agricole s'est souvent traduit par le développement de la populiculture : entre 1991 et 2002, on compte la création de 1 244 hectares de peupleraies, ce qui correspond à 0,44% de la surface totale du Parc. Cette augmentation représente 23% de la surface de

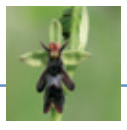

peupleraies existante en 1991, traduisant ainsi l'attrait économique de ce type de sylviculture. A noter que les espaces remplacés par des peupleraies sont en majorité des prairies humides de fond de vallée, ce qui modifie les composantes écologiques de ces zones humides. L'impact sur la perception des espaces et les paysages de fond de vallées est, par voie de conséquence, très important.

Si les mutations liées à l'évolution de l'occupation du sol ont un fort impact sur les paysages, elles ne sont toutefois pas très importantes quantitativement sur le territoire du Parc. En effet, l'étude de l'évolution de l'occupation entre 1991 et 2002 montre que cette évolution ne touche que 1% du territoire et que globalement, ce pourcentage correspond à 1% des prairies humides qui sont passées soit en grandes cultures, soit en boisement.

Les évolutions des activités humaines peuvent donc avoir des conséquences négatives directes sur le paysage dont la principale est la banalisation. Pour limiter les effets négatifs de ces mutations et envisager des effets positifs sur la protection de ce patrimoine, les préoccupations paysagères doivent être présentes dans les réflexions globales au niveau du territoire. Les évolutions du territoire doivent ainsi être réfléchies et maîtrisées, de la prévision d'un aménagement en particulier jusqu'à la mise en place d'outils de planification pour des espaces plus étendus (au niveau de la commune, de l'EPCI ou du Pays). Le paysage ne doit pas seulement être pris en compte dans des projets de paysage pur, comme les plans de paysage partagés, par exemple, il doit aussi être une préoccupation à part entière dans des projets de planification tel que la révision des documents d'urbanisme.

Pour atteindre ce but, les personnes agissant sur le paysage, qu'elles soient habitants ou élus, doivent prendre conscience de ce bien commun et le respecter afin de mieux le connaître et le préserver. Ce dernier aspect souligne l'importance de la communication et de la médiation culturelle dans le cadre d'actions de sensibilisation et de concertation autour de la notion de patrimoine paysager. Les points de vue des différents acteurs du paysage sur celui-ci sont tellement variés selon leurs utilisations du territoire qu'il s'avère indispensable d'être à l'écoute de leurs attentes concernant l'habitat et le cadre de vie. De plus, ses fonctions sont multiples et évoluent selon les acteurs qui "l'utilisent", mais aussi selon les époques. Aux réflexions de planification doit donc être intégrée la question de durabilité des différentes fonctions du paysage : quelles fonctions doit-on chercher à maintenir ? Prendre le paysage en considération lors des réflexions participe à l'élaboration de projets de qualité et doit être en accord avec la notion de développement durable.

• PATRIMOINE BÂTI

a - Un patrimoine quotidien

L'homme a entièrement adapté son type d'habitat à la topographie du territoire et aux ressources fournies par celui-ci. Ainsi, on retrouve dans la typologie de l'habitat et des formes urbaines au sein du Parc un certain nombre d'éléments fondamentaux et originaux :

- l'existence d'un habitat troglodytique (notamment sur les coteaux de la Loire, dans le bassin de Doué, dans la vallée de la Vienne, le Bourgueillois...),
- l'implantation en «rivage» le long de la Loire et de ses principaux affluents (Cher, Indre, Vienne), avec souvent des structures en "village-rue", présentant des fronts urbains de grande qualité.

On remarque de plus une hiérarchie de «l'épaisseur» du tissu bâti assez variable sur ce vaste territoire :

- quelques villes implantées soit en carrefour de plaine (Doué, Richelieu, Beaufort...), soit en rebord de coteau donnant sur fleuve ou rivière (Saumur, Chinon...), soit sur un franchissement stratégique (Azay-le-rideau, Montreuil-Bellay)
- une multitude de bourgs et hameaux en position variable (notamment décrits par les atlas des paysages du Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire) :
  - perchés : Brion, Puy-Notre-Dame, Faye-la-Vineuse...
  - étagés sur le coteau : Saint Philbert, Coutures
  - avec quai sur la Loire et urbanisation sur les coteaux
  - en fond de vallée
  - sur plateau
  - sur coteau
- de nombreux hameaux, de taille variable (plus de 500 hameaux !)
- de l'habitat isolé (fermes et dépendances), notamment dans les secteurs de moindre densité (sud-Richelais, coteaux boisés du nord...).

Certaines zones sont quasiment inhabitées du fait de leur caractère inondable ou d'anciens marais asséchés.

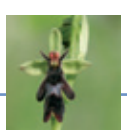
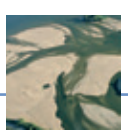

Ces différents types d'habitat montrent l'utilisation fortement répandue des pierres locales : le tuffeau et l'ardoise qui donnent aux maisons du val de Loire une identité architecturale très forte.

Outre les constructions traditionnelles d'habitation, on retrouve aussi dans le patrimoine bâti quotidien le petit patrimoine de pays et le patrimoine ligérien. On rencontre ainsi sur le territoire du Parc une diversité d'éléments ponctuant le paysage, comme autant de souvenirs d'activités anciennes : pigeonniers, lavoirs, murets, fontaines, cabanes de vigne (aussi appelées loges de vigne). On note aussi tout un patrimoine lié au fleuve et à ses utilisations : quai, cales, ports… Ce petit patrimoine est le témoin de siècles d'activités sur le territoire et doit, à ce titre, être précieusement conservé.

b - Un patrimoine "exceptionnel"

Le patrimoine bâti du territoire comporte un ensemble de monuments exceptionnels qui font, pour la plupart, l'objet d'un classement, d'une inscription ou d'une protection :

- les moulins : on retrouve de nombreux moulins à eau, mais aussi différents types de moulins à vent, spécifiques du val de Loire. Très peu d'entre eux sont encore en fonctionnement.
- les édifices religieux : on recense de nombreux édifices, majoritairement bâtis en tuffeau et marqués par l'art roman : églises, monastères ou abbayes, prieurés ruraux… La présence de nombreux édifices en bord de Loire crée des points d'appel intéressants dans le paysage ligérien.
- les châteaux et manoirs : largement présents sur tout le territoire, ils participent pour beaucoup à la reconnaissance du val de Loire. Ces châteaux, qui font partie des célèbres "châteaux de la Loire", relatent les différents modes en terme d'architecture, des forteresses du moyen-âge jusqu'aux châteaux de plaisance de la Renaissance.
- les habitats troglodytiques : les troglodytes, caves et galeries, dédales souterrains récurrents dans cette région du tuffeau, témoignent de l'obscur labeur des carriers. La plupart date du XIXe siècle, certains remontent au Moyen-âge. Nombre de villages troglodytiques marquent notamment les coteaux de la Loire, de la Vienne, y compris les plateaux du Saumurois. Le phénomène troglodytique constitue une caractéristique importante et un élément fort d'identification du territoire.
- les traces plus anciennes d'une histoire humaine riche : on rencontre sur le territoire des témoins d'autres civilisations comme des mégalithes (dolmens et menhirs), des constructions gallo-romaines (amphithéâtres, restes d'anciennes voies romaines…) ou d'autres sites archéologiques. La densité de ces monuments sur cette zone géographique cache mal les préoccupations liées à leur conservation. Peu de mesures de protection concernent ce patrimoine et aujourd'hui sa valorisation est surtout menée par des initiatives privées.

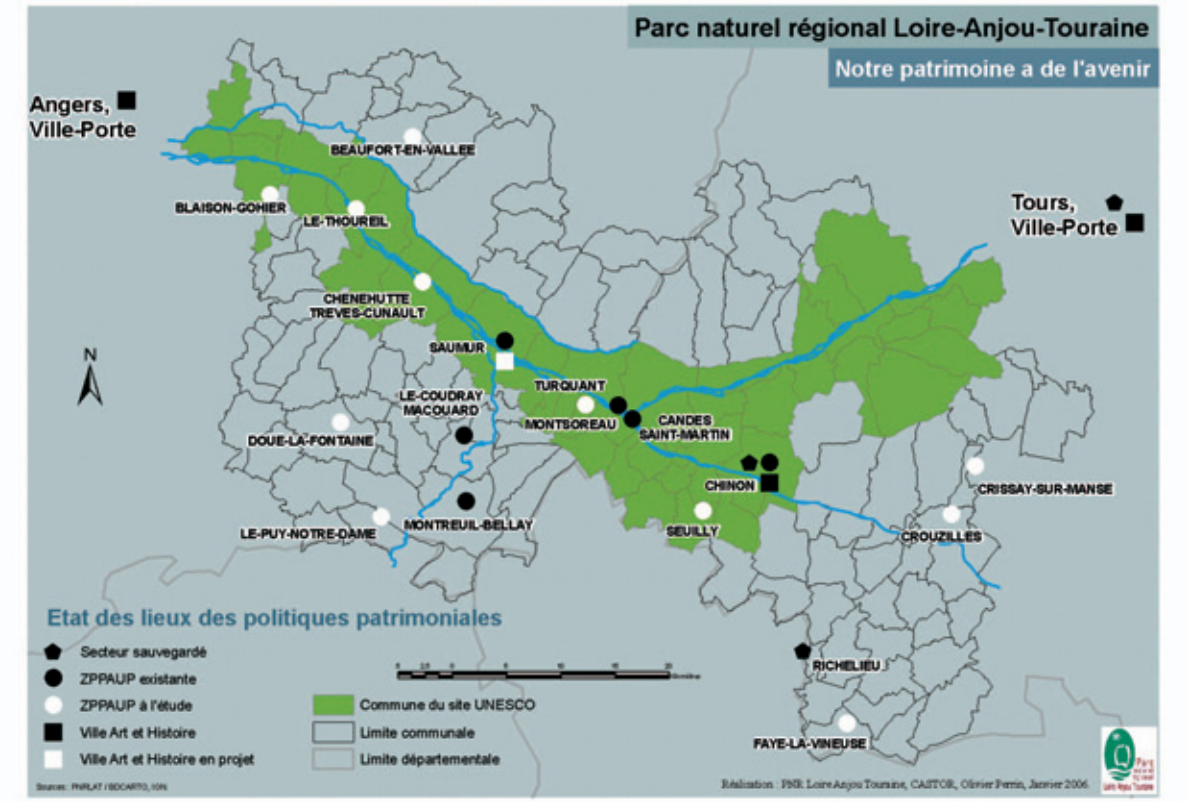

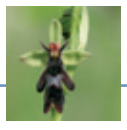

Les mesures de protection dont bénéficient certains monuments patrimoniaux du Parc sont :

- la Loi de 1913 relative à la protection des monuments historiques classés et inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Cette loi est un moyen et un outil de protection et de valorisation pour 146 monuments classés et 320 monuments inscrits.
- les secteurs sauvegardés, institués par André Malraux en 1962 sont définis à partir de la valeur architecturale, historique et esthétique d'un ensemble d'immeubles. Trois communes du Parc bénéficient de ce plan de sauvegarde : Richelieu, Chinon et Saumur.
- les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ont été instituées afin de prendre en compte les abords des monuments historiques et de considérer le patrimoine dans une acceptation plus large. La valeur historique du bâti est prise en compte mais aussi son intégration dans un cadre global (paysage urbain). En 1993, une valeur paysagère est ajoutée à la protection et à la valorisation du patrimoine en intégrant les zones non urbanisées au périmètre d'une ZPPAUP. 8 communes membres du Parc ont une ZPPAUP et 9 ont un projet.
- le label « Villes et Pays d'art et histoire » est un outil de valorisation du patrimoine et de médiation auprès du public. Une convention avec l'Etat permet de définir les obligations de chaque partie. Deux villes membres du Parc sont concernées : Chinon labellisée depuis 1999 et Saumur labellisée courant 2006.

L'action culturelle du Parc pour ce patrimoine bâti

Les travaux d'inventaires menés par le Parc autour du petit patrimoine bâti rural et le partenariat avec les deux Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) sont importants pour garder une trace de cette identité locale et la faire connaître et reconnaître par le biais d'actions de valorisation et de sensibilisation auprès des habitants et des enfants du territoire.

• RISQUES NATURELS

La structure hydrogéologique du territoire et l'exploitation par l'homme des diverses ressources expose les habitants à un certain nombre de risques naturels.

Les plus connus sont les risques liés à l'effondrement des coteaux et des cavités souterraines et le risque lié aux inondations, auxquels sont soumis un grand nombre de communes du Parc et pour lesquels des plans de prévention des risques existent. Le Parc a participé à l'élaboration de ces documents qui permettent d'évaluer le risque zone par zone et de proposer des règles d'entretien des sites ou de maîtrise de l'urbanisation.

Les mouvements de terrains sont des déplacements plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol. Ils sont dus à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Ils peuvent se traduire par :

- un affaissement ou un effondrement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles,
- des chutes de blocs, des écroulements de masses rocheuses, des glissements de talus, des ravinements, selon la configuration des coteaux,
- des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité de sols argileux (à l'origine des fissurations du bâti).

L'exposition des populations à ces dangers d'effondrement est d'autant plus importante que l'habitat s'est largement développé le long des coteaux de la Loire et à proximité, voire dans les sites d'extraction de tuffeau. Ces sites qui étaient autrefois occupés et entretenus ont parfois été laissés à l'abandon. Leur valorisation et leur entretien sont nécessaires à leur sécurisation. La rive gauche de la Vienne et la partie Maine-et-Loire du territoire sont par ailleurs soumis au risque sismique.

Le risque « inondation » est un risque majeur du territoire. Les crues centenales peuvent s'avérer extrêmement dévastatrices, induisant des conséquences humaines et matérielles considérables. Dès le moyen-âge, les hommes ont cherché à endiguer la Loire pour créer ce qui deviendra l'actuelle « levée » de la Loire. Le val d'Authion, une fois assaini, a pu être colonisé par des populations nombreuses. Or la digue, qui protège toute la vallée des inondations, n'est pas à l'abri d'une rupture ou d'une brèche. Aussi, la partie nord du territoire est-elle soumise au risque inondation de plaine, par rupture de digue. Il peut arriver que ces terrains soient situés au-dessous du niveau de la Loire et soumis à des inondations par remontée de la nappe phréatique. Les coulées de boues sont également probables sur notre territoire. Leurs impacts potentiels sont de moins grande ampleur que les inondations, elles sont cependant assez fréquentes et induisent des dégâts récurrents.

Sur 148 communes, la grande majorité est soumise à ces risques naturels, auxquels il faut ajouter le risque incendie dans les espaces forestiers. La connaissance des risques par les riverains est parfois trop superficielle pour assurer une prévention de leurs éventuelles conséquences.

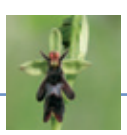
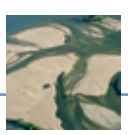

2.1 - DONNEES SOCIALES ET CULTURELLES

• ENTRE VIEILLISSEMENT ET POUSSÉE URBAINE

Une démographie contrastée sous l'influence des pôles urbains aux portes du Parc

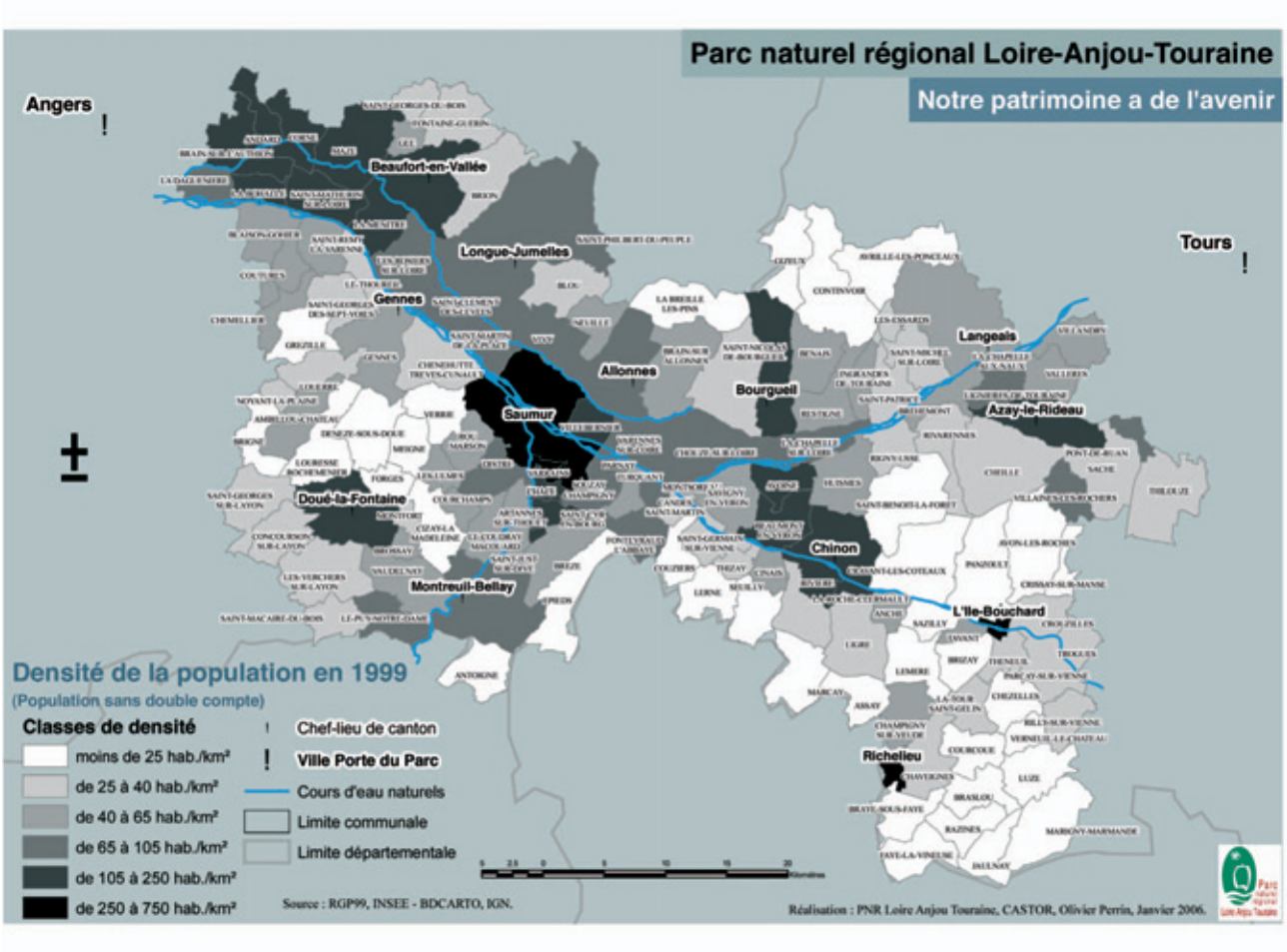

Les plus fortes densités de population se concentrent sur les communes qui subissent les pressions démographiques inhérentes à l'extension des agglomérations aux portes du Parc, Angers à l'ouest et Tours à l'est et dans une moindre mesure au sein du Parc, Saumur et Chinon.

La partie est du Parc a une densité moyenne de 48 hab/km² en 1999 (90 hab/km² en Indre-et-Loire).

Le principal pôle urbain, Chinon, concentre 12% de la population (8 716 habitants). Les autres pôles ruraux maillant ce territoire ne dépassent pas les 5 000 habitants.

La situation est donc contrastée sur ce secteur avec une densité de population plus faible au sud, dans les communautés de communes du Bouchardais et du Richelais, secteurs confrontés à un risque certain de dévitalisation alors que la partie nord-est du territoire, sous l'influence de l'agglomération tourangelle, connaît un accroissement démographique lié à l'installation de nouvelles populations.

L'indicateur de vieillissement[1] est de 110,6%, beaucoup plus élevé qu'au niveau départemental (94%).

La partie ouest du Parc a une densité moyenne de 85,4 hab/km² en 1999 (102 hab/km² en Maine-et-Loire).

Le Pays Saumurois est confronté à un vieillissement de sa population et à une migration non négligeable de ses forces vives alors que le nord-ouest du Parc (Pays des Vallées d'Anjou et Pays Loire Angers) connaît une croissance, résultante d'un solde naturel mais aussi d'un solde migratoire positif. Ces nouveaux arrivants, notamment des familles dont les parents se situent dans la tranche d'âge 25–39 ans, entraînent un rajeunissement de la population.

[1] Indicateur de vieillissement : nombre de personnes > 60 ans / 100 jeunes < 20 ans

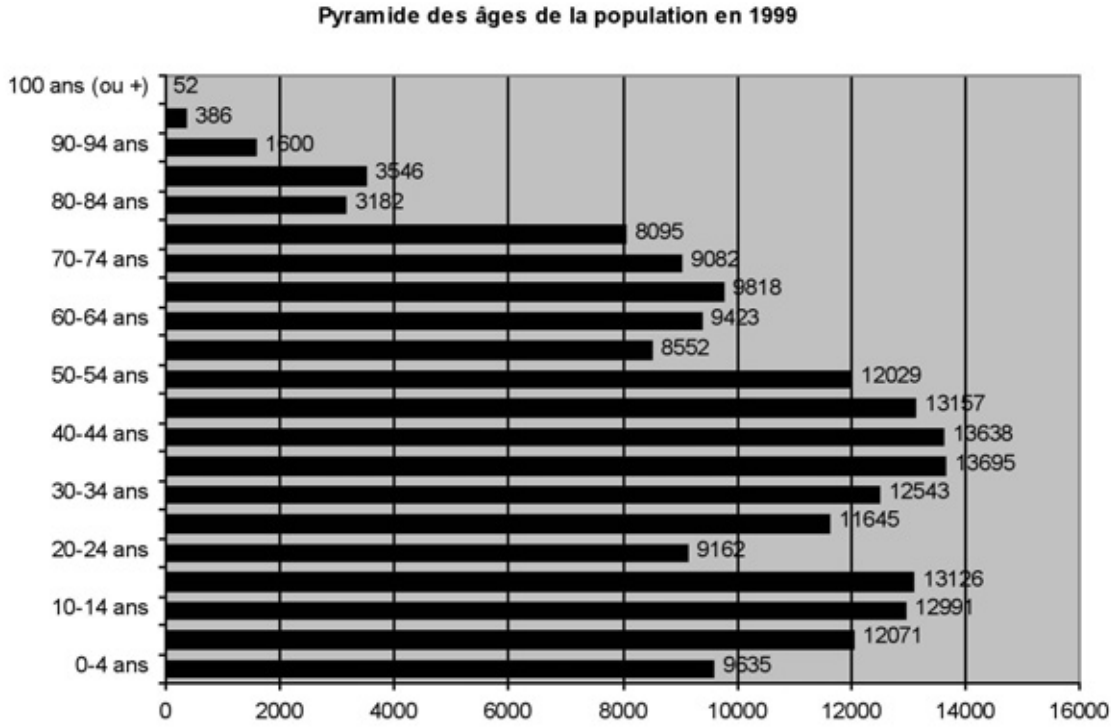

• UNE POPULATION ACTIVE FRAGILE

a - Un accroissement de la précarité, en particulier pour les femmes et les jeunes

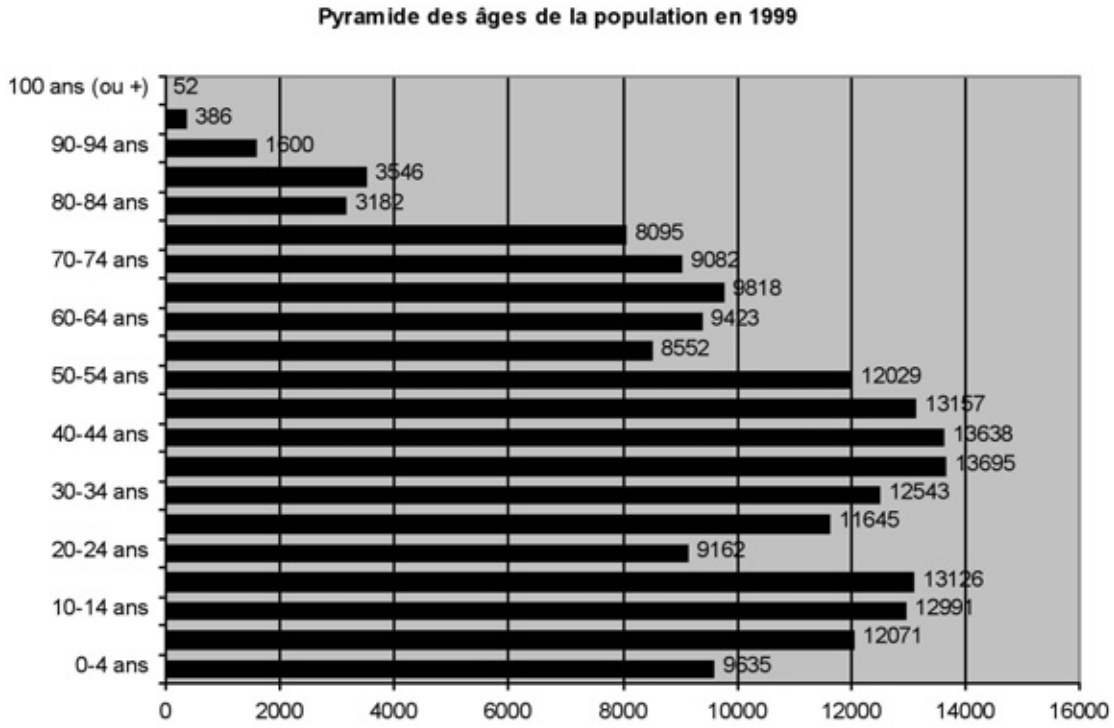

En 1999, le territoire du Parc a une population active totale de près de 85 000 personnes. Le taux d'activité est toutefois différencié au niveau spatial et au niveau des classes d'âge.
La partie Indre-et-Loire du Parc a une augmentation globale inférieure à 1% de sa population active qui concerne essentiellement les classes d'âge supérieures à 25 ans. Par ailleurs le taux d'activité des femmes est inférieur de 14,20 % à celui des hommes.

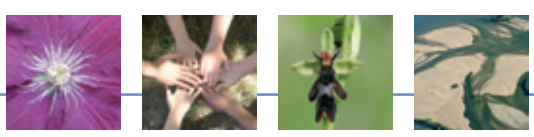

La partie Maine-et-Loire du Parc bénéficie d'une augmentation de 5 % sur cette période. Là aussi les jeunes sont moins concernés avec une baisse de 6,60 % du taux d'activité des moins de 25 ans. Le taux d'activité des femmes, même s'il s'est accru entre 1990 et 1999, reste inférieur de 12,30 % à celui des hommes.

Le taux de chômage atteint 9,6 % en mars 2005 sur la zone d'emploi du Chinonais (8,7 % en Indre-et-Loire) et 9.5 % sur la zone d'emploi de Saumur – Baugé (8.6 % en Maine-et-Loire - données juin 2005).

Les populations particulièrement touchées sont les femmes et les jeunes de moins de 25 ans, phénomène récurrent sur l'ensemble du territoire national. En effet, les jeunes de moins de 25 ans représentent de 27% à 29% des demandeurs d'emploi inscrits. Ils connaissent de plus en plus souvent un parcours jalonné de cycles d'emplois précaires. Les femmes représentent 53 à 54% de ces demandeurs d'emploi ; ces taux s'accentuent pour les chômeurs longue durée (supérieure à un an).

Ces demandeurs d'emploi ont souvent un faible niveau de qualification qui n'est, de surcroît, pas adapté aux besoins des entreprises locales. Malheureusement, la formation n'est pas une priorité pour nombre d'entre eux.

La précarité du marché de l'emploi s'explique aussi par la structure économique du territoire. Celui-ci est très marqué par le travail saisonnier lié d'une part aux travaux agricoles (maraîchage, viticulture, horticulture, arboriculture, melons) et d'autre part au tourisme. Par ailleurs, l'activité industrielle du Chinonais attachée à la centrale nucléaire et ses sous-traitants présente aussi des fluctuations saisonnières.

Le territoire se caractérise également par une proportion forte de ménages à bas revenus ou dépendants des prestations sociales. Cette population, installée en particulier dans les communes rurales isolées, est autochtone ou provient des agglomérations proches.

b - Un faible niveau de formation

La population est plutôt moins diplômée par rapport aux départements et aux régions. Cette caractéristique est très marquée pour la population des 30-50 ans. S'ajoute à ce handicap une faible mobilité, qui limite les possibilités de formation à l'extérieur du territoire et de recherche d'emploi. En réponse à ces difficultés, de multiples actions se mettent en place dans le secteur de l'insertion professionnelle et de la formation.

• L'INSERTION ET LA FORMATION, DES SOLUTIONS CONTRE LA PRÉCARITÉ

a - L'insertion professionnelle au carrefour de l'économique et du social

La part des bénéficiaires du RMI dans la population du territoire du Parc est plus importante que dans les deux départements. De nombreuses structures ont de ce fait été créées pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale de ces personnes en difficulté.

Les actions d'insertion s'appuyant sur le patrimoine ont prouvé leur pertinence et leur efficacité en terme de mobilisation de ces publics et de leur valorisation humaine. En outre, les résultats quant au patrimoine réhabilité (35 édifices ruraux restaurés sur l'aire du Parc, patrimoine naturel entretenu des bords de rivière par exemple) démontrent aussi le bénéfice de ces interventions pour l'entretien du territoire.

b - Recherche d'une adéquation entre les ressources humaines et l'emploi

La saisonnalité des emplois justifie les multiples actions déjà menées sur les Pays en faveur des groupements d'employeurs et de la diffusion des offres d'emplois saisonniers afin d'assurer si possible une activité diversifiée certes mais annuelle. S'y ajoutent des actions en faveur de la formation à la polyvalence des salariés et de l'appui à leur mobilité, des actions en faveur de l'insertion des publics en difficulté.

Un autre phénomène national qui affecte le territoire concerne l'arrivée à l'âge de la retraite des « enfants du baby-boom ». Des métiers commencent à manquer de candidats (bâtiment, métiers de bouche, hôtellerie-restauration) malgré le taux de chômage élevé. Ce phénomène devrait largement s'amplifier dans les 5 à 10 ans à venir et toucher progressivement l'ensemble des secteurs professionnels.

Des réponses sont examinées à l'échelle des Pays telle qu'une démarche d'analyse prévisionnelle des emplois sur 3 ans en Pays Chinonais ou encore des actions de sensibilisation et d'appui à la transmission d'entreprises.

Il reste à imaginer d'autres actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes et notamment des femmes sur le territoire et qui répondent également aux besoins des secteurs professionnels aujourd'hui délaissés :

- promotion des activités déficitaires en emploi grâce à des formations adaptées et attractives,
- identification des secteurs réellement porteurs et de leurs difficultés de recrutement,

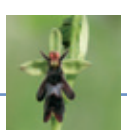
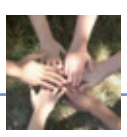

- valorisation des ressources locales patrimoniales à forte valeur ajoutée.

C'est notamment sur ce dernier axe que le Parc peut apporter sa contribution auprès des diverses structures de développement du territoire.

• L'ÉDUCATION ET LA CULTURE : DES REPÈRES SOCIAUX

a - L'éducation : pour une ouverture culturelle

Le programme d'éducation au territoire du Parc

Le Parc accompagne les projets dédiés au territoire des établissements scolaires de son territoire. Les actions éducatives (journées, séjours, outils pédagogiques) sont réalisées en partenariat étroit avec l'Education nationale, le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Touraine-Val de Loire et un réseau composé d'une vingtaine d'intervenants : associations d'éducation à l'environnement et au patrimoine mais également artisans ou agriculteurs. Depuis 1996, 860 classes, soit 20 091 élèves, ont participé à ces actions et 1 369 journées d'intervention ont été réalisées et financées dans le cadre de ce programme.

En réponse à ce contexte économique et social fragile, les organisations et institutions éducatives du territoire intègrent dans leurs projets des objectifs d'ouverture culturelle et de citoyenneté. Ainsi, parmi les 266 établissements scolaires, de la maternelle au lycée professionnel, présents sur le territoire du Parc, nombreux sont les projets éducatifs orientés vers la découverte des caractéristiques patrimoniales, économiques et sociales du territoire. La circulaire du 08 juillet 2004 sur la généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable vient renforcer ce processus en précisant que cette éducation « doit être une composante importante de la formation initiale des élèves, dès leur plus jeune âge et tout au long de leur scolarité, pour leur permettre d'acquérir des connaissances et des méthodes nécessaires pour se situer dans leur environnement et y agir de manière responsable ». Afin de mener à bien leurs projets, les enseignants mobilisent volontiers les compétences techniques et pédagogiques spécifiques des médiateurs du patrimoine du territoire.

L'offre éducative proposée aux enfants et aux jeunes, en dehors du temps scolaire, est inégale sur le territoire. Si les principaux centres urbains bénéficient d'une offre structurée, la plupart des petites communes peinent à assurer la pérennité des associations ou services municipaux qui assurent la gestion de cette offre. Ainsi, la difficulté de maintenir des services essentiels, tels que la garderie périscolaire ou les centres de loisirs, laisse peu de place à la mise en œuvre de projets plus ambitieux d'ouverture culturelle ou de découverte des patrimoines. Les dispositifs tels que les contrats temps libres ou les contrats éducatifs locaux apportent une contribution précieuse à la mise en œuvre des politiques pour l'enfance et la jeunesse dans les communes où ils ont été mobilisés.

b - La médiation patrimoniale : des savoir-faire diversifiés mais fragilisés

Les acteurs de la médiation qui sensibilisent et éduquent des publics à la culture et aux patrimoines sont relativement bien représentés sur le territoire. Cette médiation repose sur la valorisation de sites majeurs tels que les ensembles patrimoniaux urbains, les musées et écomusées, les châteaux et abbayes, les parcs et jardins... Elle se traduit également par la valorisation des paysages, des espaces naturels et des éléments du patrimoine bâti rural. La diversité des thématiques abordées reflète les particularités locales.

Sur l'ensemble du Parc, on observe un phénomène de concentration lié à des pays, des thèmes ou des pôles structurant tels que Saumur, Chinon, Montreuil-Bellay. La rive gauche de la Loire, et particulièrement le coteau, concentre ces équipements, alors que le rive droite est globalement plus faiblement maillée.

Ces sites, aux statuts diversifiés, bénéficient de moyens disparates. Un certain nombre d'entre eux a un positionnement thématique flou ou est en concurrence directe avec d'autres sites géographiquement proches. Si les scénographies les plus anciennes sont généralement marquées par l'esprit "Art et Tradition Populaires" et sont trop statiques, certains projets montrent une évolution et une meilleure adaptation aux attentes du public : interactivité, activités pédagogiques tant à destination des enfants que des adultes. La gestion et le fonctionnement de sites et musées sont encore marqués par une forte implication de bénévoles. Cette implication, qui témoigne d'une prise de conscience précoce de la valeur du patrimoine, peut apparaître comme un frein au développement culturel, si on considère que l'amélioration qualitative de l'offre passe par sa professionnalisation. Avec la mise en place des dispositifs d'aide à l'emploi, certaines associations ont structuré leurs activités en mobilisant du personnel qualifié. Le désengagement progressif de l'Etat entraîne aujourd'hui une forte fragilisation de ces associations et une disparition potentielle de savoir-faire précieux pour le territoire.

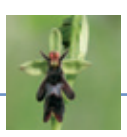
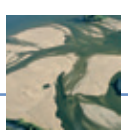

c - L'action culturelle : centrée sur la diffusion au détriment de la création

Le champ de la création, pourtant vecteur d'identité, est peu investi sur le territoire du Parc. Lorsqu'il est présent, il est souvent lié à la valorisation du patrimoine et est toujours associé à des actions de diffusion ou de médiation. Malgré l'effort des services de l'Etat, qui cherchent à développer les résidences d'artistes, ces initiatives restent peu nombreuses et souvent ponctuelles. Si certaines collectivités collaborent financièrement et techniquement à ce type de projet, elles en sont rarement les instigatrices. La carence en terme de création est évidente, les collectivités les plus à même de la soutenir refusant souvent de s'engager pour des raisons financières, mais aussi en raison de la difficulté à aller vers la création contemporaine.

Le programme culturel du Parc

Depuis 2003, le Parc mène une politique culturelle de médiation et de valorisation des patrimoines par le biais du spectacle vivant et des nouvelles technologies comme les supports vidéos. Via une convention avec les DRAC, le Parc a pu mettre en valeur le patrimoine bâti, paysager et identitaire ainsi que le travail de professionnels de la culture (artistes, associations de médiation aux patrimoines et de valorisation…) par le biais de résidences d'artistes.

Des collectivités ont engagé une politique d'offre culturelle globale reposant notamment sur la gestion d'équipements culturels (salles de spectacle, bibliothèques, cinémas...) qui structurent l'offre sur le territoire. Leur programmation se décline principalement à travers le spectacle vivant : la danse, la musique, le théâtre et l'opéra...

Le territoire à quelques exceptions près est essentiellement un espace de représentation qui diffuse les créations issues des villes-portes et des régions. Même si la diffusion est assurée en majorité par les collectivités publiques, de nombreuses associations investissent également ce champ culturel.

2.2 - ACTIVITES ECONOMIQUES

• AGRICULTURE

L'agriculture, sur le territoire du Parc, joue un rôle prépondérant. Elle occupe une grande partie de l'espace et représente un poids socio-économique important. Elle s'appuie sur une grande diversité de systèmes de production qui connaissent une évolution structurelle rapide, aux conséquences plus ou moins marquées selon les domaines d'activité.

a - Un rôle prépondérant

Avec une occupation du sol qui dépasse les 170 000 ha, l'activité agricole est présente sur près des deux tiers de la surface du territoire et occupe de nombreux types de milieux.

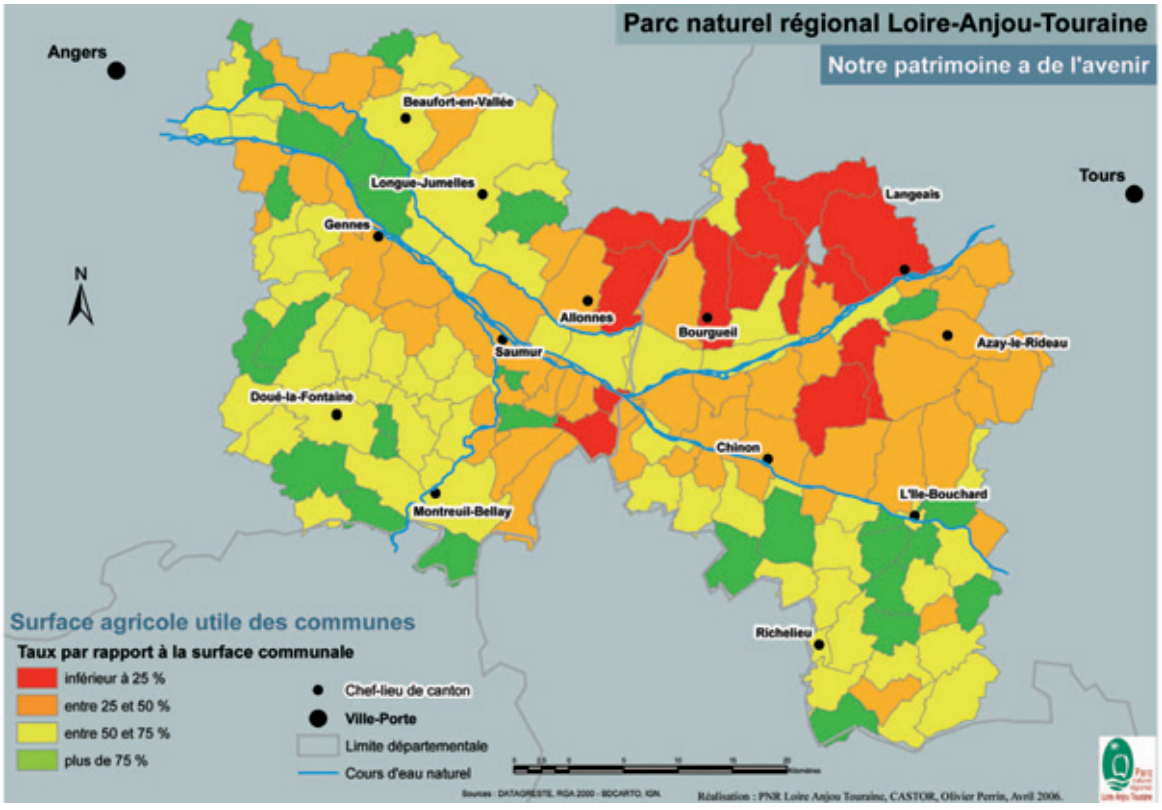

Elle regroupe sur le territoire près de 5 000 exploitations, dont 2 700 exploitations professionnelles, ce qui représente au total 10 000 unités de travail agricole. L'importance de ces chiffres s'explique par la présence d'activités agricoles à forte demande de main d'œuvre (maraîchage, horticulture…) exploitant le plus souvent de petites surfaces.

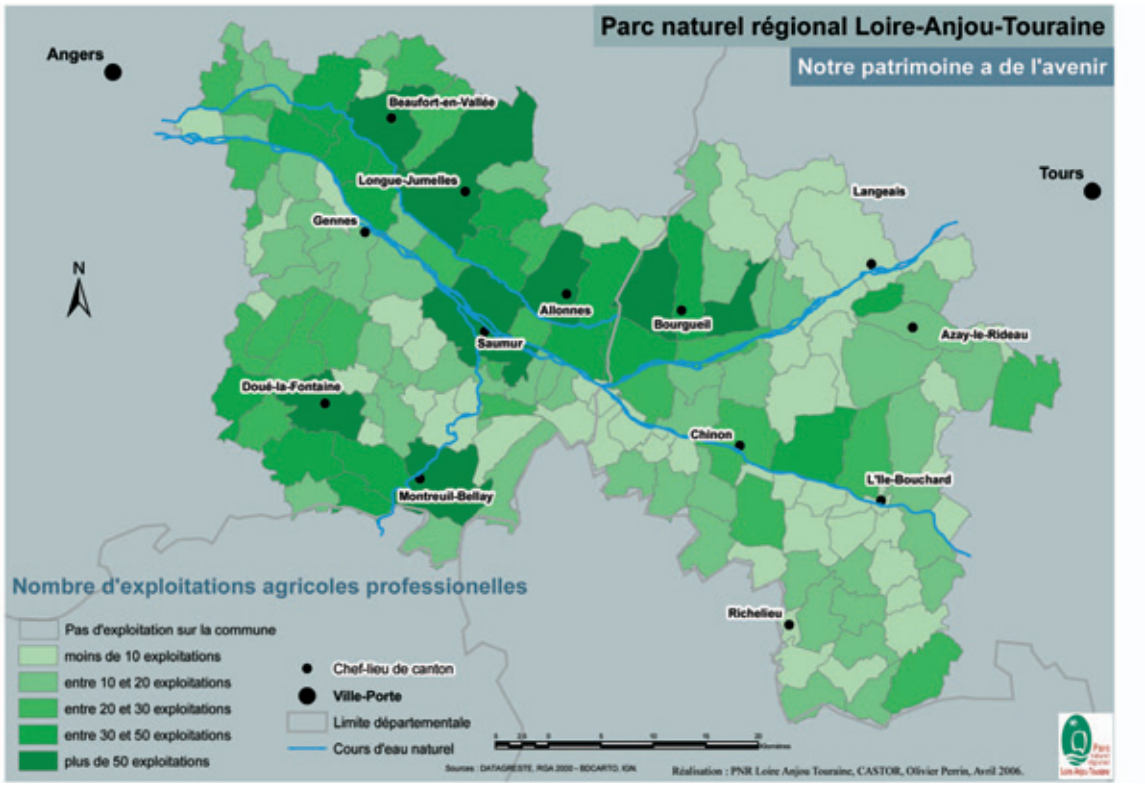

Parallèlement, des outils de transformation de ces productions existent à proximité du territoire et sont générateurs d'un nombre important d'emplois.

b - Une diversité de systèmes de production

La répartition de l'occupation du sol selon les différentes productions est présentée dans le tableau ci-dessous :

Productions	Surface en ha	Part relative	Part du territoire
Terres arables, cultures	116 340	67.6%	41.4%
Prairies	32 050	18.6%	11.5%
Vignes	13 550	7.9%	4.8%
Pépinières, maraîchages, serres	8 000	4.6%	2.8%
Vergers	2 260	1.3%	0.8%
Total	**172 200**	**100%**	**61.3%**

SOURCE : PNRLAT, SIRS, 2002.

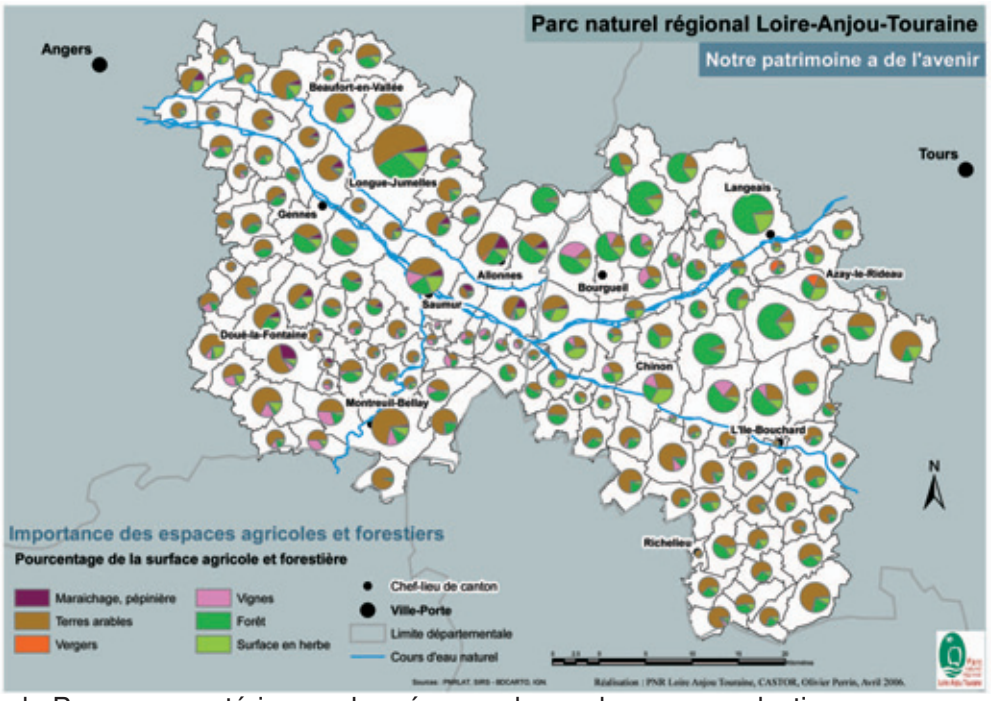

L'agriculture du Parc se caractérise par la présence de nombreuses productions :

- **céréales, oléo-protéagineux,** essentiellement sur les plateaux calcaires du Douessin et du Chinonais : globalement, les cultures céréalières, principalement le blé, sont dominantes mais en recul sur le territoire. Les cultures oléagineuses, et plus particulièrement le colza, sont en nette progression. Cette tendance devrait s'accentuer avec le développement de l'utilisation des bio-carburants. Les pratiques agricoles tendent également à se modifier en intégrant la nécessité d'une réduction des charges d'intrants sur les cultures.
- **viticole et arboricole,** sur les coteaux de la Loire et de ses affluents : la viticulture est un atout majeur pour le territoire et participe grandement à son identité et à sa reconnaissance mondiale. Le territoire est concerné par de nombreuses appellations d'origine contrôlée (AOC) viticoles aussi bien dans le département d'Indre-et-Loire (Bourgueil, Chinon, Saint Nicolas de Bourgueil…) que dans le département du Maine-et-Loire (Anjou, Coteaux du Layon, Saumur, Saumur-Champigny…). L'arboriculture, présente dans la vallée de la Loire, est surtout tournée vers la production de pommes et de poires.

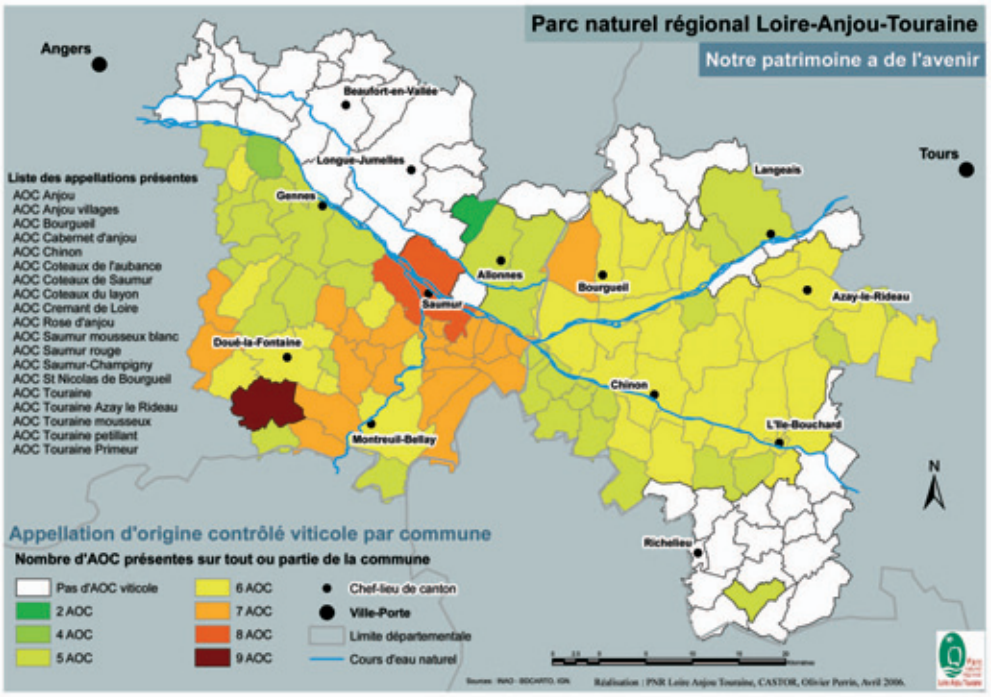

- **élevage,** surtout bovins et ovins disséminés sur le territoire : les productions animales, à l'échelle du territoire du Parc, sont très diversifiées. Les secteurs géographiques concernées par les activités d'élevage peuvent être localisés en identifiant les communes qui possèdent les surfaces en herbe les plus importantes. L'élevage laitier est dominant en nombre de têtes par rapport à l'élevage de vaches pour la production de viande mais il est en régression. L'élevage ovin laitier a totalement disparu du territoire. Il a été partiellement remplacé par des élevages ovins destinés à la production de viande. Les élevages caprin et équin sont globalement stables en nombre de têtes mais des évolutions sensibles dans la vocation des élevages ont eu lieu (production fromagère pour les chèvres, production à vocation sportive et de loisirs pour les chevaux). Globalement, les activités d'élevage sont en régression et ont conduit à une disparition d'un quart des surfaces en herbe en dix ans entre 1991 et 2002.

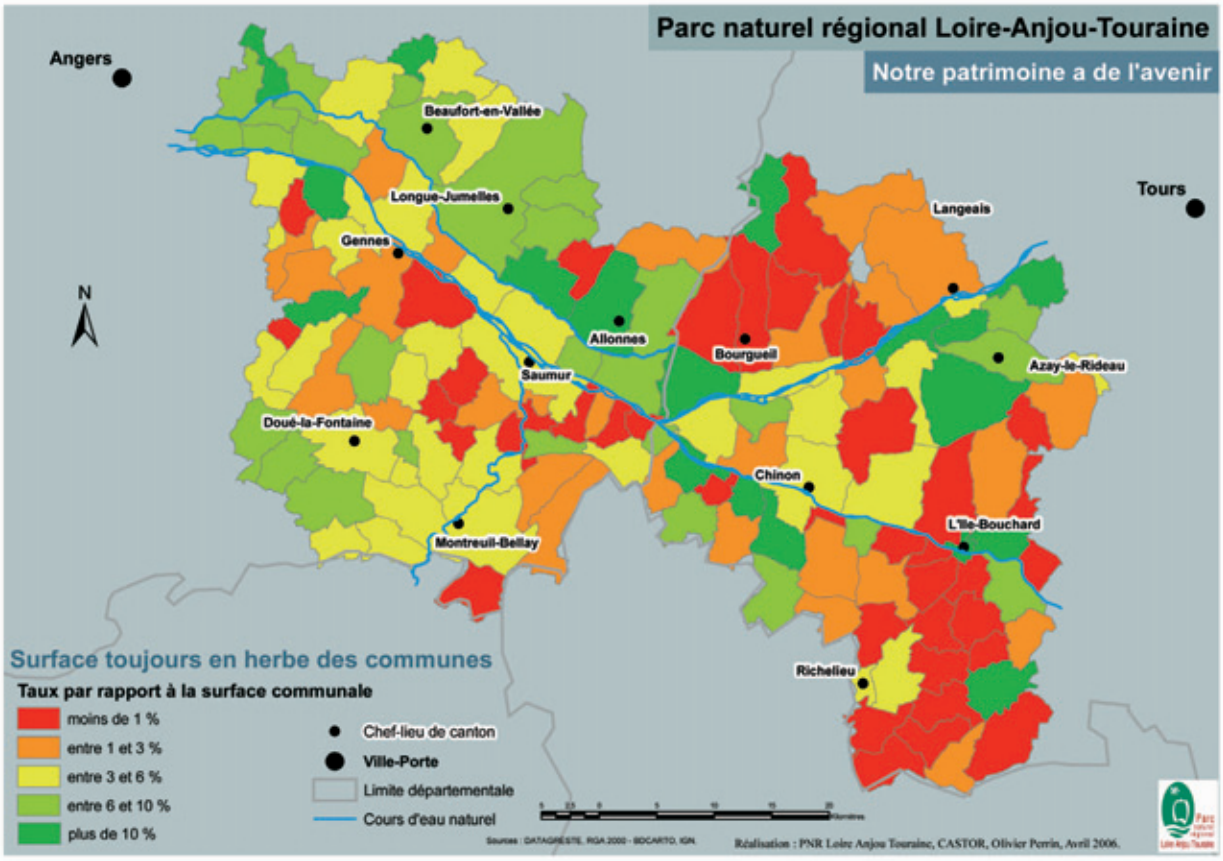

- **maraîchère, horticole, cultures spécialisées,** dans la vallée de la Loire et de l'Authion et le Douessin : les vallées de la Loire et de l'Authion se caractérisent par une grande diversité de productions végétales : production de semences, de plants, de produits de maraîchage (fraises, radis, asperges, framboises…). Ces productions sont favorisées par des sols variés (argileux, limoneux ou sableux), un ensoleillement important, des températures clémentes et une ressource en eau importante. Cette richesse, particulièrement présente dans le département du Maine-et-Loire, est à l'origine de la création du Pôle végétal spécialisé Anjou Loire "Végépolys", un des neuf pôles de compétitivité à vocation mondiale retenus au niveau national.

En 2004, plus de soixante exploitations étaient en agriculture biologique sur le territoire du Parc. Ce nombre est en progression, en particulier depuis les années 2001/2002 suite à l'accompagnement de la conversion à l'agriculture biologique dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation (CTE).

Cette diversité de production constitue une richesse incontestable pour le territoire mais rend complexe la mise en place d'un projet agricole de territoire concerté.

c - Un contexte en pleine mutation

L'évolution du contexte économique mondial et européen a engendré de profondes mutations concernant les structures agricoles.

Ainsi, même si globalement la surface dédiée à la productions agricole (surface agricole utile) a peu évolué entre 1988 et 2000, le nombre d'exploitations a chuté de 38%, ce qui s'est traduit par une

augmentation des tailles moyennes d'exploitation et une augmentation du nombre d'emplois salariés. Cette évolution, observée sur le territoire du Parc, est globalement conforme à celle décrite sur le territoire national.

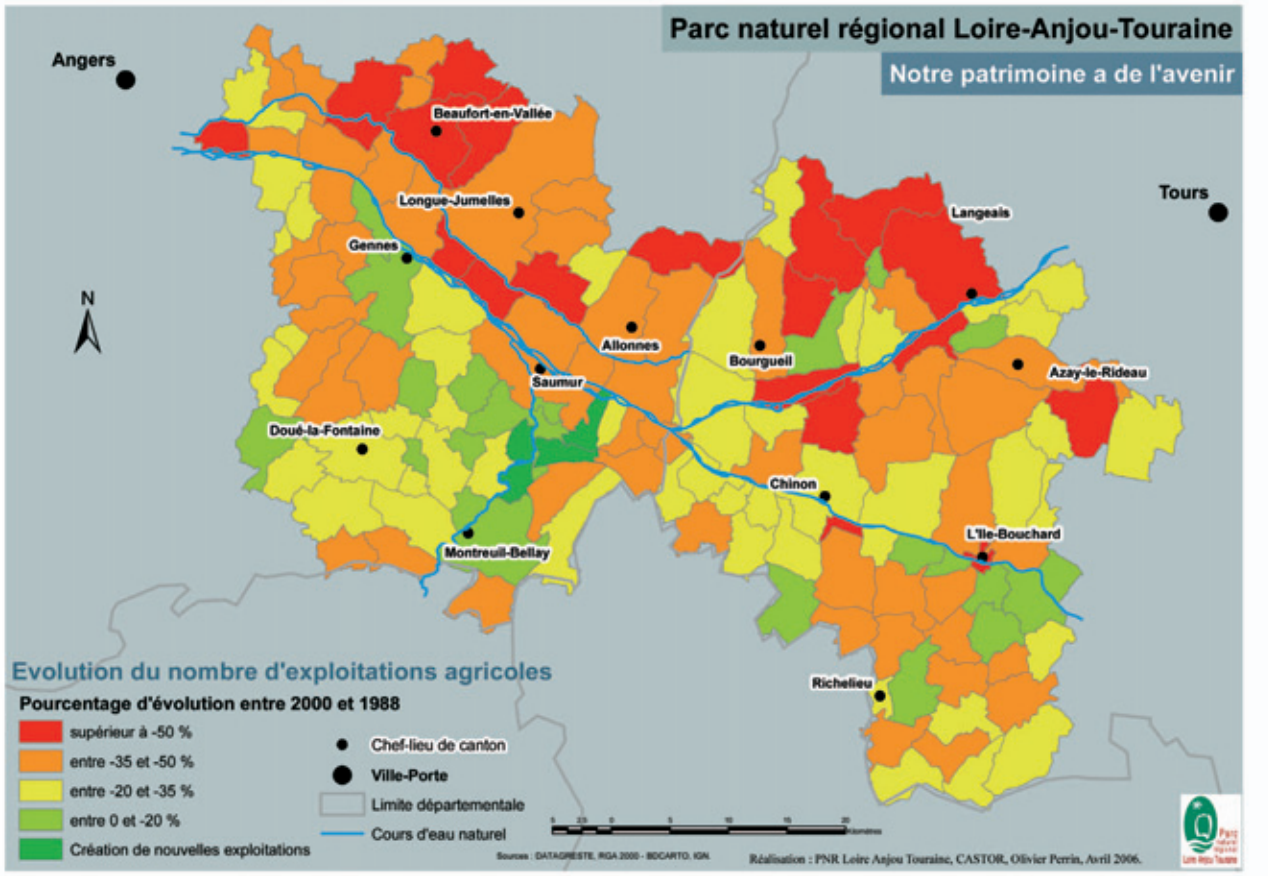

Parallèlement, dans le prolongement des différentes réformes de la politique agricole commune (PAC), les mécanismes de fixation des prix des produits agricoles ont profondément évolué. La récente reforme des subventions à l'agriculture (2006), qui se traduit par un découplage du montant des aides perçues par rapport au volume des productions, ainsi qu'une nouvelle loi d'orientation agricole (2006) produiront des effets aujourd'hui encore très difficiles à évaluer.

Dans ce contexte, la définition du « métier d'agriculteur » tend également à se modifier. De plus en plus d'agriculteurs diversifient leurs activités premières de fourniture de produits alimentaires. Certains choisissent de s'impliquer directement dans la vente de leur produit (vente directe, magasin de producteurs…), d'autres se tournent vers des productions non alimentaires (comme les cultures énergétiques), d'autres encore se tournent vers des activités de services en milieu rural (entretien de l'espace, accueil à la ferme…).

Au cœur de ces mutations, les logiques de production et les pratiques agricoles évoluent rapidement. Elles devront rester cohérentes avec les enjeux du territoire.

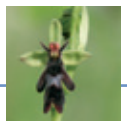

• FORÊT

La forêt occupe une part importante du territoire du Parc, en progression entre 1991 et 2002.
Elle est essentiellement constituée de forêts privées.
La propriété forestière privée sur le territoire est très morcelée. Plus de 85% des propriétaires possèdent moins de 1 hectare, ce qui rend difficile la valorisation globale des massifs.
La forêt publique est essentiellement représentée par la forêt domaniale et communale.
Les propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant sont engagées, à plus de 85%, dans un plan simple de gestion (PSG). Cet outil constitue une garantie de gestion durable de la forêt et permet à son propriétaire de bénéficier d'aides publiques. Sur le territoire du Parc, seul le Pays des Vallées d'Anjou s'est engagé en 2005 dans la réalisation d'une charte forestière de territoire (CFT).
L'économie du bois s'organise sur le territoire selon les secteurs suivants :

- première transformation (exploitation forestière, sciage),
- deuxième transformation (charpente, menuiserie, ameublement).

La récolte annuelle de bois est globalement nettement inférieure à l'accroissement naturel des forêts. Parallèlement, l'utilisation du bois comme énergie renouvelable se développe rapidement en particulier sous la forme de plaquettes de bois déchiqueté (cf. chapitre sur les ressources énergétiques p.22).

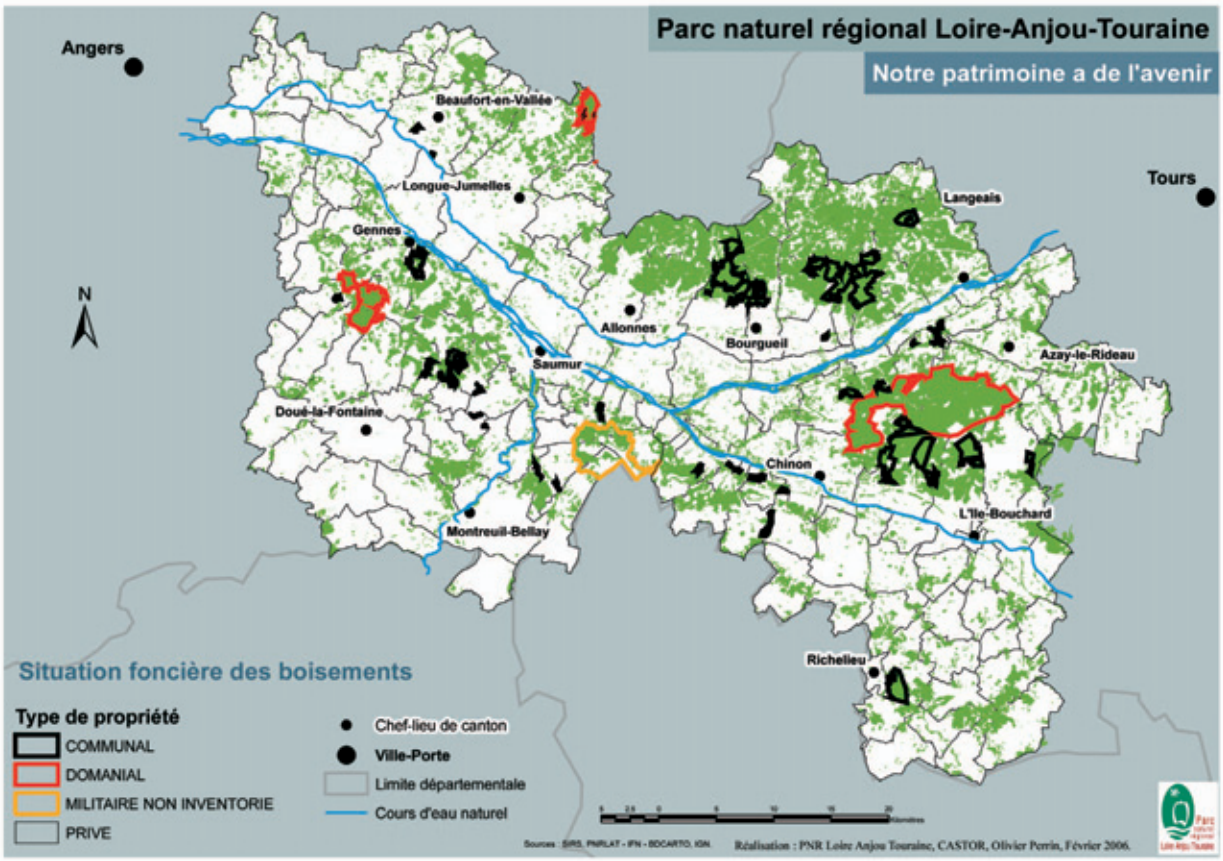

• ARTISANAT ET INDUSTRIE

a - Des activités diversifiées

Complémentaires aux villes de Saumur et Chinon, les pôles ruraux maillent le territoire du Parc en constituant des petits bassins de vie. Ils concentrent 40 % des emplois côté Indre-et-Loire. Les secteurs de l'éducation et de la santé ainsi que la centrale EDF d'Avoine (1300 salariés environ) y sont les premiers pourvoyeurs d'emploi.

La partie Maine-et-Loire du Parc ne présente pas de spécialisation, les activités sont très diversifiées et sont composées de nombreuses petites unités. Toutefois, 4 pôles d'excellence méritant une attention particulière ont été identifiés par la Chambre de commerce et d'industrie de Saumur :

- le végétal (vignes, champignons, primeurs, semences, rosiers) : celui-ci s'inscrit pleinement dans le **pôle de compétitivité du végétal** récemment agréé sur le Maine-et-Loire
- le patrimoine (bâti, troglodytique alliant culture et tourisme)

- la bijouterie (enracinée dans l'histoire économique locale depuis les patenôtriers jusqu'aux industriels de la médaille)
- l'équitation (présence de l'Ecole nationale d'équitation et du Cadre Noir à Saumur).

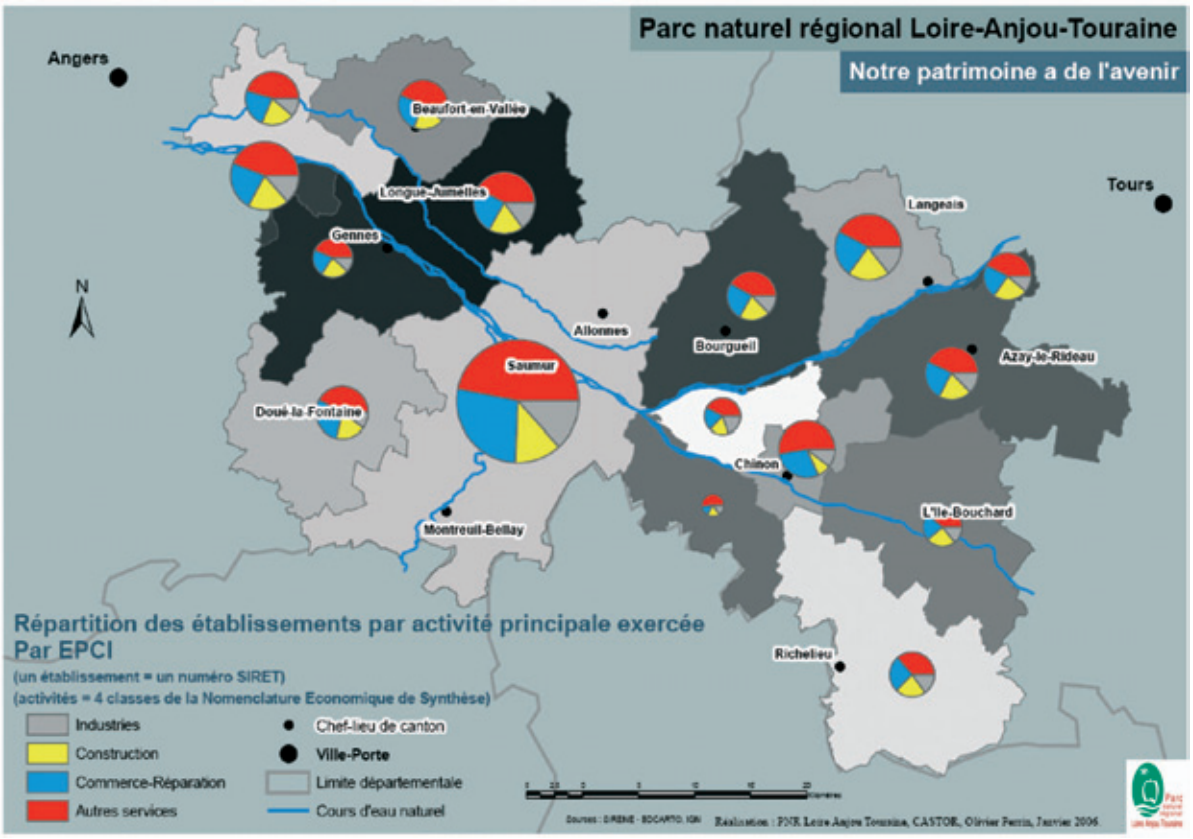

b - L'activité artisanale, un acteur majeur de l'économie du Parc naturel régional

Territoire concerné	Nombre d'entreprises artisanales					Densité artisanale
	Alimentaire	Bâtiment	Production	Services Réparation	Total	
PNR	**393**	**1 148**	**468**	**813**	**2 822**	**157**
PNR 37	143	437	187	278	1 045	155
Poids en %	14 %	42 %	18 %	27 %		
PNR 49	250	711	281	535	1 777	160
Poids en %	14 %	40 %	16 %	30 %		
Dépt 37	*13 %*	*39 %*	*18 %*	*30 %*	*7478*	*134,3 %*
Dépt 49	*NC*	*NC*	*NC*	*NC*	*9 680*	*132*

Source : INSEE – RSA – CMA 37 et 49 – données 2004.
** Densité artisanale = nombre d'établissements du secteur des métiers pour 10 000 habitants.*

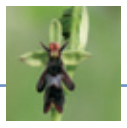

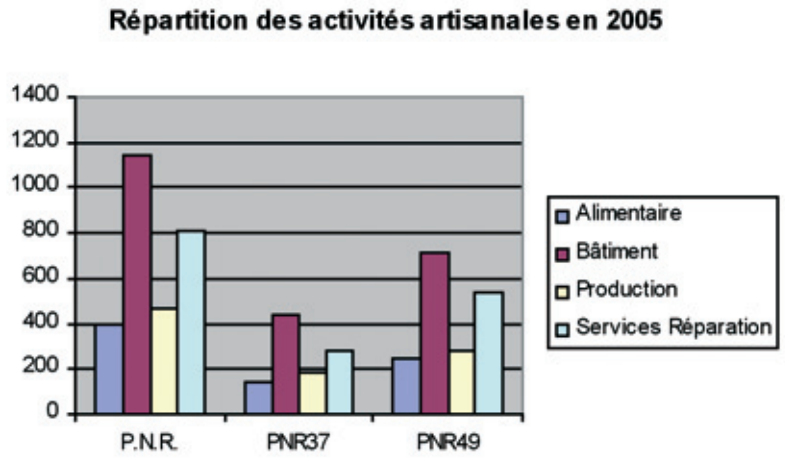

L'artisanat est très dynamique sur le territoire du Parc et participe à l'animation et au maintien des activités en zone rurale. La densité est très élevée comparativement aux moyennes départementales.

Le secteur d'activité dominant est le bâtiment avec 41 % des entreprises, ce qui s'explique par la présence d'un bâti patrimonial très important suscitant des marchés de restauration (monuments et habitat). La présence de savoir-faire liés à la pierre est nécessaire et doit être confortée.

A noter que deux lieux d'accueil des compagnons du devoir restent très prisés à Saumur et à Chinon.

Suivent les activités de production et de services avec un accroissement de ces dernières même si le taux de service reste inférieur aux moyennes départementales. Une particularité avec, à proximité de la Centrale d'Avoine, la présence de sous-traitants et d'activités de services spécialisées.

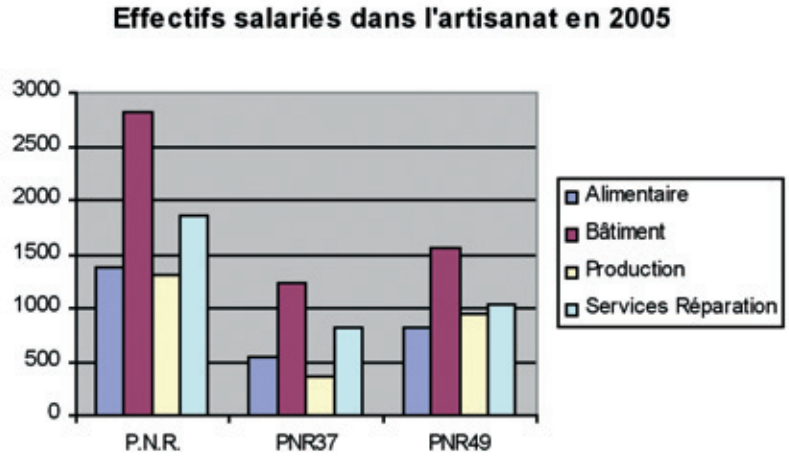

Le nombre d'actifs artisanaux (chefs d'entreprise et salariés) a augmenté entre 1999 et 2004 de 9,2 % côté Indre-et-Loire (3447 actifs dont 2386 salariés en 2004 sur le Pays Chinonais) et de 31 % côté Maine-et-Loire (5346 actifs dont 4376 salariés en 2004).

On retrouve la prédominance du secteur de la construction avec près de 2800 actifs. Le nombre moyen de salariés par employeur s'élève à 4,5.

c - Un artisanat d'art particulièrement présent sur le territoire

Ces métiers relèvent de la création (domaine de l'objet, création contemporaine), de la tradition (ébénisterie, sculpteur…) ou du patrimoine (restauration, conservation du patrimoine mobilier…).

Cet artisanat d'art est plus fortement concentré vers l'axe ligérien. Certains villages tels que Candes-Saint-Martin ou Turquant s'orientent de façon spécifique vers l'accueil de ces métiers d'art qui participent à leur image patrimoniale et renforcent leur attractivité touristique.

Un appui à ces métiers d'art est mis en oeuvre selon deux structurations différentes.

Celui-ci est assurée par la Chambre de métiers et de l'artisanat en Indre-et-Loire qui est le relais local de la SEMA (société d'encouragement aux métiers d'art).

En association avec la Chambre régionale des métiers, la Région Pays de la Loire a créé, en juin 2000, une mission « Pays de la Loire – Métiers d'art » dont la vocation est de soutenir les professionnels (recensement, renforcement de la dynamisation et de la compétitivité des entreprises, accompagnement d'évènements pour diffuser la connaissance de ces métiers sur le territoire…).

A l'échelle du Parc toutefois, les différentes filières patrimoniales, relevant de savoir-faire traditionnels encore en activité ou menacés de disparition, ne sont pas spécifiquement identifiées. Ce travail est à conduire afin de détecter les besoins de soutien technique, de formation ou d'appui vers l'innovation et ainsi d'accompagner des potentiels de développement.

d - Activités industrielles, commerciales et de services

	Nombre d'entreprises				Poids en %		
	Commerce	Industrie Construction	Services	Total	Commerce	Industrie Construction	Services
PNR	**2 219**	**1 068**	**1 793**	**5 080**	**43,7 %**	**21 %**	**35,3 %**
PNR 37	*799*	*366*	*613*	*1 778*	*45 %*	*20,5 %*	*34,5 %*
PNR 49	*1 420*	*702*	*1 180*	*3 302*	*43 %*	*21 %*	*36 %*
Dépt. 37	6 411	2 090	7 068	15 569	41 %	13 %	46 %
Dépt. 49	6 164	5 084	7 263	18 511	33 %	27 %	39 %

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angers, de Saumur et de Touraine 2004

Nombre d'entreprises en 2004 sur le P.N.R.

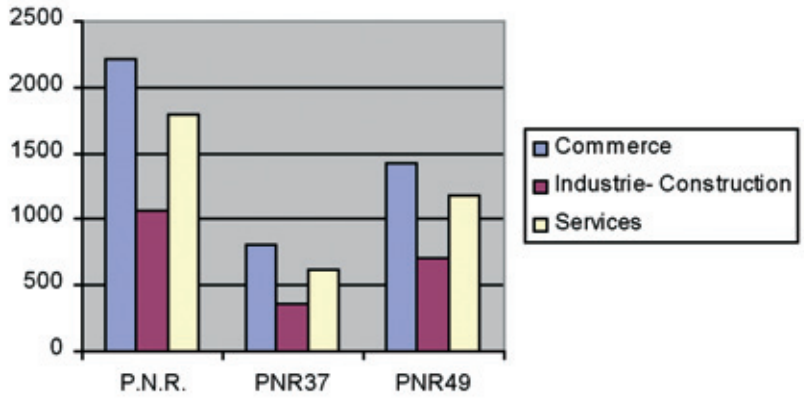

Le territoire du Parc n'échappe pas à la tendance économique nationale préoccupante. Le principal secteur employeur est celui des industries agricoles et alimentaires. L'activité liée au champignon, concentrée par France Champignons, est actuellement en pleine restructuration et modernisation avec transfert de la production vers des maisons de culture et fermeture des dernières caves troglodytiques. Les activités viti-vinicoles et de semences restent prépondérantes.

La métallurgie et la transformation des métaux comprend beaucoup de petites unités au contraire de la chimie – plasturgie. L'industrie des équipements électriques et électroniques, qui reposait sur deux unités, a subi le retournement de conjoncture économique et est très fragilisée. Les secteurs de la santé, de l'action sociale et de la construction voient leurs effectifs augmenter. Toutefois, le secteur du bâtiment recherche toujours de la main d'œuvre qualifiée qu'il trouve difficilement.

Mais des petites entreprises se multiplient. Sur le bassin d'emploi Saumurois, 64% des 500 nouvelles entreprises créées en 2004 (+ 16% par rapport à 2003) l'ont été en nom propre, 380 ne comptaient aucun salarié. Preuve de dynamisme mais aussi marque d'un bassin qui manque d'emplois et qui pousse les chômeurs à monter leur projet personnel. Ces créations ont concerné le secteur du commerce (48%), les activités de service (29%), la construction (19%), le secteur industriel ne représentant que 4%.

	Nombre de salariés				Poids en %		
	Commerce	Industrie Construction	Services	Total	Commerce	Industrie Construction	Services
PNR	**7 144**	**15 013**	**6 575**	**28 732**	**25 %**	**52 %**	**23 %**
PNR 37	*1 967*	*4 596*	*2 412*	*8 975*	*22 %*	*51 %*	*27 %*
PNR 49	*5 177*	*10 417*	*4 163*	*19 757*	*26 %*	*53 %*	*21 %*
Dépt. 37	28 850	42 556	66 719	138 125	21 %	31 %	48 %
Dépt. 49	30 891	86 647	34 134	151 672	20 %	47 %	23 %

Source : Chambre de commerce et d'industrie d'Angers, de Saumur et de Touraine 2004

Répartition des effectifs salariés en 2004

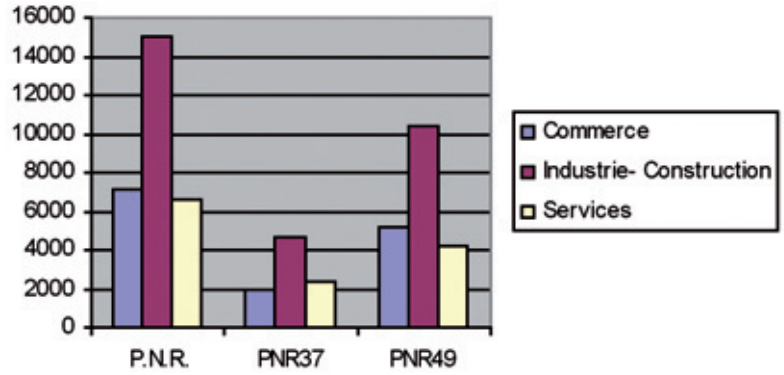

e - De nombreux organismes intervenant auprès des entreprises

De multiples structures interviennent dans le champ de l'accueil et du conseil auprès des chefs d'entreprise. Ce maillage territorial apparaît complexe car il intervient à des échelles territoriales différentes et cible parfois des publics particuliers (ex de l'ADIE qui s'adresse aux créations d'entreprise portées par des demandeurs d'emploi ou des allocataires du RMI). Une complémentarité est recherchée pour optimiser leur action au sein des Pays car il semble nécessaire d'avoir une vision claire de l'offre présente en terme d'interlocuteurs et de dispositifs.

Le territoire du Parc est ainsi concerné par plus de 40 organismes différents, ce qui explique que la stratégie d'intervention de la structure Parc en faveur des entreprises se soit orientée vers la sensibilisation à l'environnement.

Organismes et outils d'appui en Maine-et-Loire	Organismes et outils d'appui en Indre-et-Loire
• Comité d'expansion économique du Maine-et-Loire - gestion d'une plate-forme d'initiative départementale • Agence de développement économique du Saumurois • Chambre de commerce et d'industrie de Saumur • Chambre de commerce et d'industrie d'Angers (18 communes à l'ouest) - siège à Angers - permanences à Beaufort-enVallée • Chambre de métiers et de l'artisanat du Maine-et-Loire - siège à Angers - antenne à Saumur • Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire - siège à Angers - antenne à Beaufort-en-Vallée (CRDABV) - antenne à Doué-la-Fontaine (CRDALS) • Boutique de gestion Anjou - antenne à Saumur • ADIE (association pour le droit à l'initiative économique) • Dispositif BALISE - pôle d'appui à la création d'activités - intervention au sein de la Communauté d'agglomération • 6 Communautés de communes • 1 Communauté d'agglomération • 4 Pays - Plate-formes locales gérées par chaque Pays (Pays d'Anjou Initiative)	• Agence de développement de la Touraine - gestion d'une plate-forme d'initiative départementale • Agence de développement et d'urbanisme du Chinonais - gestion de la plate-forme d'Initiative locale ALPHA-DIL • Chambre de commerce et d'industrie de Touraine - siège à Tours - antenne à Chinon • Chambre de métiers et de l'artisanat d'Indre-et-Loire - siège à Tours - antenne à Chinon - gestion de la plate-forme départementale IDIL • Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire - siège à Chambray-les-Tours - antenne à La Roche-Clermault (GDA du Richelais) - antenne à Avoine • 9 Communautés de communes • 2 Pays

f - Des engagements d'entreprises en faveur de l'environnement à conforter

Les démarches de certification ISO 14001 concernent essentiellement des entreprises industrielles qui ont des moyens suffisants pour cet engagement.

Seules 12 entreprises sont certifiées ISO 14001 sur le Parc, dont 2 côté Chinonais (18 à l'échelle du département) et 10 entreprises en Saumurois (46 identifiées en Maine-et-Loire - données 2004).

Une enquête auprès des industries effectuée par la Chambre de commerce et d'industrie du Saumurois en 2004 (panel de 65 entreprises) a mis en évidence que l'environnement ne devenait un objectif opérationnel qu'à partir d'une taille d'entreprise supérieure à 100 personnes. Ce qui traduit en fait la politique de groupes toujours soucieux de leur image de marque. L'environnement est globalement considéré comme sans importance par les autres entreprises ayant répondu à l'enquête. Celle-ci démontre que la sensibilisation et l'accompagnement sont nécessaires dans les PME – PMI car, bien souvent, des marges de progrès sont possibles en matière de consommation d'eau, d'énergie, de gestion des déchets… pouvant engendrer des coûts de fonctionnement moindres.

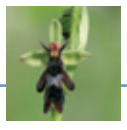

Opération « artisanat et environnement »

Lancée par le Parc avec l'appui des deux Chambres de métiers en 2000, cette action a permis de réaliser 104 pré-diagnostics environnementaux en 3 ans. Ces entreprises bénéficiaires sont situées sur 47 communes différentes. Ces pré-diagnostics ont surtout permis d'initier une gestion collective des déchets pour des entreprises dispersées sur le territoire.

Fin 2005, **24 entreprises** se sont ainsi engagées dans des démarches collectives labellisées : **11 pour « pressing propre », 5 « relais vert auto », 5 « impr'im vert » et 3 « reflex nature » (arts grahiques)**.

Depuis, cette opération de pré-diagnostics environnementaux s'est élargie à l'ensemble des deux départements Indre-et-Loire et Maine-et-Loire. D'autres pré-diagnostics environnement ont été réalisés sur le territoire. Cet effort doit être poursuivi.

A l'avenir, le thème de la maîtrise de l'énergie, qui n'a pas été abordé de façon spécifique, doit faire l'objet de diagnostics plus précis.

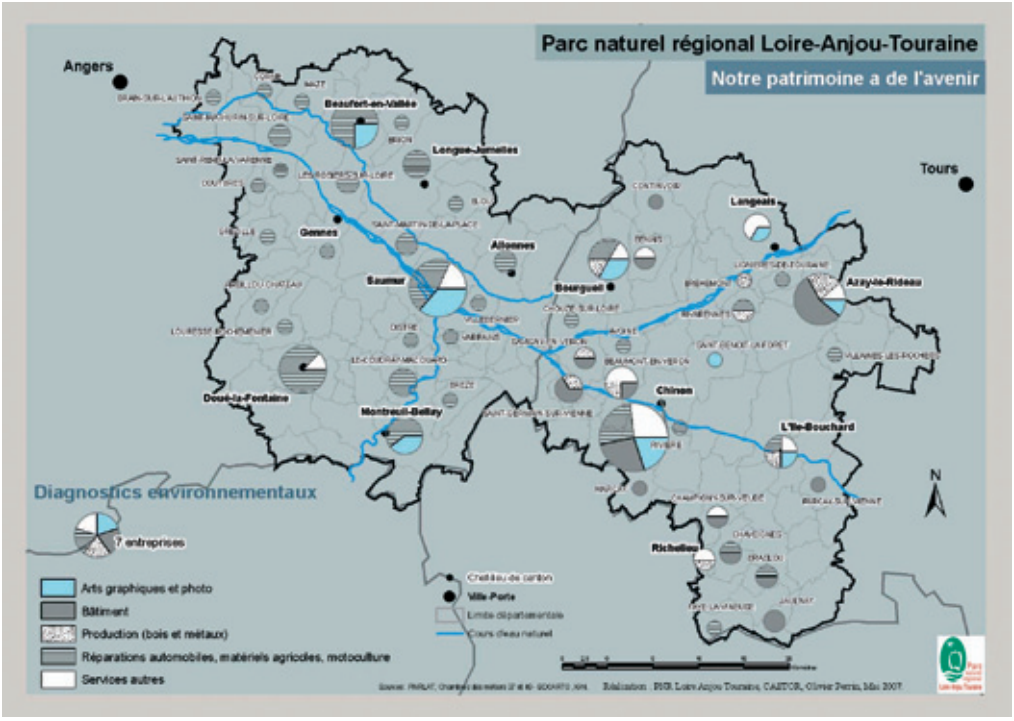

• TOURISME ET LOISIRS

a - D'importantes évolutions dans le monde du tourisme depuis 1996

Un contexte mondial en constante évolution

Le tourisme représente 6,7% du PIB et constitue l'un des piliers de l'économie française.

Les tensions économiques et politiques internationales récentes ont rendu l'environnement du tourisme mondial difficile. Dans un contexte de concurrence accrue, le tourisme français doit faire face à de nouveaux défis :

- l'accélération de la croissance touristique mondiale et l'ouverture politique de certains pays positionnés sur le marché des nouvelles destinations, à l'image de la Chine, du continent sud-américain et dans les années à venir, probablement, des pays baltes ou des ex-républiques soviétiques d'Asie Centrale,
- le développement de produits touristiques de qualité et très compétitifs chez nos principaux concurrents et leur valorisation dans le cadre d'une politique de promotion agressive et ambitieuse (plan Qualité espagnol, marque Italia en Italie…) dotée de budgets très conséquents,
- l'industrialisation des réseaux de production et de distribution liée à la mondialisation de l'activité touristique,
- la réorganisation des temps de travail et les nouvelles mobilités qui y sont liées, facilitées par la mise en place de transports rapides et/ou à bas coût,
- la montée des préoccupations en matière de sécurité tant au niveau des destinations que des produits, fortement accentuées encore, au niveau mondial, depuis les attentats du 11 septembre 2001,

- le besoin d'éthique qui conditionne de plus en plus les aménagements et le développement touristique.

Des clientèles touristiques avec de nouveaux modes de consommation

Le tourisme de masse fait place à un tourisme plus communautariste et affinitaire.

Les Européens entretiennent une nouvelle relation loisirs/travail. Plus de temps libre mais fractionné, plus de flexibilité professionnelle, plus de complexité, plus de stress, ces facteurs ont tendance à mixer les temps de loisirs et les temps de travail.

Aujourd'hui, les comportements touristiques sont plus fortement corrélés aux revenus et catégories socioprofessionnelles, le niveau de revenus influençant directement les taux de départ en vacances et la nature des prestations consommées.

La mondialisation comme le développement durable influence les comportements. Le respect des cultures comme de l'environnement mais aussi la solidarité et l'échange deviennent des valeurs clés dans le choix d'une destination.

Les consommateurs deviennent autonomes, exigeants, opportunistes et multi-fidèles.

La qualité et la sécurité sont devenues pour les clients des avantages acquis. Les choix touristiques passent désormais par la réactivité, la liberté, le sens, l'éthique, et la citoyenneté.

Les clientèles urbaines sont majoritaires et croissantes. D'ici 2010, près de 76 % de la population des pays les plus développés sera urbaine. Elle représentera un marché de près d'un milliard d'individus. Multi partants, les urbains illustrent la meilleure relation entre besoins (évasion, nature, calme…) et moyens (revenus, accessibilité au transport).

Au besoin de repos et de détente s'ajoute le besoin de sens et d'authenticité : découverte et partage de culture (gastronomie, architecture, langue, musique…), vérité de l'accueil, recherche du goût, authenticité des lieux et des produits, environnement vrai et protégé, besoin de plaisir et d'émotion…

Sources : Comité départemental du tourisme de Touraine 37 - site internet, avril 2006

Ministère délégué au Tourisme – site officiel, avril 2006

b - Principales évolutions locales constatées

Un accès facilité

Célèbre dans le monde entier par ses châteaux où s'élabora l'art de vivre à la Renaissance, la Vallée de la Loire est aujourd'hui, avec ses villes élégantes et ses paysages tranquilles modelés par le fleuve, son climat tempéré, son mode de vie paisible et ses vins fruités, le pays de la douceur de vivre.

C'est un axe structurant entre l'Ile de France et la façade atlantique qui possède toutes les facilités d'accès : aéroport international Tours - Val de Loire (Tours est à 1 heure et quart de Londres), TGV (Paris est à 56 mn de Tours, de Saumur et d'Angers), les autoroutes A10 (Tours - Bordeaux), l'A85 (Angers - Tours - Vierzon) et l'A28 (Alençon - Le Mans - Tours).

Une vedette : la "Loire Valley"

Depuis novembre 2000, près de 280 km de paysages situés le long de la Loire sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO dont environ 85 km sur le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Le titre de paysage culturel confirme que la Vallée de la Loire n'est pas seulement le pays des châteaux et que ces villages, habitats troglodytiques, vignobles, coteaux et bords de Loire sont aussi reconnus.

Aussi, en terme de politiques publiques et de stratégies dans le domaine du tourisme, on constate un retour vers la Loire qui avait été délaissée durant plusieurs années. Ce retour vers le fleuve s'exprime notamment par une mobilisation des élus des collectivités territoriales, Régions, Départements et Communes, autour de la reconquête du fleuve et de la mise en valeur du tourisme de nature. Dans cette dynamique, de nombreux projets ont été développés avec, pour axe central, la Loire : le projet interrégional "Loire à vélo" qui aujourd'hui se concrétise ou bien les nombreux sites et événements organisés autour de la Loire comme la Maison de Loire en Anjou, le parcours-spectacle du Château de Montsoreau, la Maison de la Rivière, le projet de Centre d'interprétation des vallées humides de Bréhémont, les bateaux à passagers, "Jour de Loire"…

Un secteur d'activités économiques reconnu

Les enjeux du tourisme sont aujourd'hui mieux appréhendés et ce secteur est perçu maintenant comme un vecteur à part entière de développement des activités du territoire et des emplois.

Ainsi, on sait aujourd'hui que le tourisme représente :

- en Indre-et-Loire (d'avril à septembre hors clientèle d'affaire), (chiffres 2005) :
  - 3% de l'emploi salarié total,
  - un secteur qui pèse autant en masse salariale que l'industrie pharmaceutique,
  - 25% des emplois touristiques de la région Centre.

• en Saumurois, (chiffres 2005) :
- 39,8 millions d'euros de chiffre d'affaire touristique généré par les activités d'hébergements,
- 160,8 millions d'euros de chiffre d'affaire des activités directes,
- 81 millions d'euros de chiffre d'affaire touristique des activités indirectes.

Exemples des offices de tourisme

Une fréquentation peu prévisible

Compte tenu des évolutions énoncées précédemment, la période de haute saison touristique tend à se concentrer du 15 juillet au 15 août, avec un développement de la fréquentation en avant et arrière saison.

De plus en plus, les touristes organisent leurs vacances au dernier moment. A titre d'exemple, en 1996, les gîtes étaient souvent réservés six mois à l'avance. Aujourd'hui, beaucoup de demandes d'hébergement sont faites pour le soir même à l'accueil des offices de tourisme.

D'une année sur l'autre, la fréquentation est difficile à anticiper. Les offices de tourisme ont du mal à prévoir les plannings de présence de leurs salariés.

Modes d'accès à l'information : explosion du recours à Internet

Plus de 50% des demandes dans les offices de tourisme de Pôle se font aux guichets.

En 2005, pour l'office de tourisme de Saumur, les demandes se répartissent comme suit :
- 60% à l'accueil, stable depuis 1996
- 30% par téléphone, en légère baisse depuis 1996
- 8% par mél, en forte hausse depuis 1996
- 2% par courrier, en forte baisse depuis 1996

Taux de consultation des sites Internet en forte progression chaque année.

Types de publics : érosion de la clientèle étrangère et fidélisation de la clientèle locale

Pour l'office de tourisme de Saumur, en 1996, la clientèle étrangère représentait 43 % contre 28 % en 2005. Cette forte baisse est constatée dans l'ensemble des offices de tourisme de Pôle.

A l'opposé de ce phénomène, la clientèle française est en croissance. De plus, force est de constater que les demandes des locaux (habitants du Maine-et-Loire, de l'Indre-et-Loire et des départements limitrophes) sont plus importantes chaque année.

A noter également, l'importance de la clientèle "seniors". D'ici 2010, près de 30 % de la population des pays développés aura plus de 55 ans. Ils représenteront un marché de 350 millions de clients potentiels détenant en Europe 75 % des avoirs financiers. Ces clients partent 1,5 fois plus en vacances, plusieurs fois par an, dépensent plus et ont des exigences particulières.

Maintien des attentes de fond et développement des demandes d'animations gratuites de découverte de la nature et de la culture locale

Si le nombre de questions concernant les possibilités d'hébergement, les sites à visiter et les informations pratiques sont stables, de nouvelles requêtes sont apparues depuis 1996 et continuent de se développer. Il s'agit de demandes d'animations permettant un contact direct avec la nature ou la population locale, comme les randonnées, les marchés, les manifestations diverses. De plus, pour les touristes toujours plus vigilants quant à leurs dépenses et au rapport qualité/prix, ces animations, souvent gratuites, permettent d'alléger le budget alloué aux vacances.

L'offre et la fréquentation des monuments et sites ouverts au public en 2005

Densité des monuments et sites touristiques du territoire

	Anjou			Touraine		
Catégories	**Sur totalité du département**	**Sur partie PNR**	**% offre PNR/49**	**Sur totalité du département**	**Sur partie PNR**	**% offre PNR/37**
Châteaux	25	11	44 %	34	10	29 %
Musées	31	8	26 %	38	16	42 %
Edifices religieux	12	5	42 %	55	20	36 %
Parcs et jardins	19	6	32 %	4	3	75 %
Divers*	48	40	83 %	27	9	33 %
Total	***135***	***70***	***52 %***	***158***	***58***	***37 %***

**Pour l'Anjou, la rubrique "Divers" représente une partie importante de l'offre touristique car elle comprend des éléments moteurs de ce département : sites troglodytiques, caves-distilleries et moulins.*

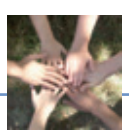
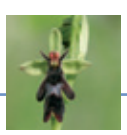
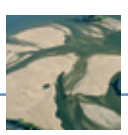

Remarque : les monuments et sites de visite des villes d'Angers et Tours sont comptabilisés dans le tableau suivant. Dans le cas inverse, le pourcentage de l'offre touristique présente sur le territoire du Parc, par rapport au reste des autres zones des départements, serait encore supérieur.

Sites de Touraine

	Sites	Nombre d'entrées			
		1996	2003	2004	2005
Top 5 des sites de l'Anjou	Château de Chenonceau*	800 000	710 000	730 000	750 000
	Château royal d'Amboise*	350 000	350 000	350 000	350 000
	Château de Villandry	289 025	319 048	309 614	311 755
	Château du Clos Lucé	280 000	250 000	250 000	270 000
	Château d'Azay-le-Rideau	330 688	263 904	263 646	258 004
	Château de Rigny-Ussé	126 000	120 000	120 000	120 000
Top 7 des sites de l'Anjou sur le territoire du Parc	Château de Villandry	289 025	319 048	309 614	311 755
	Château d'Azay-le-Rideau	330 688	263 904	263 646	258 004
	Château de Rigny-Ussé	126 000	120 000	120 000	120 000
	Château de Chinon	88 761**	97 141	98 256	101 169
	Musée de Balzac – Château de Saché	22 774	23 609	26 583	22 756
	Vallée troglodytique des Goupillères	*non créé*	15 035	17 144	19 384
	Devinière – Musée Rabelais	14 061	15 048	13 055	14 449
	Château du Rivau	*non créé*	11 723	11 706	12 893

**Sont comptabilisées uniquement les entrées payantes.*
***En 1996, seules les entrées payantes étaient comptabilisées alors que 2003, 2004 et 2005 totalisent les entrées payantes et gratuites.*

Si elle s'est diversifiée ces dernières années, l'offre de la Touraine est principalement connue pour ses splendides châteaux et reste pour les touristes le cœur de la Vallée de la Loire, valeur de référence pour les domaines historique, paysager, artistique et littéraire.

Profil du touriste en Touraine

- 2 678 165 entrées pour 60 sites.
- Evolution du nombre de visiteurs de 2005/2004 : +0,6%. Moyenne à 5 ans : - 2%.
- **69 % de français dont 45 % de Franciliens**
- 31 % d'étrangers dont : Anglais 38,4%
  Néerlandais 14,6%
  Américains 9,4%
  Italiens 9,1%
- 80% de la clientèle étrangère se concentrent d'avril à septembre.
- 58% logent en hébergement marchand.
- Ils choisissent la région pour son patrimoine et leurs attaches familiales.
- La durée moyenne du séjour est de 4,5 jours.
- Plus de la moitié des séjours est inférieure à 3 jours.
- Activités plébiscitées : 1. Visites de monuments, 2. Visites de villes, 3. Promenades.
- Des clients aux revenus plutôt élevés notamment les étrangers. En 2002, la dépense moyenne d'un touriste français en Touraine était de 37 euros/jour contre 91 euros pour un touriste étranger.

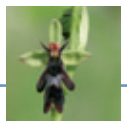

Sites de l'Anjou

	Sites	Nombre d'entrées			
		1996	2003	2004	2005
Top 5 des sites de l'Anjou	Zoo de Doué-la-Fontaine	203 605	213 000	213 887	224 358
	Abbaye Royale de Fontevraud	172 107	171 000	142 725	165 591
	Château d'Angers	160 940	159 000	101 408	155 642
	Château de Saumur	111 499	86 000	*en travaux*	*en travaux*
	Château de Brézé	*non créé*	72 000	80 823	105 697
	Village troglodytique de Rochemenier	74 237	61 034	65 610	65 817
	Musée des Beaux-Arts				83 768
Top 7 des sites de l'Anjou sur le territoire du Parc	Zoo de Doué-la-Fontaine	203 605	213 000	213 887	224 358
	Abbaye Royale de Fontevraud	172 107	171 000	142 725	165 591
	Château de Saumur	111 499	86 000	*en travaux*	*en travaux*
	Château de Brézé	*non créé*	72 000	80 823	105 697
	Village troglodytique de Rochemenier	74 237	61 034	65 610	65 817
	Musée des Beaux-Arts	22 338	43 794	36 723	41 913
	E. N. E.*	33 802	33 184	30 992	31 119

** seules sont comptabilisées les entrées imputables aux visites et non les entrées liées aux présentations.*

Moins célèbre que la Touraine au sein de la Vallée de la Loire, l'Anjou et particulièrement le Saumurois, qui représente 75% de l'offre touristique du département (sans la ville d'Angers), développe une offre basée autour de la découverte d'un patrimoine et de savoir-faire plus méconnus et mystérieux sur des thèmes variés : troglodytes, vin, cheval, champignon, l'art…

Profil du touriste en Anjou

- 1 112 011 visiteurs entre mai et septembre 2005 dans 67 lieux de visites.
- 81 % de français dont plus de 50% des Pays de la Loire.
- 19 % d'étrangers dont : Anglais 44,1%
  Allemagne 13,6%
  Pays-Bas 12,9%
  Belgique 10,6%
  Espagne 3,1%

Synthèse

Plus de 80% de la fréquentation des sites de visite se concentrent d'avril à septembre. La fréquentation des mois de juillet et août se maintient dans les gros sites et reste toujours aussi importante. La période estivale est moins favorable pour les petits sites au profit des mois d'avril, mai, juin et septembre.

Le nombre d'entrées diminue sur l'ensemble des sites de visites. Les musées et autres petits sites subissent les plus grosses baisses. Depuis 1996, un grand nombre de nouveaux sites a ouvert au public, la concurrence ne se limitant plus à un échelon international, national et régional mais également local.

L'offre d'hébergements

	Anjou		Touraine	
Type d'hébergements touristiques 2005	**Nombre de lits**	**%**	**Nombre de lits**	**%**
Hébergements marchands répartis en hôtels, gîtes et chambres d'hôtes, campings	30 376	33	34 900	36
Hébergements non marchands (résidences secondaires)	60 650	67	61 400	64
Total	91 026	100	96 300	100

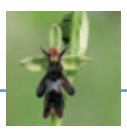
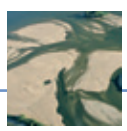

A noter : plus de 50 % des hébergements marchands sont chez l'habitant : gîtes, chambres d'hôtes et meublés touristiques.

Amélioration des niveaux de labels et de classement

L'essentiel de l'offre est concentré sur les 2 et 3 étoiles/épis/clés.
La demande étrangère concerne en priorité des 3 étoiles/épis/clés ou plus. La demande française concerne en priorité des 2 ou 3 étoiles/épis/clés.
Les 1 étoile/épi/clé pèsent peu sur les Parcs et régressent.
Les catégories élevées, 4 étoiles/épis/clés, progressent fortement mais leur poids reste faible. Ils sont occupés principalement par la clientèle internationale.

Etalement de la fréquentation touristique vers l'avant et l'arrière saison

Tous les hébergements ne sont pas saturés sur les deux mois d'été. Les mois de juillet et août se tassent au profit des mois d'octobre à mars particulièrement pour la clientèle française. Les mois d'avril, mai, juin et septembre sont stables.
Les hôtels sont les hébergements les moins saisonniers.
A l'inverse, les campings réalisent environ 80% de leur fréquentation sur les 2 seuls mois d'été.
Les gîtes en centrale réalisent plus des 3/4 de leur fréquentation d'avril à septembre.

Exemple du taux moyen d'occupation 2005 de gîtes ruraux labellisés "Gîtes de France"

- Relais départemental Anjou : nombre moyen de semaines vendues 10,4 et durée moyenne des séjours 10 jours. La clientèle française représente 87,6%.
- Relais départemental Touraine : nombre moyen de semaines vendues 17,72 et durée moyenne des séjours 8,82 jours. La clientèle française représente 87,6%.
- Moyenne nationale : plus de 16 semaines.

Développement de nouveaux types d'hébergements

- Hébergements thématiques : écobiogîte, séjour pêche, séjour équestre, séjour en vignoble, hébergement troglodytique…
- Importants projets d'hébergements de grande capacité sur : Saumur, Richelieu, Le Puy-Notre-Dame, Saint-Georges-des-Sept-Voies, Azay-le-Rideau, Ballan-Miré.

L'offre de tourisme de nature

Le tourisme de nature est une forme de tourisme dans laquelle la motivation principale est l'observation et l'appréciation de la nature. La découverte de la nature est alors un objectif et non un support.
Aujourd'hui, peu de prestations sont proposées à cet effet. La très grande majorité de ces dernières est réalisée par ou en partenariat avec le Parc naturel régional.
A savoir pour 2005 :

- 11 sentiers d'interprétation nature et paysage,
- 399 dates de sorties accompagnées dont les promenades en bateaux sur la Loire,
- 13 hébergements nature labellisés "gîtes Panda",
- 1 événementiel : "Le mois des Parcs".

Les autres prestations "nature" recensées par les organismes de promotion locaux et départementaux concernent les randonnées, le parc zoologique de Doué-la-Fontaine, les parcs et jardins et les Maisons de Loire.

Sources :
Comité départemental du tourisme de l'Anjou – Guide du visiteur 2005
Comité départemental du tourisme de Touraine – Guide pratique 2005
Comité régional du tourisme et des loisirs du Centre – "Enquête Profil" avril à septembre 2002
Observatoire économique de Touraine – bilan de saison 2005
Office de tourisme du Pays de Chinon, bilan 2005
Pôle touristique international de Saumur et sa région - bilan fréquentation touristique 2003 à 2005 et étude "Le poids économique du tourisme sur Saumur et sa région" en 2004
Relais départemental des Gîtes de France Touraine, bilan 2005
Mission Val de Loire – Synthèse Amnyos du groupe Tourisme, 2006

Conclusion

On constate un développement de la fréquentation vers l'avant et l'arrière saison.
Les destinations Touraine et Anjou sont de plus en plus prisées par les français notamment les Franciliens et les habitants des Pays de la Loire. A noter également une part toujours plus importante de "touristes locaux".

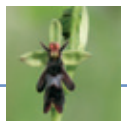

A contrario, la baisse de la fréquentation étrangère est préoccupante et n'est pas seulement conjoncturelle.
La durée du séjour est stagnante ou en baisse.
Le tourisme continue d'être une activité importante en Anjou et en Touraine. Mais les évolutions constatées montrent la nécessité d'adapter l'offre aux évolutions de la demande et de soutenir ce secteur afin qu'il continue à alimenter l'économie locale.

• AMÉNAGEMENT ET INFRASTRUCTURES

Notre territoire a une densité moyenne d'habitants relativement élevée pour un Parc naturel régional. Il ne présente pas de réelle difficulté d'accessibilité due au relief. Les infrastructures liées aux besoins et aux activités des habitants se sont donc développées en interaction avec l'évolution socio-économique locale.

Décharges : 28 ha
Emprises publiques : 316 ha.
Equipements sportifs et de loisirs (stades, terrains de sport) : 1 533 ha.
Stations d'épuration et châteaux d'eau : 32 ha.
SOURCE : PNRLAT, SIRS, 2002.

a - Les réseaux de transport :

L'axe ligérien est traditionnellement un axe de transport important. La levée et les routes parallèles à la Loire connaissent donc de fortes fréquentations, à la fois dues aux déplacements quotidiens en direction des agglomérations angevine, saumuroise et tourangelle, aux transports de marchandises et aux déplacements touristiques. Les zones de franchissement de la Loire sont également très fréquentées, notamment à Port-Boulet du fait de la présence d'un bassin d'emploi important. Il existe d'autres axes importants autour de Chinon, Doué-la-Fontaine et Montreuil-Bellay. Le niveau de fréquentation des voies parallèles à la Loire risque d'évoluer en raison de l'achèvement de l'autoroute A85. D'autres projets d'aménagements sont également prévus sur les axes cités précédemment.

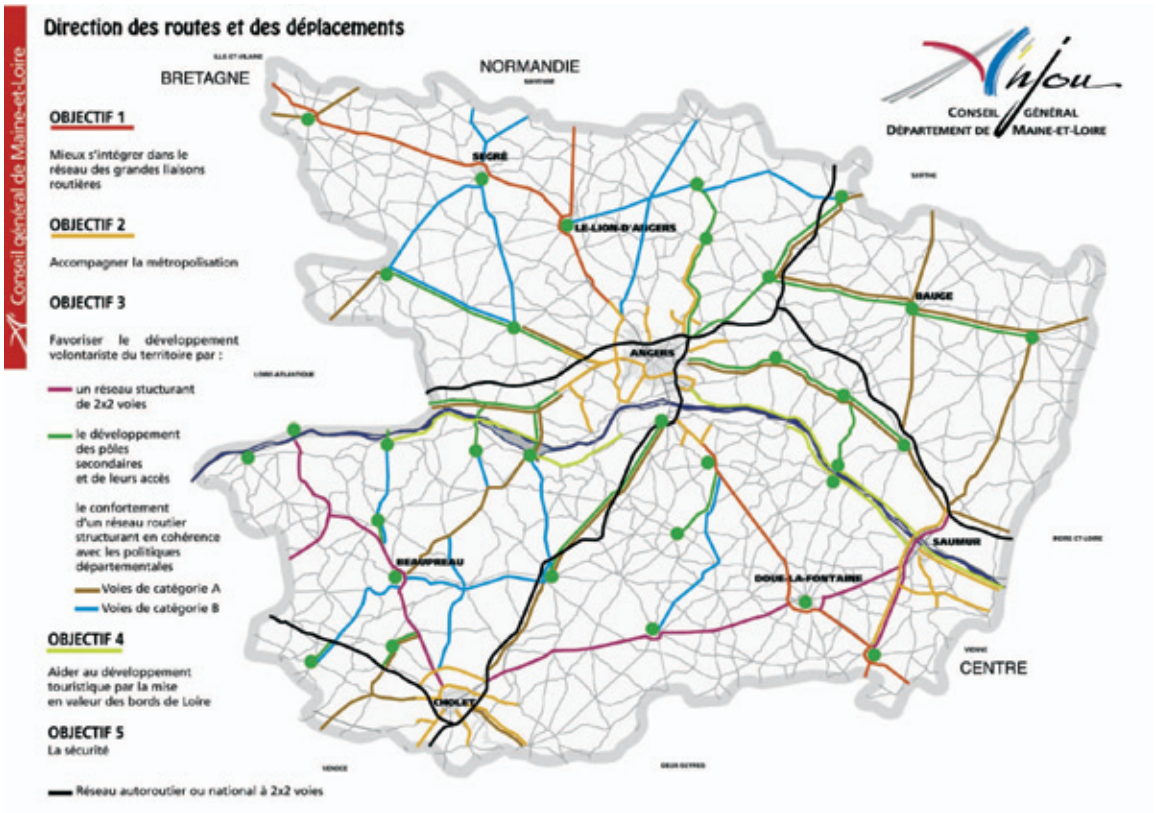

Le transport ferroviaire suit la même logique de desserte. L'axe principal qui longe la Loire est desservi par l'Interloire (train à grande vitesse entre Orléans et Nantes), le TGV et des TER. L'axe Saumur Château du Loir, via Vivy, va être progressivement abandonné. La voie entre Chinon et Richelieu n'est

plus exploitée. La zone Industrielle de Montreuil Bellay est desservie par le réseau ferré. Le fuseau définitif de la ligne LGV Paris Bordeaux est arrêté en 2006. Il traversera une petite partie du Parc sur la commune de Marigny-Marmande.
Les réseaux aériens de transport d'électricité à haute et très haute tension sont très denses sur notre territoire rural du fait de la présence de la centrale nucléaire à Avoine. Ils ont un impact important sur le paysage.

Aérodromes et aéroports : 97 ha
Emprises des infrastructures ferroviaires : 319 ha.
Emprises des infrastructures routières : 1213 ha.

b - Des zones d'activités en augmentation sur le territoire

Le territoire du Parc compte 50 zones d'activités artisanales - industrielles – commerciales majeures dont 6 dépassent une superficie de 50 ha à Allonnes, Avoine, Chinon-St Benoît, Doué-La-Fontaine, Longué-Jumelles, Montreuil-Bellay.

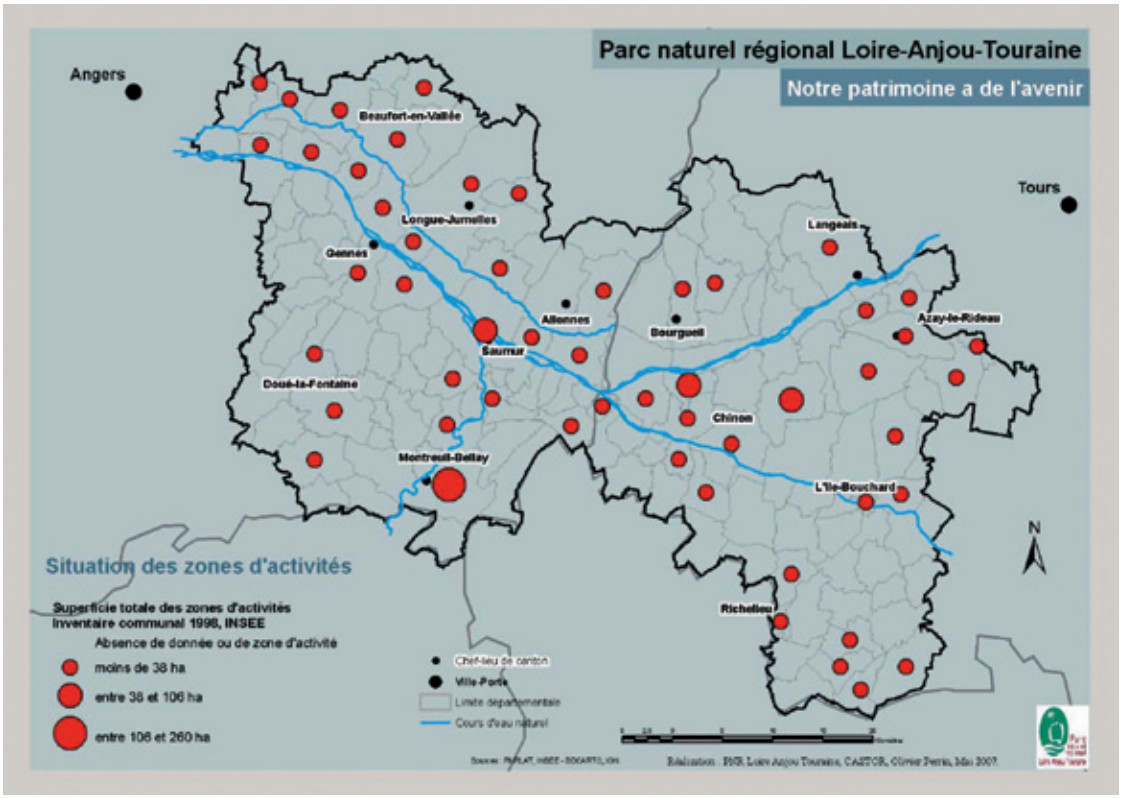

En Touraine :

27 zones d'activités sont situées côté Touraine pour une **superficie totale d'environ 370 ha et une disponibilité de 95 ha** répartie sur 16 sites (données FIPARC 2005).
Le Conseil général d'Indre-et-Loire a modifié en 2003 sa politique d'intervention envers les sites d'activités sur la base de principes de hiérarchisation, de spécialisation des zones d'activités et d'équilibre du territoire selon 3 niveaux : zones départementales d'intérêt national, zones communautaires d'intérêt départemental (vocation d'accueil de PME-PMI), zones d'activités locales (vocation d'accueil de PME – TPE).
Sur l'aire du Parc, **12 zones sont ainsi identifiées d'intérêt départemental** par les EPCI et le Conseil Général. Elles présentent des projets d'équipement sous forme de lotissements ou plus rarement de ZAC (zone d'aménagement concertée). Ces aménagements doivent aujourd'hui satisfaire à des exigences d'environnement demandées à la fois par le Département et par la Région Centre dans le cadre de leurs aides.

En Anjou :

Plus de 20 sites d'accueil d'entreprises existent côté Anjou.
Le Conseil Général de Maine-et-Loire a également élaboré un schéma départemental des zones d'activités, entré en vigueur le 1er janvier 2002. Il définit des zones d'impact départemental (ZID) et des

zones d'équilibre départemental (une seule ZED par EPCI) avec un appui différencié correspondant aux exigences détaillées dans un cahier des charges.
Sur le Parc naturel régional, **deux zones d'impact départemental sont déterminées** à ce jour, totalisant 190 ha dont 163 disponibles (source Comité d'expansion économique du Maine-et-Loire).

- la zone d'activités de La Ronde à Allonnes (Communauté d'Agglomération Saumur-Loire-Développement)
- le Parc d'activités de Jumelles (Communauté de communes Loire-Longué)

Exigences : proximité d'une desserte autoroutière et projet d'aménagement de 50 ha en milieu rural (100 ha en zone urbaine) avec une tranche initiale minimum de 20 ha. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la SODEMEL, société d'équipement du Maine-et-Loire, sur ces deux zones.

Cinq zones d'équilibre départemental sont reconnues sur le Parc naturel régional totalisant 235 ha dont 155 disponibles.

- Actival à Beaufort-en-Vallée (Communauté de communes de Beaufort-en-Anjou)
- Zone des « Rimoux » à Corné ((Communauté de communes Vallée Loire-Authion)
- La Saulaie à Doué-la-Fontaine ((Communauté de communes de Doué-la-Fontaine)
- Méron à Montreuil-Bellay (Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement)
- Parc d'activités du Gennois à Ambillou-Château (Communauté de communes du Gennois).

Développement des démarches de qualité environnementale

Sur le territoire du Parc, 7 sites ont initié une démarche de qualité environnementale, qui va au delà des aspects d'intégration paysagère et architecturale (cf. carte p.59). L'objectif est de conduire une politique d'amélioration continue, en liaison avec les besoins des entreprises, et de promouvoir des opérations collectives telle que la gestion des déchets par exemple.

Elles ont été initiées, avec l'appui du Parc, dès 1998 sur une importante zone d'activité puis sur deux zones artisanales en 2003 :

- la zone industrielle de Méron, gérée par la Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement : signature d'une charte de développement durable fin 2001 par 9 partenaires.
- la zone de Benais – Restigné, gérée par la Communauté de communes du Pays de Bourgueil : signature d'une charte de qualité environnementale en mai 2005.
- la zone de la Loge, gérée par la Communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau : signature d'une charte de qualité environnementale en décembre 2005

D'autres démarches de ce type commencent à se développer sur le territoire du Parc :

- démarche environnementale sur la zone de la Ronde à Allonnes (CASLD) en cours ;
- démarche environnementale PALME avec DSA Environnement en cours sur Avoine (Communauté de communes du Véron) ;
- démarche paysagère complémentaire à la ZAC sur la zone de la Plaine des Vaux à Chinon (Communauté de communes de Saint-Benoît-Chinon-Rivière) en cours ;
- démarche de requalification de la zone industrielle nord à Chinon (Communauté de communes de Saint-Benoît-Chinon-Rivière) en cours.

Celles-ci nécessitent un suivi régulier de la part de la collectivité gestionnaire et l'animation d'une concertation public – privé sur le long terme afin de mettre en œuvre les actions retenues dans la charte, de les évaluer annuellement et d'adapter les futures interventions pour conserver une zone de qualité. Le problème d'un poste dédié plus spécifiquement à ces actions, éventuellement mutualisé à l'échelle de plusieurs EPCI, est posé.
Les enseignements tirés de ces premières démarches devraient permettre de les généraliser à l'avenir afin d'éviter la dégradation et la perte d'attractivité de certains sites d'accueil.

c - Impacts des infrastructures et des aménagements

La pollution lumineuse est un des impacts des aménagements dont bénéficient les habitants du territoire. Le patrimoine architectural local et la demande en éclairage public même dans les plus petits villages suscitent de nombreuses mises en lumière dont les impacts sont visibles sur la carte située page suivante (cf. p.61). Les conditions d'observation du ciel nocturne (correspondant aux zones grises, non présentes sur la carte, et bleu foncé) ne sont plus réunies sur le territoire. L'axe ligérien apparaît sur les cartes nationales de pollution lumineuse.

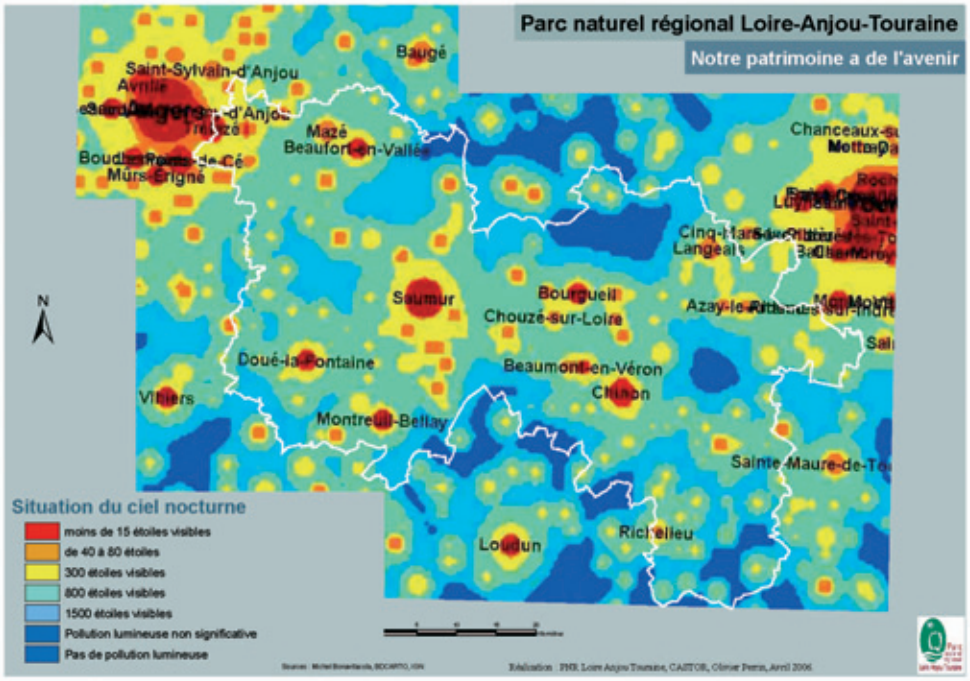

La majeure partie **des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)** du territoire se situe dans les zones d'activités localisées précédemment. Tout projet de création, d'extension d'une entreprise susceptible d'avoir un impact sur l'environnement est soumis à autorisation préfectorale. Pour ces demandes d'autorisation, comme pour tous les projets d'infrastructures structurantes ayant des impacts sur l'eau, le patrimoine naturel, le paysage, les Préfets sollicitent l'avis du Parc naturel régional.

L'activité industrielle du territoire peut induire des conséquences immédiates graves pour les salariés, les populations environnantes et l'environnement. La carte ci-dessous présente les communes concernées par le **risque industriel**, notamment Seveso à Montreuil Bellay ou nucléaire autour de la centrale d'Avoine. Le risque lié au transport de matières dangereuses concerne également certaines communes du territoire.

Nombre d'installations classées situées sur le Parc en 2004 :
- en Maine-et-Loire : 116
- en Indre-et-Loire : 44

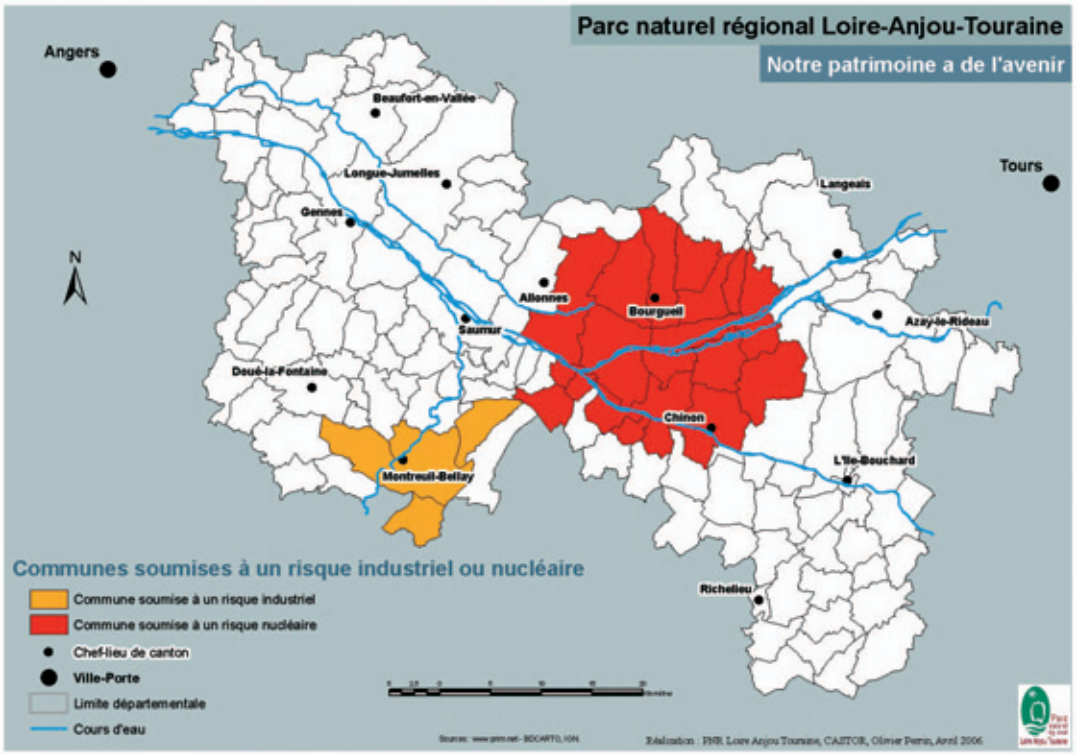

2.3 - PAYSAGE INSTITUTIONNEL

En application de la Loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république et de la Loi n° 95-586 du 12 juillet 1999, dite loi Chevènement, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, seize établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ont vu le jour, ayant tout ou partie de leurs communes membres du Parc : quinze Communautés de communes et la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement. Leurs compétences respectives ont été précisées depuis leur création et ces structures se sont peu à peu dotées d'une ingénierie administrative et technique qui reste toutefois très variable selon l'EPCI.

Lors de sa création en 1996, le Parc était concerné par deux Pays qui regroupaient toutes les communes adhérant au Parc côté Maine-et-Loire, le Pays Loire Authion au nord du fleuve et le Pays du Sud-Saumurois au sud. Côté Chinonais, le Pays n'existait pas encore.

Ce paysage intercommunal a été remodelé suite à la création des EPCI à fiscalité propre et en application de la Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (dite Loi Voynet) qui, dans son article 25, définit les Pays. Le Parc est aujourd'hui concerné par 6 Pays dont les limites vont au-delà de son territoire.

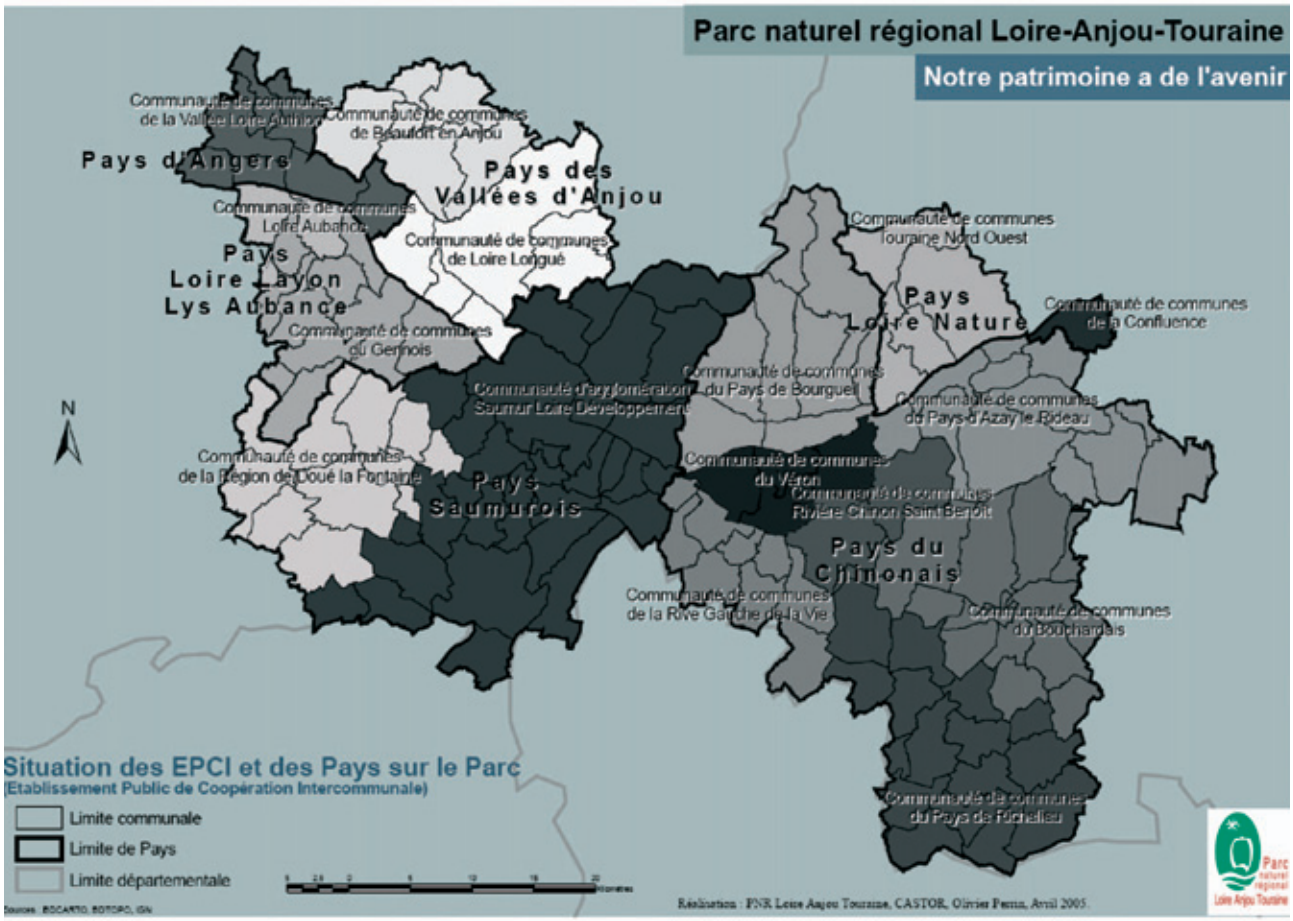

	16 EPCI à fiscalité propre	Territoire commun au Parc (périmètre de révision)	Pays concerné
DÉPARTEMENT 37	**Communauté de communes du Bouchardais :** 15 communes	Totalité : 3 hors Parc (1ère charte) ayant demandé leur adhésion : Anché, Sazilly, Trogues	**Pays du Chinonais** 8 EPCI dont 7 concernés par le Parc 81 communes dont 62 dans le Parc actuel 71 633 habitants
	Communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau : 12 communes	Totalité : 3 hors Parc (1ère charte) ayant demandé leur adhésion :Pont de Ruan, Saché, Thilouze	
	Communauté de communes du Pays de Bourgueil : 9 communes	Totalité	
	Communauté de communes du Pays de Richelieu : 16 communes	Totalité	
	Communauté de communes de la Rive gauche de la Vienne : 9 communes	Totalité	
	Communauté de communes de Rivière – Chinon – Saint Benoît : 3 Communes	Totalité	
	Communauté de communes du Véron : 4 Communes	Totalité	
	Communauté de communes Touraine Nord Ouest : 8 communes	5 communes dont 2 hors Parc (1ère charte) ayant demandé leur adhésion : Les Essards, Langeais	**Pays Loire Nature** 3 EPCI dont 1 concerné par le Parc en partie - 43 communes - 36 096 habitants
	Communauté de communes de la Confluence : 5 communes	1 commune	**Pays Indre et Cher** 1 commune concernée
DÉPARTEMENT 49	**Communauté de communes de Doué-la-Fontaine :** 11 communes	Totalité 3 : hors Parc (1ère charte) ayant demandé leur adhésion : Concourson/Layon, Les Verchers/Layon, St Georges/Layon	**Pays Saumurois** 2 EPCI dans le Parc 43 communes 73 000 habitants
	Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement : 32 communes	Totalité	
	Communauté de communes de Beaufort-en-Anjou : 7 communes	6 communes	**Pays des Vallées d'Anjou** 6 EPCI dont 2 concernés par le Parc 60 communes dont 12 dans le Parc actuel 60 764 habitants
	Communauté de communes Loire-Longué : 11 communes	6 communes	
	Communauté de communes Vallée Loire-Authion : 8 communes	7 communes	**Pays Loire Angers** 4 EPCI dont 2 dans le Parc 66 communes dont 9 dans le Parc actuel Plus de 300 000 habitants
	Communauté de communes Loire-Aubance : 12 communes	2 communes dont 1 hors Parc (1ère charte) demandant son adhésion : Blaison-Gohier	
	Communauté de communes du Gennois : 10 communes	Totalité	**Pays de Loire en Layon** 8 EPCI dont 1 concerné par le Parc :63 communes dont 10 dans le Parc actuel 81 692 habitants

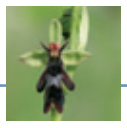

3. LE PERIMETRE DE REVISION

Le paysage institutionnel s'est donc complexifié et oblige à une nécessaire articulation entre les différents territoires de projets afin de rechercher une complémentarité et une efficacité des actions au bénéfice du territoire et des habitants. Cette articulation passera par une meilleure connaissance réciproque et une animation territoriale au niveau des élus mais aussi des techniciens.

Ce périmètre se rapproche du périmètre de préfiguration initial qui comprenait 147 communes et qui avait été calqué sur des limites cantonales correspondant alors à des logiques de contractualisation avec les régions et les départements.

Le périmètre de révision de la charte a été défini en tenant compte des principes et enjeux suivants :

- renforcer l'homogénéité du territoire autour de la Loire et de ses affluents,
- se soucier de la cohérence géographique et paysagère,
- ne pas trop étendre le territoire,
- intégrer les communes du périmètre d'étude initial qui ont manifesté leur souhait d'adhérer au syndicat mixte de gestion du Parc,
- examiner quelques candidatures de communes limitrophes appartenant à des EPCI à fiscalité propre déjà concernés par le Parc et permettant de conforter la cohérence institutionnelle et opérationnelle,
- maintenir un équilibre territorial, institutionnel et politique entre partie tourangelle et partie angevine du Parc.

Ainsi, s'est déterminé le nouveau périmètre d'étude, lequel comprend douze communes supplémentaires pour un total de 148.

En Indre-et-Loire :

- Anché et Sazilly, communes incluses dans le périmètre de préfiguration en 1995 mais n'ayant pas adopté la charte du Parc à l'époque
- Langeais et les Essards, incluses initialement dans le périmètre de préfiguration mais n'ayant pas adopté la charte à l'époque, et permettant de conforter, sur la rive droite de la Loire, le futur périmètre de classement,
- Trogues, Saché, Pont-de-Ruan et Thilouze, communes appartenant à des communautés de communes majoritairement incluses dans le Parc et, pour certaines, également incluses dans le périmètre de préfiguration du Parc.

En Maine-et-Loire :

- Blaison-Gohier, commune ligérienne déjà concernée par Natura 2000 et permettant de rééquilibrer, sur la rive gauche du fleuve, le périmètre du Parc face à St-Mathurin-sur-Loire,
- Concourson-sur-Layon, St Georges-sur-Layon et les Verchers-sur-Layon, communes de la Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine et du Pays Saumurois permettant d'appuyer le nouveau périmètre du Parc sur la fin des terrains sédimentaires et renforçant ainsi la cohérence géographique et paysagère du Parc dans sa partie douessine.

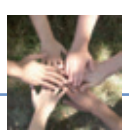
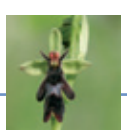
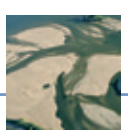

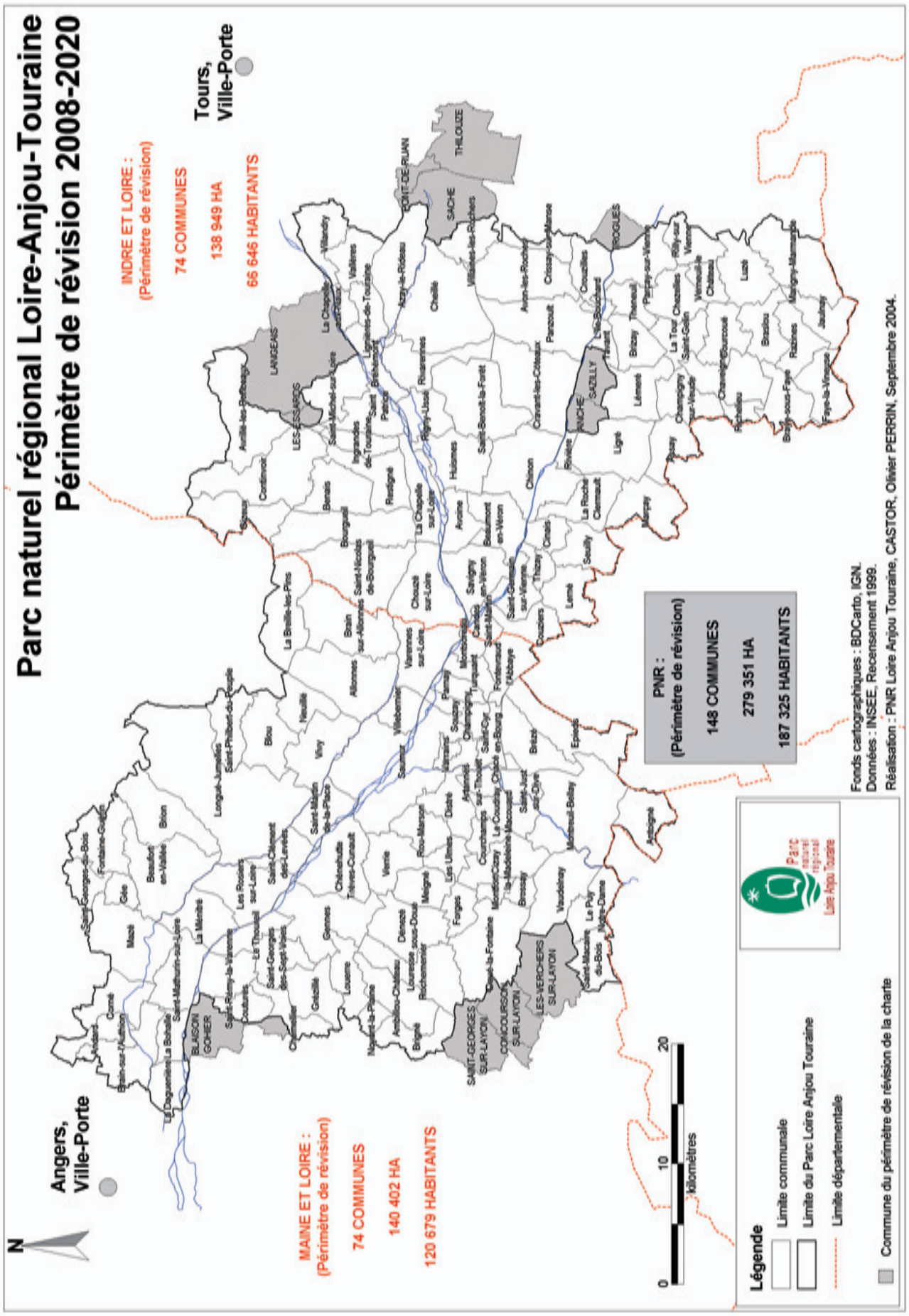
Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
Périmètre de révision 2008-2020
INDRE ET LOIRE :
(Périmètre de révision)
74 COMMUNES
138 949 HA
66 646 HABITANTS
Tours,
Ville-Porte
PNR :
(Périmètre de révision)
148 COMMUNES
279 351 HA
187 325 HABITANTS
MAINE ET LOIRE :
(Périmètre de révision)
74 COMMUNES
140 402 HA
120 679 HABITANTS
Angers,
Ville-Porte
N
0
10
20
kilomètres
Légende
Limite communale
Limite du Parc Loire Anjou Touraine
Limite départementale
Commune du périmètre de révision de la charte
Fonds cartographiques : BDCarto, IGN.
Données : INSEE, Recensement 1999.
Réalisation : PNR Loire Anjou Touraine, CASTOR, Olivier PERRIN, Septembre 2004.

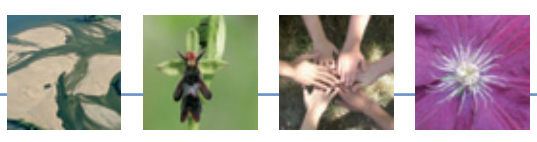

4. METHODE D'ELABORATION DE LA CHARTE

UNE DEMARCHE DE REFLEXION PARTICIPATIVE ET FORCE DE PROPOSITION

Afin de mener les réflexions et travaux de révision de la charte, les quatre commissions statutaires du Parc, créées en 1997, ont été élargies et éclatées en 10 groupes thématiques de concertation et de proposition. Ceux-ci ont été mis en place en 2004 :

- gestion des milieux naturels
- impacts sur l'environnement et préservation des ressources naturelles
- paysage, urbanisme, architecture et patrimoine bâti
- agriculture et sylviculture
- développement économique et social et management environnemental
- développement touristique
- développement culturel
- éducation à l'environnement et au territoire
- coopération dans une dimension internationale
- communication et démocratie participative

Ces groupes étaient ouverts à un grand nombre de participants et ont réuni près de 400 personnes nominatives : représentants - élus ou techniciens - de collectivités, associations, chambres consulaires, entreprises, services des départements, des régions et de l'Etat… Par ailleurs, le Parc a largement ouvert ses réflexions aux habitants du territoire par le biais des ambassadeurs du Parc.

Ces 10 groupes ont été réunis 3 à 4 fois chacun, de juin 2004 à l'automne 2005 puis à nouveau en 2006, en séance plénière ou en sous-groupes selon les besoins d'approfondissement souhaités.

De plus, des réunions plus spécifiques avec des interlocuteurs ciblés les ont complétés : forestiers, armées, services de l'emploi et de l'insertion.

Chaque groupe de travail a dû sortir des logiques sectorielles et prendre en considération des sujets transversaux et prioritaires tels que :

- la biodiversité,
- les paysages,
- la pollution,
- l'énergie,
- la participation citoyenne.

Chaque groupe a ainsi défini les enjeux pour le territoire qui ont ensuite été synthétisés. Puis ces 10 groupes ont décliné les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels dans leurs thématiques.

DES SEMINAIRES POUR UN POSITIONNEMENT POLITIQUE

Trois séminaires ont été organisés avec l'ensemble des membres du Bureau élargi aux présidents et rapporteurs des commissions du Parc afin d'examiner diverses questions et de donner l'orientation politique souhaitée. Ces trois réunions se sont déroulées :

- le 24 janvier 2004,
- le 8 septembre 2005,
- le 13 février 2006.

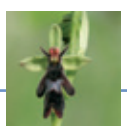
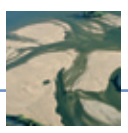

4. METHODE D'ELABORATION DE LA CHARTE

DES RENCONTRES AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES ET D'AGGLOMERATION

En 2005, une rencontre a été proposée au sein de chaque intercommunalité du territoire du Parc afin d'exposer à l'ensemble des élus les modalités de révision, les enjeux retenus lors des premiers travaux, de répondre à tout questionnement et de prendre note des propositions complémentaires.

Un avant-projet de charte a également été soumis à chacune de ces structures et une nouvelle rencontre aura lieu afin d'échanger sur ce texte et d'examiner précisément les articulations attendues. Ces réunions permettront ainsi d'élaborer la trame des futures conventions de coopération.

UNE INFORMATION DE LA POPULATION LOCALE

Le Parc a réalisé en 2005 un document général rappelant ses grandes missions au travers d'exemples concrets mis en place au cours de sa première décennie. Ce document donne une information sur la révision et appelle le lecteur à participer à l'enquête publique.

Il a été largement diffusé via les communes et structures associatives du territoire, lors des diverses réunions du Parc afin de toucher le plus grand nombre d'habitants.

Des réunions publiques ont également été organisées à la fin du premier semestre 2006 pour aller à la rencontre de la population et de ses idées.

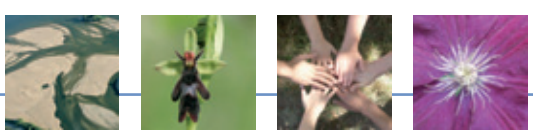

5. IDENTIFICATION DES ENJEUX ET ATTENTES EXPRIMEES

Tenant compte du positionnement politique initial et des travaux d'évaluation de la première charte du Parc, les réunions de concertation des groupes thématiques ont permis de dégager 9 enjeux partagés et validés par le Bureau du Parc, auxquels doit répondre la nouvelle charte du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine :

ENJEUX A DIMENSION TERRITORIALE :

- le confortement d'une identité territoriale et de l'attractivité du Parc
- la préservation des ressources naturelles
- la valorisation des potentialités du territoire (économiques, sociales et environnementales)
- la gestion équilibrée de l'espace
- la lutte contre les pollutions
- la valorisation des patrimoines naturel, paysager et culturel

ENJEUX INSTITUTIONNELS :

- la responsabilisation et la participation citoyenne
- l'amélioration de la lisibilité et de la complémentarité des acteurs institutionnels sur le territoire
- la sensibilisation au respect des réglementations notamment environnementales

Les dix groupes ont formalisé des **attentes fortes vis-à-vis du Parc et de sa future charte** à savoir :

- être un référent technique,
- disposer d'un centre de ressources dynamique,
- poursuivre l'innovation et l'expérimentation,
- être un lieu de rencontre et d'échanges pour les acteurs institutionnels et associatifs du territoire,
- contribuer à la mise en œuvre d'un urbanisme de planification et opérationnel de qualité et développer une coopération solidaire,
- conforter et développer de nouvelles missions au vu des enjeux forts du territoire.

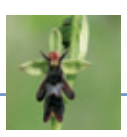
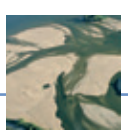

Bureaux du Parc
7, rue Jehanne d'Arc 49730 MONTSOREAU
Tel : 02 41 53 66 00 - Fax : 02 41 53 66 09
Courriel : info@parc-loire-anjou-touraine.fr
Internet : www.parc-loire-anjou-touraine.fr

Maison du Parc
15, avenue de la Loire 49730 MONTSOREAU
Tel : 02 41 38 38 88 - Fax : 02 41 38 38 89
Courriel : maisonduparc@parc-loire-anjou-touraine.fr
Internet : www.parc-loire-anjou-touraine.fr

Imprimeur : Loire Impression - Imprimé sur papier 100% recyclé à partir d'encres végétales
Crédits-photos : PNRLAT, Louis-Marie Préau

Parc naturel régional
Loire Anjou Touraine